

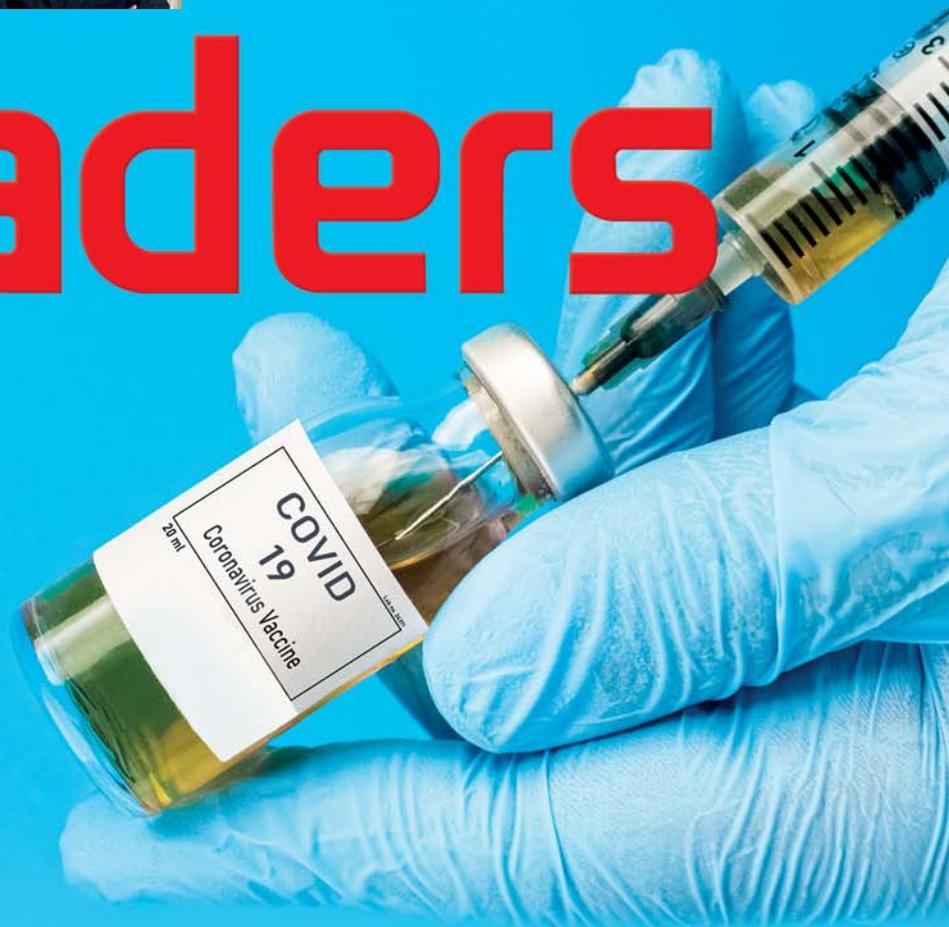
Histoire
Al Qasr al Saïd



Ce que l'élection de Biden
signifie pour la Tunisie

N° 115 - Décembre 2020 - 4 DT • www.leaders.com.tn

Leaders



Course au vaccin Sommes-nous prêts ?

- Dossier complet 32 pages
- Les révélations du ministre de la Santé,
Dr Faouzi Mehdi

Livre : Une brève histoire de la Bourse de Tunis



TUDOR

#BORN TODARE*

***Né pour oser**

Qu'est ce qui nous pousse à nous dépasser ?
À braver l'inconnu ? À nous aventurer au-delà
de nos propres limites ? C'est l'état d'esprit à
l'origine de la marque TUDOR, le même qui
habite les femmes et les hommes
qui portent ces montres.
Sans eux, il n'y aurait ni hist-
oires, ni légendes, ni victoires.
C'est l'état d'esprit qui donne
chaque jour à **David Beckham**
l'envie de se dépasser.
Celui incarné par chaque
montre TUDOR. Certains
se contentent de sui-
vre. D'autres sont
nés pour oser.



BLACK BAY FIFTY-EIGHT



BEN JANNET & CO
1986

BOULEVARD PRINCIPAL, LES BERGES DU LAC 1, TÉL +216 71 860 475
RUE LAC VICTORIA, LES BERGES DU LAC 1, TÉL +216 71 963 555
TUNIS CITY «GÉANT», TÉL +216 70 863 224



ÉTUDIER EN ALLEMAGNE
PRÉ-INSCRIPTION
 BACHELIERS 2020

L'édito

Un archipel ... à la dérive

L

e pays se disloque. Les éruptions embrasées du violent volcan qui s'est déclenché il y aura bientôt dix ans, en janvier prochain, ont fait claquer les plaques tectoniques. Les points de rupture se multiplient, s'approfondissent, coupent les amarres. Les plaies ouvertes, au lieu de se cicatriser, par une solide conciliation nationale, s'infectent. Des membres du corps se gangrènent. Les virus du mal se métastasent.



• Par Taoufik Habaieb

Désinvolte, la classe politique s'y complait, accrochée uniquement à ses intérêts. Comme si cette désintégration périlleuse ne représentait aucun danger pour la nation. Personne ne s'emploie à endiguer le mal, encore moins à oser des amputations devenues salutaires.

Au sommet de l'Etat, la distanciation négative, en sourdine, entrave la synergie entre institutions. Aucune perspective heureuse n'est donnée au peuple. Juste souffrir !

Le nouveau locataire de Carthage, Kaïs Saïed, poursuit, depuis un an, l'apprentissage de son nouveau métier. A sa manière. Impénétrable. S'il confie la gestion de la maison à sa directrice de cabinet, personne ne connaît les membres écoutés de son staff, ni à quel véritable saint il se voue. «Le Peuple veut». Il veut qu'il l'éclaire, le rassure, le conduise vers la sortie des ténèbres, lui dessine un bel avenir.

Ubu et Kafka sont à la Kasbah. Sur une ligne de crête, Hichem Mechichi avance, les pieds sur la braise, croyant entrevoir une lueur au bout du tunnel. Torpillé par les uns, proches de Saïed, harcelé par d'autres qui le soumettent à un chantage politique honteux, il garde l'espoir de s'en sortir. Des ministères échappent à son autorité, les Affaires étrangères en tête. Des ministres donnent libre cours à des déclarations fracassantes, sans la moindre retenue ou coordination. Face à l'ampleur des crises en tous genres et aux dérapages budgétaires erratiques, le gouvernement patine.

Céder aux plus violents devient une politique de gouvernement. Chercher à satisfaire ceux qui crient le plus fort, menacent le plus de bloquer le fonctionnement

des institutions et les gisements essentiels, servir des prébendes, faire la sourde oreille aux grands scandales qui éclatent de partout, éblouissant même des corps prestigieux comme la Justice : la puissance de l'Etat en prend un coup.

Sans parler du Bardo où les élus de la Nation confondent les priorités...

«Rassembler le peuple, défendre les intérêts de tout un chacun et protéger le pays». Les trois premiers mots prononcés par Joe Biden, assuré de son accession à la Maison-Blanche, valent pour les Etats-Unis d'Amérique, comme pour toute démocratie. Où en sommes-nous ? Plébiscité, Kaïs Saïed s'y emploie-t-il du haut de son magistère ? La classe politique le soutient-elle suffisamment dans cette démarche ?

Le populisme, nourri de corporatisme et mâtiné de régionalisme, accélère le découpage du pays. A ce rythme, la Tunisie risque de devenir un archipel éclaté, d'îlots et d'atolls désarticulés, tous vulnérables aux aléas de la nature et à la myopie des dirigeants. Les courants marins, forts et imprévisibles, mettront tout à la dérive au milieu d'un océan indomptable.

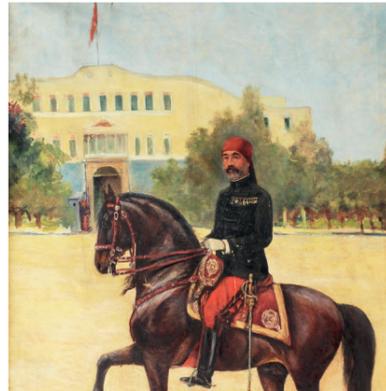
Accrocher au vestiaire, durant les trois prochaines années qui nous séparent de l'année électorale de 2024, ces différends sans réelle importance devient une urgence. Unir les Tunisiens, plâtrer les fractures, panser les plaies, et surmonter ensemble les difficultés n'est pas un choix. C'est un devoir.

La crise sanitaire et ses suites n'ont épargné personne. Elle a montré que face à ses ravages, les Tunisiens ont tous été égaux dans la souffrance. Ils demeurent très exposés encore pour longtemps. Les batailles de la vigilance et du secours ne sauraient fléchir. Une nouvelle, celle de la vaccination, compliquée, coûteuse, et censée être consensuelle. Elle aussi doit être gagnée. Quel qu'en soit le prix, et avec les tests, le traçage et l'isolement, le salut sera dans le vaccin. Pas pour tous, mais au moins à commencer par les prioritaires, sans réfraction aucune.

Une Tunisie unie, saine et cohérente ou un archipel à la dérive ? Sans compter sur les dirigeants, c'est aux Tunisiens de prendre leur destin en main. D'en décider et de l'imposer. 

T.H.

SOMMAIRE



Leaders

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Taoufik Habaieb

DIRECTEUR DE LA REDACTION
Hédi Behi

COLLABORATEURS
• Walid Bel Hadj Amor • Monia Ben Jémia
• Mohamed Larbi Bouguerra • Mounira
Chapoutot Remadi • Rafik Darragi • Samy
Ghorbal • Azzedine Guellouz • Mohamed Ali
Halouani • Fatma Hentati • Ferhat Horhani •
Haykel Ben Mahfoudh • Mohamed El Aziz Ben
Achour • Rafea Ben Achour • Yadh Ben Achour
• Sadok Belaid • Houcine Jaidi • Mohamed
Jaoua • Mounir Fendri • Elyès Jouini • Moktar
Lamari • Abdelaziz Kacem • Hatem Kotrane •
Salsabil Klibi • Ammar Mahjoubi Radhi
Meddeb • Habib Mallakh • Afef Hammami
Marrakchi • Anis Marrakchi • Samir Marrakchi
• Khadija Moalla • Mansour Moalla •
Slaheddine Sellami • Ahmed Ounaies • Habib
Touhami • Riadh Zghal • Dr Sofiène Zribi

CONCEPTION & REALISATION

Ahmed Cherni
(Directeur Artistique)

Raid Bouaziz
(Designer)

PHOTOS
Mohamed Hammi - DR

Vidéo
Adnen Ben Driss

MARKETING & COMMUNICATION

Bourane Ennaifer Hajem
(Directrice Communication)

Chaima Hmissi
(Responsable marketing)

Mohamed Taïeb Habaieb
(Système & Organisation)

APPUI
Habib Abbassi • Lamia Alayet
• Najeh Kharrez • Leila Mnif • Marwa
Gabsil • Khouloud Kefi • Nour El Kaffel
• Hamdi Mzoughi • Chaouki Riahi

IMPRESSION
Simpact

PR Factory

Ennour Building, Cité des Sciences,
BP 200, 1082 Tunis Mahrajène, Tunisie
Tel.: 71 232 111 / Fax: 71 750 333
• abonnement@leaders.com.tn
• marketing@leaders.com.tn
• redaction@leaders.com.tn

www.leaders.com.tn

Opinion

20 Y a-t-il un modèle économique qui sied à la société tunisienne ?
Par Riadh Zghal

En couverture

22 La course au vaccin, la Tunisie est-elle prête ?
Par Taoufik Habaieb
62 La première salle de cathétérisme pour enfants à Tunis
Par Fatma Hentati

Nation

66 Des zones humides saines à préserver et à promouvoir
72 Finances locales : une haute instance si indispensable

International

76 Ce que l'élection de Biden signifie pour la Tunisie
Par Gordon Gray

Société

80 Un palais emblématique du despotisme oriental
Al Qasr al Saïd
Par Mohamed El Aziz Ben Achour
88 Cicéron et le pain d'Etat
Par Ammar Mahjoubi
92 Une brève histoire de la Bourse de Tunis
98 Ce que Barack Obama dit de la Tunisie dans son
livre-événement ...
100 L'hommage à Abderrahmane Youssef
102 Mokhtar Mehiri : une vie en "railways"
105 Moncef Ksibi : un grand commis de l'Etat qui a excellé
aussi dans le privé
109 Mohamed Sahbi Mrabet : le pétrolier

Billet

112 Tous coupables !
Par Hédi Béhi

UN NOUVEL ÉLAN POUR LE PARTENARIAT



@ArabTunisianBank
www.atb.tn



N° Centre de la Relation Client : 70 026 267



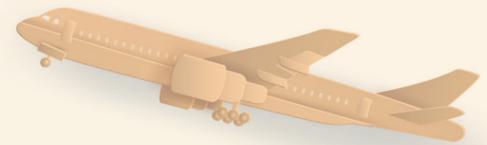
Seeds For The Future

Bridging the talent

gap since 2008

 Tunisia online sessions

30 nov- 04 dec 2020



وزارة الاتصالات
MINISTRE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION



الجمهورية
التونسية
وزارة التعليم العالي
والبجرب العالي

Avec la participation des universités et écoles supérieures tunisiennes

Mechichi sort ses lieutenants

A lui les propos rassurants, consensuels; à ses apôtres de rentrer dans le vif, quitte à surprendre, sans pour autant heurter. Rompant avec une longue tradition instituée à la Kasbah, le Chef du gouvernement, Hichem Mechichi, a dépêché son directeur de cabinet pour répandre dans les médias le fond de sa pensée. Avec panache, Moez Mokaddem est monté au créneau, brandissant l'étendard de l'Etat d'abord. En démineur, le conseiller social Slima Tissaoui lui avait balisé la voie. Ancien secrétaire général régional de l'Uggt à Jendouba et gouverneur de Siliana, Sfax et Béja, il était bien rodé au débat. ■



L'Américain qui aime Carthage

On s'attendait à voir William Burns nommé à la tête du Département d'Etat, mais Joe Biden a décidé de désigner Tony Blinken. Tous deux ont un point commun : ils connaissent bien la Tunisie, sont habitués du palais de Carthage et soutiennent le pays de Bourguiba. La seule différence, c'est que le nouveau chef de la diplomatie américaine est francophone. Il avait, en effet, durant son jeune âge, vécu à Paris, suivant sa mère (remariée avec l'avocat Samuel Pizar) avant de rejoindre Harvard et Columbia. Plus tard, avec l'accession de Trump à la Maison-Blanche, il se réinstalla à Paris au sein d'un cabinet de consulting.

Conseiller adjoint à la sécurité nationale sous Obama (2013-2015), Tony Blinken sera promu secrétaire d'Etat adjoint (aux Affaires étrangères, 2015-2017). C'est à ce titre qu'il s'était rendu à deux reprises à Tunis en 2016, puis en 2017. Béji Caïd Essebsi, qui le recevra longuement, lui a laissé une forte impression, comme il n'a cessé de le répéter. Tony garde encore des contacts soutenus avec d'anciens diplomates tunisiens, notamment Jhinaoui. ■



Jhinaoui se relance

Il s'était imposé de lui-même une année de silence, depuis son départ le 28 octobre 2019 des Affaires étrangères, sans être reçu à cette occasion par le nouveau locataire de Carthage, et lâché par son chef de gouvernement, Youssef Chahed. L'ancien chef de la diplomatie tunisienne sous Béji Caïd Essebsi, Khemaies Jhinaoui, s'est à présent affranchi de ce délai de viduité morale, et accepté, au compte-gouttes, l'invitation des médias. Mais, en temps masqué, il a planché sur la création d'un think tank d'un genre mixte: le Conseil tunisien des relations internationales.

Orienté vers la réflexion et l'action, réunissant hommes et femmes d'Etat, diplomates, penseurs, chefs d'entreprise et journalistes, il se dédie au stratégique et à l'opérationnel. Parmi les fondateurs, on trouve notamment Habib Essid, Ahmed Ounaies, Abdesslem Ben Ayed, Mohsen Boujbel, Mondher Dhraief et d'autres figures tunisiennes. Le choix de la dénomination «Conseil tunisien» dénote un positionnement statutaire. Heureusement accepté et officialisé pour une association. ■

SSANGYONG 66th ANNIVERSARY

SSANGYONG

UNE REMISE RENVERSAUTE

Sur la **REXTON**

DE - 25 000 DT TTC

OFFRE VALABLE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2020





DON BY UIB

L'application innovante au service de la solidarité

Don by UIB, à la fois application mobile et plateforme web, permet aux associations partenaires de la Fondation Solidarité & Innovation by UIB de recevoir des dons de manière totalement sécurisée. Initiative inédite et solidaire, Don by UIB permet à tous les porteurs de cartes bancaires de réaliser un don en 3 clics. Votre don sera entièrement reversé au profit de l'association choisie.

JE DONNE EN **3** CLICS

Connectez-vous sur www.donbyuib.com.tn ou téléchargez l'application Don by UIB sur PlayStore.



GRUPE SOCIETE GENERALE

FONDATION
SOLIDARITÉ & INNOVATION
by UIB

Hafedh Lamouri n'a pas chômé



L'ancien ministre de la Formation professionnelle et de l'Emploi Hafedh Lamouri (2014-2015) n'a pas été un adepte de l'oisiveté depuis son départ du gouvernement. Professeur, spécialiste en droit du travail et de la sécurité sociale et ancien P.D.G. de la Cnss (2011-2014), il vient de publier un ouvrage remarqué sous le titre de *Le dialogue social en Tunisie après 2011 : défis et perspectives dans une conjoncture de transition démocratique*.

L'analyse du dialogue avant 2011 et depuis lors devait aboutir à la formulation de recommandations pertinentes pour la période à venir. «Le dialogue, écrit-il, est longtemps resté tributaire de l'hégémonie que le pouvoir politique a exercée à son égard. Face à une culture syndicale purement revendicative et à un patronat longtemps rétif à l'égard

du dialogue social, le rôle de l'Etat a été d'impulser de nombreux textes impératifs dans le domaine des relations de travail. Le dialogue social libre et responsable n'a pas pu bien fonctionner en dehors de son environnement naturel de démocratie politique, à cause de l'absence de la corrélation entre la démocratie sociale et la démocratie politique, qui a manqué à l'expérience passée sous les deux régimes politiques d'avant-2011. Les mutations économiques et notamment l'ouverture de l'économie tunisienne. Les enjeux, les contours et les contenus du dialogue social ne sont plus les mêmes. Cependant, l'Uggt se concentre encore principalement sur les augmentations des salaires à cause de l'érosion rapide du pouvoir d'achat des salariés, tandis que l'Utica est de plus en plus absorbée par les questions de compétitivité économique.»

Le dialogue social en Tunisie après 2011 : défis et perspectives dans une conjoncture de transition démocratique



Combien coûtera le sommet de la Francophonie ?



Les 8.5 millions de dinars initialement prévus par le ministère des Finances au budget de la présidence de la République au titre des frais d'organisation du prochain sommet de la Francophonie sont insignifiants...La facture sera beaucoup plus lourde. Au moins 20 fois plus, selon les connaisseurs des précédentes éditions. Pour mémoire, le dernier sommet arabe tenu à Tunis le 31 mars 2019 devait engendrer, avec la participation de 21 pays membres, des dépenses de l'ordre de 50 millions de dinars. Grâce à des pays amis, des contributions financières avaient permis de financer le réaménagement du palais des Congrès, ainsi que l'acquisition de véhicules et autres équipements.

Une gestion rigoureuse est même parvenue à dégager un solde positif qui a été versé dans un fonds de concours... en prévision du sommet de la Francophonie. Repoussé à novembre prochain et délocalisé de Tunis à Djerba, la 18e session de ce sommet, qui célébrera également le 50e anniversaire de l'Organisation internationale de la Francophonie, accueillera les représentants au plus haut niveau de 88 Etats et gouvernements membres...»

C'était Shasha



Quelle fabuleuse saga que celle de Shasha Safir-Guiga ! Nous connaissons sa peinture, son mari, l'ancien ministre de Bourguiba et son ambassadeur, Driss Guiga, et certains des souvenirs qu'elle a laissés. Mais, nous ignorons tout ou presque de la grande dame, algérienne de naissance, tunisienne de pleine adoption et

maghrébine de profonde conviction. Finalement, elle vient de publier un livre-mémoire et saga qui fait découvrir une illustre figure qui a marqué son temps, pendant près d'un siècle. Sous le titre de *Rencontres d'une vie*, ses mémoires qu'elle avait confiées à Cyrille Boulay, enrichies par les réflexions de son époux, fusionnel et fidèle compagnon pendant soixante-dix ans d'un amour intense, sont une « évocation » d'un temps exceptionnel.

Dans sa préface, Frédéric Mitterrand écrit que « la Tunisie de la modernité et du progrès a eu besoin d'être comme Shasha, enfin libres mais sans acrimonie à l'égard des hommes, déchargés de l'histoire coloniale mais sans esprit de revanche, allant au monde entier pour lui porter un message d'optimisme et d'énergie. » Dans son récit, Shasha brosse « avec émotion et admiration » le portrait de nombreuses personnalités qu'elle a rencontrées : Bourguiba, la Reine Elizabeth II, le Roi Fayçal, le Prince Lamine Bey, le Shah d'Iran, ou encore Greta Garbo, Oum Kalthoum, Sophia Loren et bien d'autres. Plus qu'un parcours de vie personnelle, le roman d'une Tunisie chatoyante, virevoltante durant les premières décennies de l'indépendance, le charme d'une Tunisienne pleine de vie et de générosité. (Diffusion Cérés).



Olivier Poivre d'Arvor

Nommé ambassadeur des pôles et des enjeux maritimes

Il avait pour rêve de partager sa nouvelle vie d'ancien ambassadeur de France à Tunis, en joignant les deux rives, s'installant dans chacune des deux capitales, et vadrouiller partout. Olivier Poivre d'Arvor n'aura pas le temps de le savourer. Ainsi en a décidé le président Emmanuel Macron en le nommant ambassadeur des pôles et des enjeux maritimes. Un poste prisé qui avait été occupé par Michel Rocard et Ségolène Royal. En bon Breton, et homme de culture et diplomate, OPDA est chargé de donner à cette ambassade une nouvelle envergure à la mesure des grands défis que posent désormais les questions maritimes...

L'ambassadeur Dr Andreas Reinicke

Nommé conseiller pour la coopération digitale pour l'Afrique du Nord



La transformation digitale de la Tunisie gagne en lui un fervent ami utile. Rentré cet été à Berlin après quatre intenses années à Tunis, l'ambassadeur Dr Andreas Reinicke a repris du service. Le gouvernement allemand vient en effet de le nommer conseiller du ministère de la Coopération sur la coopération digitale avec les pays d'Afrique du Nord.

Sa mission sera conduite en étroite collaboration avec la GIZ, la KfW et d'autres institutions allemandes. L'objectif est d'accroître l'efficacité de la coopération numérique avec les gouvernements et aussi les entreprises du Maghreb.

عجيل في خدمة تونس



Présidence de la République

Issam Hammami
P.D.G. de la Société des services nationaux et des résidences (SNR)

Présidence du gouvernement

Mounir Ben Salha
Chargé de mission

Mahmoud Hajri
Chargé de mission

Ali Zariaa
Chargé de mission

Houssein Eddine Ben Mahmoud
Chargé de mission

Mohamed Amine Achour
Chargé de mission

Bassem Kchaou
Chargé de mission

Néjib Khalfaoui
Chargé de mission

Sami Hammadi
Chargé de mission

Samira Saii
Chargée de mission

Youssef Neji
Directeur général du Centre de documentation nationale (CDN)



Mohamed Zouhair Hamdi
Administrateur général au corps administratif commun des administrations publiques

Bassma Daoudi Boussida
Directeur général de l'Administration centrale

Ministère de l'Intérieur

Adel Mabrouk
Gouverneur de Kasserine



Issam Hamrouni
Chargé de mission

Ministère de la Justice

Mohamed Salah Sebri
Chef de cabinet

Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Appui à l'investissement

Ahmed Faouzi Ben Khelifa
P.D.G. de l'Agence tunisienne de solidarité (ATS)



Ministère du Commerce et du Développement des exportations

Salah Aissa
Chargé de mission

Fethi Bdour
Chargé de mission

Fadhila Rebhi
Commissaire du gouvernement auprès du Conseil de la concurrence



Ministère des Domaines de l'État et des Affaires foncières

Ali Abbas
Chargé du contentieux de l'État

Ministère des Transports et de la Logistique

Faycel Stambouli
Chef de cabinet

Mahmoud Bouziri
P.D.G. de l'Office de la marine marchande et des ports (Ompmp)

Ministère de l'Agriculture

Salwa Kéfi Khiari
Chef de cabinet



Kais Djelassi
Chargé de mission
Aya Khiari Soussi
Chargée de mission

Ministère des Affaires sociales

Moncef Achour
Chargé de mission



Ministère des Affaires locales et de l'Environnement

Mohamed Elamine Belhaj Amor
Chargé de mission

Ministère de l'Éducation

Nizar Terzi
Chef de cabinet

Centre de promotion des exportations de la Tunisie (Cepex)

Chiheb Ben Ahmed
P.D.G.
Observatoire du Sahara et du



Sahel (OSS)

Nabil Ben Khatra
Secrétaire exécutif



DANS UN MONDE QUI CHANGE, FAITES FRUCTIFIER VOTRE ÉPARGNE, POUR RÉALISER VOS PROJETS



OFFRES EPARGNE UBCI

Des plans adaptés à tous vos besoins, vous offrant :

- Une rémunération de 5% minimum
- Crédits à des taux préférentiels
- Une carte Livreto sur le compte spécial épargne

www.ubci.tn | Centre de Relations Clients : 70 000 050



UBCI GROUPE BNP PARIBAS

الاتحاد البنكي للتجارة والصناعة

La banque
d'un monde
qui change

لعزیز علیک إحمیه

حتى 5 د
ب في الشهر*

* حسب مساحة الدار وقيمة الي فيها

إنت ليا و أنا لیک



Décorations

Elyes Ghariani

Ancien ambassadeur de Tunisie aux Pays-Bas, nommé conseiller diplomatique auprès du Chef du gouvernement, décoré de la Grande médaille du Roi des Pays-Bas



Dr Mohamed Nouri Ben Mbarek

Médecin réanimateur de l'hôpital régional de Kébili, décoré de l'Ordre du mérite dans le secteur de la santé, en reconnaissance de ses efforts pour lutter contre la pandémie de Covid-19.



Me Donia Hedda Ellouze

Avocate au barreau de Tunis et présidente fondatrice de la Chambre de commerce et d'industrie tuniso-portugaise, décorée de la Légion d'honneur portugaise



Hédi Ben Abbes

Ancien secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et président de la Chambre de commerce tuniso-japonaise (Cctj), décoré de l'Ordre du Soleil Levant, Étoile d'Or et d'Argent (deuxième plus haut grade) pour sa contribution à la compréhension mutuelle et au développement de l'amitié entre le Japon et la Tunisie



Radhia Riza

Vice-présidente de l'Association d'amitié Tunisie-Japon, décorée de l'Ordre du Soleil Levant, Rayons d'Or avec Rosette (quatrième plus haut grade).



Distinctions

Kamel Ben Naceur

Ancien ministre de l'Industrie, de l'Energie et des Mines, lauréat du Prix de la durabilité et de l'intendance dans l'industrie pétrolière et gazière (Sustainability and Stewardship in the Oil and Gas Industry Award).



Décès

Raouf Menjour

Expert-comptable, ancien P.D.G. de la Cnss et de la Sofigès, filiale de la STB, et président de la Fédération tunisienne de basketball

Brahim Hajji

Ancien directeur général à la Banque centrale de Tunisie, et P.D.G. de la BH Bank, membre du conseil d'administration de la Banque Zitouna.

Me Moncef Ben Jedidia

Juriste et énarque, ancien gouverneur, P.D.G. d'entreprises nationales

Bouali Mbarki

57 ans, secrétaire général adjoint de l'Union générale tunisienne du travail (Uggt)

Ali Msabhia

Ancien chef de cabinet du ministre des Affaires culturelles

Khaled Haddad

Journaliste et ancien rédacteur en chef au service politique du journal *Achourouk*, conseiller en communication auprès du président de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP)

Ashraf Azzouz

Journaliste, éditrice, fondatrice de Dar Ashraf Éditions, éditrice de livres d'art dédiés à la réhabilitation et la promotion du patrimoine tunisien, dont Les maisons de Hammamet, (1988), Les maisons de Sidi Bou Saïd, (2005), et Les maisons de l'île de Djerba (2013).



Rachid Mnif, l'instit !

Il aura incarné tout ce qu'un "instituteur" devait représenter. Plus que dispenser l'enseignement, l'éducation, le savoir et la science : forger les nouvelles générations, nourrir leurs âmes, ouvrir leurs esprits. Rachid Mnif, décédé début novembre, à l'âge de 88 ans, faisait partie de ces icônes marquantes de la vie culturelle et de l'action sociale à Sfax, dès l'aube de l'indépendance. Contraint de suspendre ses études en 1951, il trouvera dans l'enseignement sa pleine vocation. L'euphorie de l'indépendance libèrera son élan. Le voilà alors créer un ciné-club pour les enfants, animer un ciné-jeunesse, et participer à la section locale des cinéastes amateurs qui pavera la voie à Nouri Bouzid, Moncef Dhouib et autres Mohamed Damak.

C'est aussi dans le soutien social, éducatif et médical aux personnes handicapées et souffrant d'insuffisances que Rachid Mnif se dépensera. Il se distinguera particulièrement en créant à Sfax la section de l'Union tunisienne d'aide aux insuffisants mentaux (Utaim), fondée en 1967. Alors que peu s'y intéressaient, voire s'en détournaient, il a eu la grande générosité d'âme de s'y investir, mobilisant adhérents et donateurs, fondant le premier centre spécialisé, organisant le transport, facilitant l'accès aux soins, prodiguant des aides sociales.

Rachid Mnif rappelle que dans la fonction instituteur, il y a institution. Sans but lucratif, totalement dévouée au bien public, à la communauté. ■

Me Mansour Cheffi, le bâtonnier engagé

Il savait parler à Habib Achour, aux syndicalistes, aux militants opprimés des droits de l'Homme, comme à ses confrères et aux magistrats. Me Mansour Cheffi, qui nous a quittés le 22 novembre à l'âge de 84 ans, était un ténor du barreau et un bâtonnier exigeant. L'enfant des îles Kerkennah où il était né en 1936, avait gardé dans les gènes l'amour de la liberté, le sens de la dignité et les valeurs de l'équité. Devenu avocat en 1969 et s'installant à Sfax, il était projeté de plein fouet dans les premières tempêtes politiques et syndicales de l'après-Ben Salah, les règlements de comptes, les tiraillements. Avec des confrères, multipliant les navettes dans la capitale, il participera à la création de l'Association des jeunes avocats. Ce sera aussi pour lui un tremplin pour accéder au conseil de l'Ordre. Les batailles ne feront alors que s'intensifier. Avec les autorités, certains magistrats, contre des véreux, pour défendre des opprimés... Fort de la confiance de ses pairs, il sera élu bâtonnier. Dix ans durant, de 1983 à 1992, Mansour Cheffi sera toujours vent debout, à la barre.

Toujours au premier rang lors des grands procès politiques, comme des manifestations, irréductible, et sans concession, Mansour Cheffi a surtout insufflé à ses confrères, surtout les jeunes, le sens de l'éthique professionnelle, de la compétence et de l'engagement patriotique. ■



Un père de la médecine militaire tunisienne s'en va!

Le médecin général de brigade Moncef Ben Moussa laisse, en décédant fin novembre, à l'âge de 86 ans, le souvenir impérissable d'un grand patron de la chirurgie et d'un père fondateur de la santé militaire tunisienne. Natif de Testour, le 18 avril 1934, où il accomplira ses études primaires, il sera admis au Lycée Carnot (1947-1954) et y décrochera son bac. Son ambition était de faire médecine et c'est ainsi qu'il s'inscrira à la faculté de Médecine de Lyon (1956-1962). La jeune République indépendante avait besoin de lui pour fonder sur des bases solides sa santé militaire.

Moncef Ben Moussa était alors choisi pour poursuivre ses études médicales dès 1963 à l'École de service de santé des armées de Lyon-Bron, le moule fondateur. En parallèle, il soutiendra en 1964 sa thèse de doctorat en médecine et se présentera aux concours. Brillant, il sera admis assistant des hôpitaux militaires de France.

L'heure du retour à la mère patrie avait sonné. Et voici Dr Ben Moussa intégrer, en tant qu'assistant, le service du professeur Said Mestiri à l'hôpital Habib-Thameur, avec le grade de médecin capitaine (1964-1966). Pour une courte durée seulement. Deux années plus tard, il ira, en tant que médecin commandant, exercer et s'exercer à l'hôpital du Val-de-Grâce à Paris (1966-1969), réussir le concours sur épreuves de chirurgien militaire (1970) et rentrera à Tunis.

Chef du service de chirurgie à l'Hôpital militaire de Tunis 1970, maître de conférences (concours d'agrégation de 1981, chirurgie de guerre), et professeur à la faculté de Médecine de Tunis en 1985 titres, il accomplira un parcours d'excellence.

Au sein de l'armée tunisienne, Dr Ben Moussa se distinguera dans le renforcement de la santé militaire. Gagnant galons et étoiles, il sera promu médecin général de brigade (1972), puis médecin général de division (1988). Très rapidement, il sera désigné directeur de l'Hôpital militaire de Tunis 1973-1988, contribuant intensément à l'ouverture du nouvel hôpital militaire de Bab Alioua, et cumulera entre 1977 et 1998 les fonctions de directeur de la santé militaire (1977-1998). A l'étranger, de nombreuses sociétés savantes le solliciteront pour qu'il fasse partie de leurs membres émérites (Association des médecins militaires des Etats-Unis d'Amérique, depuis 1964, Société médico-chirurgicale des hôpitaux et formations sanitaires des Armées françaises depuis 1966, comité international de la médecine militaire entre 1976-1998, etc.)

Officier dans l'Ordre de l'Indépendance et chevalier dans l'Ordre de la République, le médecin général de division Moncef Ben Moussa est également titulaire de la Médaille militaire et de la Médaille de la santé publique. ■

Opinion

Y a-t-il un modèle économique qui sied à la société tunisienne ?

On parle sans cesse d'un nouveau modèle économique à trouver pour la Tunisie permettant de résoudre les problèmes de chômage, de pauvreté et d'inégalité sociale, avec l'espoir que d'« éminents » économistes pourraient le proposer. A supposer que ce modèle existe, est-il applicable ? Cela nous semble peu sûr car il n'y a pas de modèle « prêt-à-porter » pouvant être aisément appliqué quelles que soient les spécificités du contexte. Or le contexte est constitué de plus d'une dimension.



• Par Riadh Zghal

L'économique est la partie apprenante de l'iceberg qui est à la fois sociologique, moral, cognitif, organisationnel... C'est pour cela que, souvent, des modèles « bien pensés » dévient de leurs principes fondateurs. Ainsi, le modèle libéral s'est avéré propice à la formation d'une économie de rente assortie de corruption, le modèle dit communiste a pris la forme d'un capitalisme d'Etat, favorisé la constitution d'une classe bureaucratique privilégiée et autoritaire, le modèle productiviste a dévié vers l'accaparement des richesses par une minorité et l'accroissement de la pauvreté parmi les populations. A chaque modèle son dérapage.

Sans connaissance du système social, ses structures, ses valeurs culturelles dont ses représentations de l'autre, du travail, de la propriété, de la richesse et de la pauvreté, il n'y a pas de modèle économique qui soit à l'abri des déviations, des dysfonctionnements et du risque d'échec dans la réalisation des objectifs visés.

Avant de chercher à reproduire des modèles puisés dans la science établie et ses préceptes reconnus, il importe de poser un regard scrutateur sur le contexte social auquel on s'adresse. Ce regard devra tout d'abord être débarrassé des idées reçues pour s'intéresser, sans parti pris, aux pratiques de production et de distribution des richesses, aux obstacles qui s'opposent au changement, qu'ils soient sociaux, techniques, économiques ou financiers. Cela n'est pas pour dire qu'on n'a pas besoin de science économique, bien au contraire. Mais à côté des sciences économiques, il y a besoin de plus d'une science humaine pour passer d'une économie de rente, ou dominée par l'informel, ou sous-développée technologiquement ou tout cela à la fois. Si, en plus, on se trouve dans un contexte démocratique, il faudra s'interroger sur les ressorts des comportements individuels et collectifs : pourquoi la productivité du travail est-elle faible dans plus d'un secteur dont l'administratif ? Pourquoi l'économie de rente et l'économie informelle se développent-elles ? Pourquoi la dynamique entrepreneuriale varie considérablement d'une région à l'autre du pays ? Pourquoi les jeunes diplômés manifestent une préférence pour la fonction publique plutôt que l'entrepreneuriat ou l'emploi dans le secteur privé ? Pourquoi la fuite des cerveaux ? Pourquoi le taux de participation des femmes à la population active dans notre pays s'est-il figé à moins de 30% durant des décennies ? Pourquoi des entrepreneur-e-s préfèrent-ils exercer dans le secteur informel ? Toutes ces questions et d'autres ne trouvent pas de réponse strictement économique. Sans doute faut-il chercher des éléments explicatifs en rapport avec l'histoire, la géographie, la structure et l'organisation sociales, la culture... et les rapports de force dominants.

Dans son livre *Le capital au XXIe siècle*, Thomas Piketty a reproché à l'économie une « passion puérile » pour les mathématiques et un manque d'intérêt pour les autres sciences sociales et la culture. Il constate que la concentration de la richesse aux mains d'une catégorie sociale privilégiée par son héritage ou par son statut de CEO aux commandes de grandes sociétés est une tendance qui s'est perpétuée durant des siècles. C'est ce qu'il a démontré en s'appuyant sur l'analyse des données de ces pays riches que sont les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne et le Japon. Cette tendance a résisté malgré les règles censées modérer les comportements et l'organisation sociale qui la favorisent.

Au lendemain de la révolte de 2011, l'éminent économiste Joseph Stiglitz écrivait dans un article consacré à la Tunisie où il appelle à aider le pays à retrouver son équilibre : « *Les études économiques montrent que ce qui est vraiment important pour la performance d'un pays, c'est son sens de l'équité et de la loyauté.* » Sans équité dans la distribution des richesses, il peut y avoir accumulation et croissance mais est-ce durable ? Sûrement pas. En témoigne le taux moyen de croissance économique qui était de 5% durant la dernière décennie du règne de Ben Ali, et l'on connaît la suite. En revanche, si l'on observe la chute des taux de croissance depuis 2011 – quoiqu'aucun progrès n'ait été fait ni en matière d'équité ni en matière de loyauté – et les troubles sociaux récurrents qui ont marqué ces dix dernières années, on sera alors en mesure de s'interroger si le salut viendra d'un « *changement de modèle économique* » ou plutôt d'un changement du modèle d'organisation sociale et politique, ou des deux à la fois ?

Dans son article, Stiglitz semble avoir cru dans le génie des Tunisiens qui les rendrait capables d'inventer un nouveau système politique annonciateur de ce que sera la démocratie au 21e siècle. Réinventer la démocratie ? Oui, c'est nécessaire. Mais ce processus cahotant du processus démocratique

en marche depuis près de dix ans s'est accompagné d'un désastre économique pas seulement à cause du Covid mais surtout à cause d'une instabilité politique générée par des apprentis politiciens promus au pouvoir. Or c'est un pouvoir disloqué par une conflictualité que le passage brusque de l'opposition au pouvoir n'a pas permis de purger.

Ce qui est à craindre, c'est que l'absence de volonté conjugée à une incapacité de relever l'économie et d'assurer l'équité et la loyauté dans la distribution des richesses renforce le scepticisme à l'égard de la démocratie, voire son rejet. Cette attitude se manifeste de plus en plus dans l'opinion publique. S'il y avait un « modèle économique » prêt-à-porter et acceptable par une majorité d'acteurs sociaux, ce serait la solution. Mais ce modèle n'existe pas. Alors, comme il nous faut réinventer la démocratie, il nous faudra aussi construire un système économique qui va avec. Pour qu'il soit durable et compatible avec les libertés qu'autorise la démocratie, un tel système devra s'appuyer sur les deux principes d'équité et de loyauté et installer des pare-feux empêchant la concentration des richesses aux mains d'une minorité et la propagation de la corruption. Ce serait le moyen d'éviter une recrudescence des troubles sociaux, peut-être aussi une révolution ou une restauration de la dictature. L'horizon reste ouvert à tous ces possibles. ■ R.Z.

« ...Les études économiques montrent que ce qui est vraiment important pour la performance d'un pays, c'est son sens de l'équité et de la loyauté... »

La course au vaccin La Tunisie est-elle prête ?

Le monde entier est dans les starting-blocks. Est-ce la fin d'un cauchemar et une lueur d'espoir qui pointe ? Est-ce enfin le bout du tunnel ? Tout porte à le croire avec les résultats positifs obtenus en phase 3 de tests d'une douzaine de candidats vaccins anti-Sars-CoV-2, septième coronavirus humain. L'industrie pharmaceutique tressaute, les États s'en félicitent, les bourses flambent, l'économie se revigore et les populations jubilent. Qu'en est-il en Tunisie ?

D'abord, de multiples questions. Sommes-nous prêts pour en bénéficier rapidement ? C'est-à-dire, quand et par qui commencer ? Comment nous y prenons-nous ? Avons-nous fait notre choix entre types de vaccins, laboratoire et mode de dispensation ? Quelle est notre stratégie ? Le vaccin sera-t-il obligatoire, gratuit et bien suivi pour éviter ses effets secondaires ? Combien coûtera-t-il à la nation et comment sera-t-il financé ? Et quel dispositif opérationnel se met-il en place ?

A ces interrogations qui feront débat, portées par *Leaders* aux pouvoirs publics, aux scientifiques et aux opérationnels

directs, les réponses sont claires. Malgré les incertitudes quant au type de vaccin, à son schéma de déploiement en conséquence et aux contraintes spécifiques, une ligne directrice est tracée.

En exclusivité, le ministre de la Santé, Dr Faouzi Mehdi, livre de premières révélations. Le directeur général de l'Institut Pasteur de Tunis, Pr Hachemi Louzir, par ailleurs président du comité technique de vaccination, nous introduit dans les coulisses des préparatifs. Et d'éminents professeurs, immunologues, virologues et pharmacologues nous apportent, avec des logisticiens, sous la direction du Pr Amor Toumi, ancien haut fonctionnaire de l'OMS, un éclairage utile.

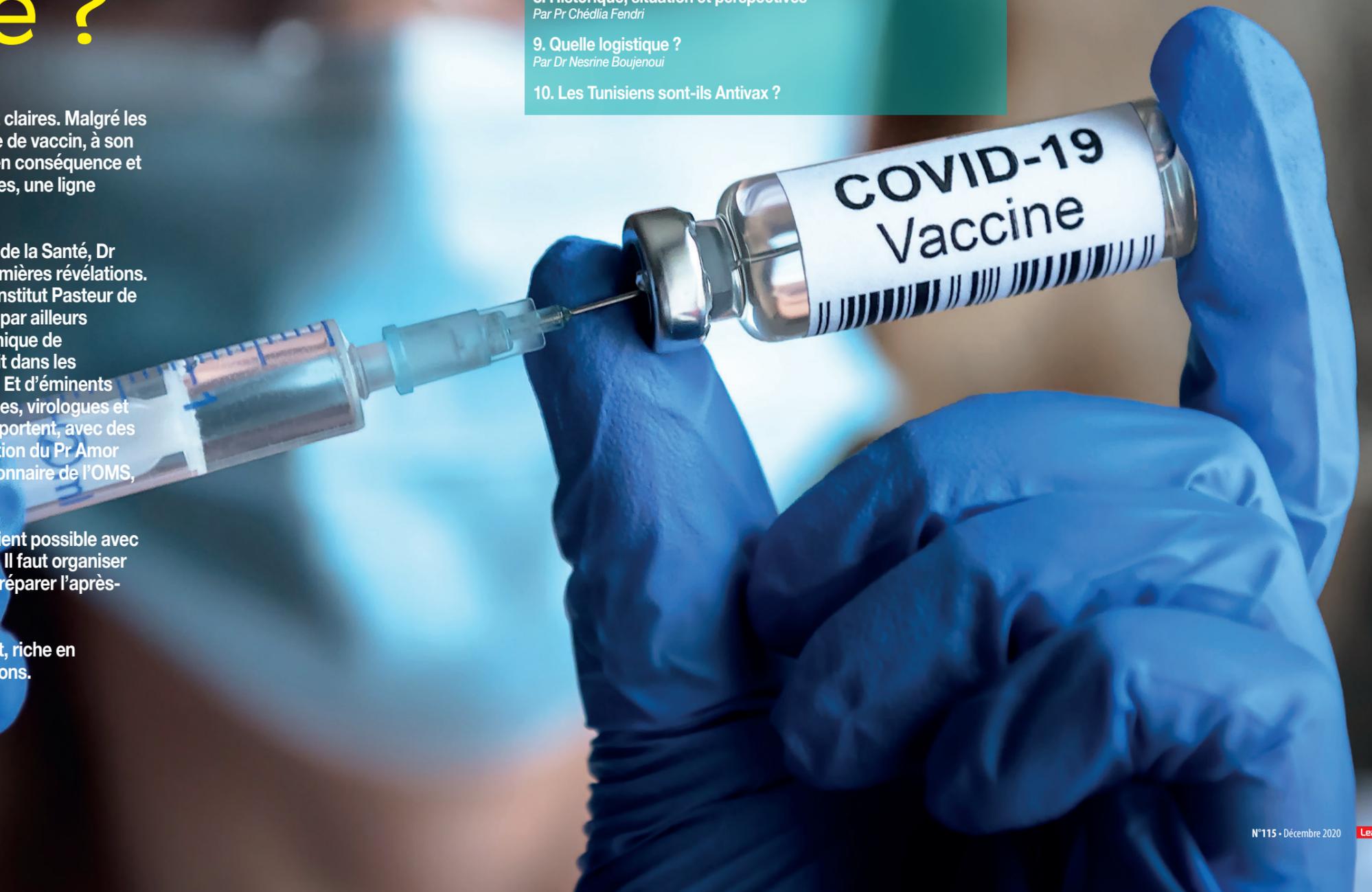
Terrasser le Covid-19 devient possible avec de réelles fortes chances. Il faut organiser cette grande bataille. Et préparer l'après-Covid.

Un dossier complet, inédit, riche en révélations et en explications.

Dossier établi par
Taoufik Habaieb

Sommaire

1. La Tunisie est-elle prête ?
2. Les révélations du ministre de la Santé, Dr Faouzi Mehdi
3. Nous sommes en contacts étroits avec les labos et le Covax
Interview du Pr Hachemi Louzir
4. La problématique des vaccins contre le Covid-19
Par Pr Amor Toumi
5. La vaccination en santé publique
Par Dr Abdelwahed El Abassi
6. Une réglementation très précise
Par Pr Amor Toumi
7. Essais cliniques des vaccins : Quelles spécificités ?
Par Pr Mehdi Dridi
8. Historique, situation et perspectives
Par Pr Chédia Fendri
9. Quelle logistique ?
Par Dr Nesrine Boujenoui
10. Les Tunisiens sont-ils Antivax ?





Les révélations du Dr Faouzi Mehdi Ministre de la Santé

Nous sommes fin prêts pour engager la vaccination

«Plus de deux millions de Tunisiens seront vaccinés contre le Covid-19, courant 2021, soit près de 20% de la population. Le gouvernement y accorde une priorité absolue et nous nous y préparons activement. Il faut courir avec un virus qui galope. On cherche à le neutraliser par la prévention, le dépistage et la prise en charge des patients. La vaccination ouvre de nouvelles perspectives». C'est ce qu'affirme à Leaders le ministre de la Santé, Dr Faouzi Mahdi. «C'est une très grande opération, ajoute-t-il, la première campagne de vaccination dans l'histoire de la Tunisie pour les adultes. Elle est exigeante à tous les niveaux, onéreuse et déterminante. D'abord, sur le plan scientifique pour le choix des vaccins, s'agissant d'un virus rebelle et mutant, ce qui exige efficacité et sécurité. Mais aussi sur le plan logistique pour l'acquisition, le transport, le stockage, l'acheminement aux centres de vaccination et la dispensation. Sans oublier la mobilisation du personnel qui y sera affecté et la sensibilisation.»

Pour le ministre, le choix du vaccin qui sera acquis, ses exigences spécifiques (congélation à -70° ou à un degré moindre, ou encore une réfrigération) et son schéma de déploiement seront déterminants pour la mise au point finale de la stratégie de vaccination. «Nous sommes prêts. C'est important de nous y préparer activement en tenant compte de toutes les contingences et de tous les détails, sans pour autant se précipiter, tant les données évoluent très vite. Comme nous l'avons fait pour les tests rapides, nous avons fait preuve de discernement, fait le choix nécessaire et osé quand il l'a fallu, ce qui a été probant quant aux tests acquis.»

Comment se fera l'acquisition des vaccins ? Un seul type de vaccin ou deux, voire plus ? Sera-t-il obligatoire ou non ? Gratuit ou non ? Quels critères de priorisation d'accès aux vaccins ? Où aura lieu l'administration des vaccins ? Et qui financera ? Mais aussi quelle prise en charge actuellement des patients et quel renforcement apporter au dispositif en place ?

Le Covid-19 ne saurait occulter les autres urgences de santé en Tunisie. Numérisation, télétravail, réforme des structures hospitalières, renflouement de la Cnam et de la Pharmacie centrale, et ré-architecture de regroupement des entités spécialisées : le ministre de la Santé n'a édulé aucune question.

Interview.

Commençons par l'acquisition des vaccins. Où en est la Tunisie ?

Nous avons une commission vaccin au ministère qui est en charge non seulement de la veille scientifique mais aussi des aspects logistique et opérationnel. Nous sommes en contact permanent avec les équipes de l'OMS et de l'initiative Covax en charge de cette question, pour suivre au quotidien ce qui se passe sur la scène internationale et y procéder. Ainsi qu'avec la Banque mondiale quant aux possibilités de financement complémentaire. C'est une pandémie très évolutive, qui exige une étroite coordination et une totale synergie. Nous étudions également les différentes offres d'approches reçues de la part de grands laboratoires qui ont abouti à des vaccins candidats.

Deux fois par semaine, chaque mardi et vendredi, le Chef du gouvernement réunit le comité d'évaluation et de suivi de la situation pandémique déclenchée par le Covid-19. Son soutien, en connaisseur, est plein et entier, à l'instar de tous les membres du gouvernement et des parties prenantes. Nous sommes déterminés à opposer au virus une riposte dynamique, tant dans la prise en charge des patients contaminés que par la vaccination.

Combien coûtera ce vaste programme de vaccination ?

Cela dépendra du vaccin qui sera choisi et du prix négocié qui sera obtenu. La Tunisie agit dans le cadre du programme Covax piloté par l'OMS et pourra bénéficier des avantages consentis, qu'il s'agisse des quantités, du prix et des délais. Mais la note sera bien lourde. Il n'y a pas que le coût du vaccin lui-même à payer, mais aussi l'ensemble des autres charges du programme, du transport à la vaccination. D'ailleurs, nous ne savons pas encore s'il s'agit d'une seule dose ou deux, s'agissant pour certains types de vaccins candidats d'une indispensable dose de rappel.

Comment la Tunisie financera-t-elle ces coûts ?

Le vaccin est une priorité pour le gouvernement. Ainsi nous comptons sur nos propres ressources à travers le budget de l'Etat, mais aussi nous œuvrons à bénéficier du soutien de nos partenaires extérieurs.

La Banque mondiale a décidé d'y prêter son concours, en apportant un financement approprié pour certaines dépenses. Une partie sous forme d'aide et l'autre en crédit dans le cadre du soutien à des pays. La Tunisie, d'ailleurs, figure en bonne position parmi les pays concernés, ce qui renforce notre stratégie.

Certains pays donateurs (l'Arabie saoudite, etc.), et la Fondation Bill & Melinda Gates ont annoncé l'octroi d'un financement coordonné avec l'OMS au sein de l'initiative Covax. Nous espérons y être éligibles.

Le dossier en vue de bénéficier d'un accès facile à l'initiative Covax et de la Banque mondiale est-il prêt ?

Pour être éligible à ce soutien, des prérequis sont exigés dans une demande officielle à soumettre en parallèle à l'initiative Covax et en même temps à la Banque mondiale, fin novembre, pour l'une, début décembre, pour l'autre. Notre dossier est fin prêt !

La facilité Covax, codirigée par la Coalition pour l'innovation en faveur de la préparation aux pandémies (Cepi) et l'Alliance du vaccin (Gavi), opère en étroite collaboration avec l'OMS.



Avec la pandémie de Covid-19, nous l'avons renforcé par trois sous-commissions. La première est composée d'experts en immunologie, en vaccinologie et en virologie et des représentants des institutions concernées. Elle est présidée par le Pr Louzir, directeur général de l'Institut Pasteur de Tunis. La deuxième, dirigée par le Pr Riadh Darghous, assure la veille scientifique et la réflexion stratégique. Quant à la troisième, présidée par Dr Amel Bensaid, directrice générale des Soins de santé de base (Dssb), elle est en charge de l'opérationnel, c'est-à-dire la conduite du programme de vaccination. Œuvrant en synergie, le travail et le suivi sont quotidiens.

Les plans détaillés sont-ils prêts ?

Absolument ! Nous envisageons tous les détails et paramétrons avec précision, au fur et à mesure des avancées enregistrées et des décisions prises. Un plan de déploiement est préparé en tenant compte des différents scénarios.

Quelles sont les cibles prioritaires éligibles à la vaccination ?

Nous y travaillons sur la base de l'analyse des profils contaminés identifiés et ceux qui présentent un risque à s'y exposer le plus, en comorbidité. Le facteur âge est important pour ceux qui ont plus de 65 ans et dont l'état de santé présente des vulnérabilités. Il s'agit dans cette catégorie, des personnes présentant un risque significatif et pouvant développer une forme mortelle. Mais, ce n'est pas l'unique critère. Il s'agit de prémunir contre le virus le personnel soignant, de divers grades, y compris ceux qui sont en charge de personnes âgées, les effectifs sécuritaires, de protection civile et militaires,

Dépistage : un réseau de laboratoires publics et privés

Qu'en est-il du dépistage ?

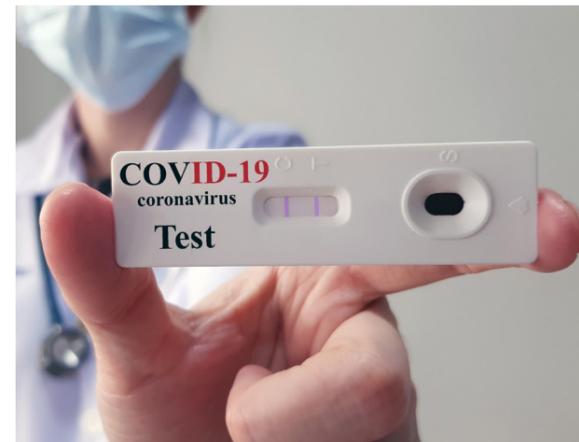
Le testing est un pilier de la stratégie de lutte contre le Covid. Pour cela, l'augmentation de notre capacité d'analyse était un élément fondamental.

Nous renforçons le dispositif de dépistage par un réseau de laboratoires publics et privés.

Le réseau de laboratoires de diagnostic RT-PCR publics est constitué de vingt-deux unités (dix-huit relevant du ministère de la Santé, deux du ministère de la Défense, et deux autres du ministère de l'Intérieur). Et nous poursuivons l'ouverture de nouvelles unités dans les régions, tout récemment nous avons ouvert des laboratoires à Sidi Bouzid et Mahdia.

L'arrêté du 28 août 2020 relatif au cahier des charges pour la participation des laboratoires privés dans le diagnostic Covid-19 est d'un apport significatif. Dans un premier temps, c'était réservé pour les voyageurs uniquement puis nous les avons intégrés dans le diagnostic sous prescription médicale. Nous avons actuellement plus de soixante laboratoires privés autorisés. ■

Avec l'augmentation de l'épidémie, nous avons décidé d'intégrer des tests rapides antigéniques pour désengorger les urgences et assurer une prise en charge précoce. Il est important de noter que les tests antigéniques permettent de détecter les malades positifs ayant des symptômes ne dépassant pas 5 jours. Toutefois, si le test est négatif, un RT PCR est préconisé. Nous avons lancé l'acquisition d'un million de tests rapides.



La Banque mondiale, l'Unicef et de nombreuses autres organisations de la société civile s'y sont jointes. L'objectif est de faciliter un accès rapide aux vaccins reconnus, et d'obtenir des doses fixées à des prix négociés et des financements appropriés. Tout en apportant une série d'appuis techniques quant aux dispositifs logistiques et de vaccination.

La Tunisie est-elle dotée d'un plan national de vaccination ?

Oui ! Et de longue date, avec une expérience probante, depuis le début de l'indépendance, unanimement saluée. Un comité technique de vaccination a été mis en place en 2010, sous une nouvelle forme (arrêté du 4 mai 2010) et présidé par le directeur général de l'Institut Pasteur de Tunis.



tous ceux qui, de par leurs fonctions, sont indispensables au bon fonctionnement de la société.

Des arbitrages seront à faire ?

Nécessairement, pour la première année. C'est l'une des contraintes du schéma de déploiement des vaccins et de la capacité réelle de vaccination. Malgré tous les efforts que nous déploierons, il serait illusoire de prétendre à une vaccination généralisée en si peu de temps.

Comment seront identifiées / inscrites les personnes considérées prioritaires ?

Comme indiqué auparavant, le ministère de la santé a un savoir-faire en vaccination. Nous envisageons, en plus, pour



La prise en charge médicale des patients renforcée

Quelles mesures ont-elles été prises ?

Pour la première fois, nous avons procédé à la réquisition de nos propres services hospitaliers pour les dédiés exclusivement au coronavirus. Au total, il s'agit de 63 services dans 33 hôpitaux. Le nombre de lits en réanimation est passé de 95 à 285 et celui des lits équipés d'oxygène de 400 à 1815. Notre objectif est d'atteindre 450 lits de réanimation au début de l'année prochaine.

Un grand effort est également porté à l'augmentation de la capacité oxygène, pour éviter les complications chez des personnes infectées. Pour cela, nous avons déployé 500 extracteurs d'oxygène (en location) et 1 500 dispositifs de ventilation en pression positive continue (Cpap), dont la moitié en acquisition.

Le nombre de patients pris en charge a significativement augmenté. En effet, 1 543 patients sont pris en charge par nos hôpitaux (à la date du 19 novembre), soit une augmentation de 13% par rapport au début du mois. La majorité des patients (86%) est prise en charge au niveau des structures sanitaires publiques. Ceux qui sont en réanimation sont au nombre de 303 patients, soit une augmentation de 29.5% par rapport au début du mois.

Plus encore, nous planifions d'installer deux nouveaux hôpitaux de campagne, en plus de l'hôpital de campagne déjà en place d'el Menzah. Le premier au grand Tunis, avec une capacité de 100 lits de réanimation et 400 lits équipés d'oxygène, et le second à Sfax, dans le tout nouvel hôpital don de la Chine, avec 20 lits en réa et 160 équipés d'oxygène. ■



cette opération de faire appel au digital qui sera d'un grand apport. Nous avons décidé d'opter pour une application informatique déployée sur des terminaux mobiles qui sera mise en place dans le cadre de la stratégie vaccinale. D'ores et déjà, une start-up qualifiée est retenue pour s'en charger. Les populations cibles pourront s'y inscrire en toute facilité, en déclarant leurs identités, données santé, et autres, ainsi que leurs coordonnées, le tout sous le sceau de la protection de leurs données personnelles. Sur cette base, l'application permettra de scorer les profils et de les prioriser. Elle servira de plateforme pour l'ensemble des étapes suivantes, c'est-à-dire la notification, la prise de rendez-vous et le suivi.

Où sera effectuée la vaccination ?

Là aussi le choix du vaccin qui sera retenu et ses contraintes détermineront le déploiement de notre stratégie. S'il exige une congélation à très basse température, nous devons en tenir compte et prévoir des centres de vaccination dotés d'équipements appropriés. Notre objectif, quels que soient les arbitrages quant aux personnes prioritaires, est de couvrir l'ensemble du territoire tunisien, dans une approche « d'aller vers », mais aussi de prévoir des sites de convergence bien dimensionnés pour respecter la distanciation, et facilement accessibles. Plusieurs options sont en cours d'examen pour les grands centres, comme des espaces de foires et salons, et autres.

La vaccination sera-t-elle obligatoire ?

Il ne s'agit pas d'y forcer les Tunisiens. Ne l'oublions pas, c'est un acte médical laissé au consentement du bénéficiaire. Il s'agit d'une liberté individuelle absolue, de droit personnel, ce que nous respectons. Nul n'y sera contraint. C'est aussi de la responsabilité de tout un chacun. Notre rôle est d'expliquer et de sensibiliser. Tout l'effort de communication sera de les convaincre. Tout comme d'expliquer aux non-prioritaires les raisons des arbitrages rendus nécessaires.

Ce sera gratuit ?

C'est le principe ! Ne l'oublions pas, il s'agit pour le Covid-19 d'une maladie à déclaration obligatoire et transmissible. Jusque-là, la Tunisie a toujours dispensé les vaccins de base gratuitement et à travers ses structures de première ligne. Nous n'y dérogerons pas. Cela nous permettra également de réserver le quota de vaccins qui sera alloué à la Tunisie aux bénéficiaires prioritaires et d'y veiller attentivement.

Mais, rien n'empêche, dans une deuxième phase, d'envisager une dispensation du vaccin dans les officines privées dans le cadre de la continuité et de la proximité des services. ■

Que dit la loi sur la télémédecine ?

Article 23 (bis) : sous réserve des dispositions des articles 22 et 23 de la présente loi, le médecin ou le médecin dentiste peut exercer sa profession dans le cadre de la télémédecine.

On entend par télémédecine, au sens de la présente loi, la pratique médicale à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication permettant de mettre en rapport, entre eux ou avec un patient, des médecins ou des médecins dentistes et d'autres professionnels de santé, parmi lesquels figure nécessairement un médecin et, le cas échéant, d'autres professionnels de santé traitants, et ce, notamment pour établir le diagnostic d'une maladie, le recueil d'un avis médical, la surveillance ou le suivi de l'état d'un patient, ou autres prestations et actes médicaux.

Hormis les cas d'urgence médicale qui nécessitent de porter secours pour sauver la vie du patient et au cours desquels son information et le recueil de son consentement ou celui de son tuteur légal s'avèrent impossibles, le médecin ou le médecin dentiste traitant ne doit procéder à aucun acte dans le cadre de la télémédecine qu'après en avoir informé le patient et, le cas échéant, son tuteur légal et avoir recueilli son consentement éclairé, et ce, par tout moyen laissant une trace écrite ou électronique.

La télémédecine ne s'exerce qu'avec l'utilisation de systèmes informatiques et de moyens de communication sécurisés garantissant la protection, la sécurité et l'authenticité des documents, des données personnelles et des données relatives à la santé faisant l'objet d'échange, et ce, conformément à la législation en vigueur.

Les conditions générales de l'exercice de la télémédecine et les domaines de son application sont fixés par décret gouvernemental. Les conditions spécifiques de la réalisation d'actes de télémédecine pour chaque spécialité médicale ou chirurgicale sont fixées par arrêté du ministre chargé de la santé.

Les actes de la télémédecine sont inscrits à la nomenclature générale des actes professionnels, conformément à la réglementation en vigueur.■

Télémédecine Les textes d'application sont lancés

A quelque chose malheur (coronavirus) est bon ! La loi sur la télémédecine adoptée il y a deux ans attendait encore ses textes d'application. En autorisant l'exercice de la profession de médecin et de médecin dentiste dans ce cadre et en définissant ses modalités, elle stipule que « les conditions générales de l'exercice de la télémédecine et les domaines de son application sont fixés par décret gouvernemental. Les conditions spécifiques de la réalisation d'actes de télémédecine pour chaque spécialité médicale ou chirurgicale sont fixées par arrêté du ministre chargé de la santé. »

Cette loi (n° 2018-43 du 11 juillet 2018, complétant la loi n° 91-21 du 13 mars 1991) devait alors être activée. C'est quasiment chose faite. « Tout est finalisé, affirme le ministre de la Santé, Faouzi Mehdi. Tant le décret gouvernemental que les arrêtés ont abouti et ont été transmis à la présidence du gouvernement. Ils ne tarderont pas à être signés et publiés. L'ampleur de la pandémie a mis en relief la nécessité d'accélérer la mise en œuvre de la télémédecine, pour garantir la continuité des consultations et garder l'activité médicale ordinaire. Rien ne doit empêcher les patients de pouvoir se faire traiter. Toute rupture pourrait engendrer des conséquences néfastes. »■

Une approche inclusive, mobilisatrice

Le gouvernement a-t-il pu mobiliser les partenaires concernés?

Absolument ! L'engagement de toutes les parties prenantes est déterminant, souligne le ministre de la Santé. Il mentionne l'appui systématique du Chef du gouvernement et de ses collègues ministres et secrétaires d'Etat, à la tête de leurs équipes et

administrations, mais aussi les conseils de l'ordre, les sociétés savantes, les syndicats et le secteur privé. « Ils ont tous adhéré au renforcement de la première ligne, déclare-t-il, et ne cessent d'apporter un plein soutien aux actions déployées. La réactivité est essentielle et nous permet de surmonter les difficultés et de gagner du temps. »■

Il faut sauver l'hôpital public, la Cnam et la Pharmacie centrale

Longtemps promise, la mise à niveau des structures hospitalières, ainsi que le renflouement de la Cnam et la restructuration de la Pharmacie centrale, exigent une forte détermination, une nouvelle vision et des moyens que rien ne saurait bloquer ou retarder. Le ministre de la Santé en fait son projet qu'il prend à bras-le-corps.

« Si nous voulons assurer aux Tunisiens les soins de santé qu'ils sont en droit d'obtenir, affirme-t-il, nous devons réhabiliter les différents maillons de la chaîne. Sans omettre d'octroyer les motivations nécessaires au personnel médical et paramédical ainsi qu'à toutes les autres catégories de personnel, et agir afin de limiter les départs à l'étranger et, pourquoi pas, inciter

des partants à retourner au pays. » Le décret gouvernemental n° 2019-383 du 17 avril 2019 fixant les domaines d'intervention du fonds de soutien de la santé publique, les modalités et les critères de répartition de ses ressources, vient à point nommé.

Il faut reconnaître que l'état des lieux est préoccupant, poursuit-il. Il n'y pas que la question financière, qui demeure centrale, mais tant d'autres aspects requièrent toute notre attention. Il s'agit de la gouvernance, de l'organisation, des modes opératoires, de la formation et des systèmes d'information. Une médecine orientée santé et bien-être, garantissant à tout un chacun une couverture santé universelle sans discrimination

d'aucun type, à travers un paquet de services essentiels. C'est une question de vies humaines, mais aussi de dignité.

Pour la Cnam, une refonte profonde du système des assurances maladies lui sera bénéfique. En attendant son élaboration, son adoption consensuelle et sa mise en œuvre, l'urgence est à l'assainissement, une fois pour toutes, de ses finances. Il y a un grand effort à consentir. Nous nous y engageons.

Une approche similaire mérite d'être adoptée pour la PCT, dans une approche globale. Il est clair que la situation actuelle, pénalisante pour tous, ne saurait perdurer encore longtemps. A un moment où l'autre, il va falloir trancher. Ce moment est à présent venu. »■

Numérisation : un chantier nécessaire

Il va falloir s'y mettre à fond. L'e-santé s'impose en urgence de toute priorité, déclare le ministre de la Santé, Faouzi Mehdi. « Le Centre informatique du ministère est un maillon fort. Divers systèmes et applications sont cependant déployés dans différentes unités, qu'il s'agisse d'établissements de santé, d'organismes sous tutelle ou autres. Sans interconnexion, ni mise en cohérence et synergie. C'est pourquoi, nous nous attelons à leur regroupement et à la

configuration d'une nouvelle gouvernance d'ensemble qui garantira efficacité, sécurité et performance. »

« Cette architecture et ses déclinaisons, ajoute-t-il, apporteront au citoyen un meilleur service, en toute cohérence. Unifiant son dossier santé, traçant son parcours, regroupant ses documents, elle permettra aux médecins d'en avoir une vue globale et précise. »■

#1

Première application mobile omnicanale dans le secteur des assurances en Tunisie

Regroupement, cohérence, efficacité : deux nouvelles agences spécialisées

«Le concept est traduit en ré-architecture. Rompre avec le cloisonnement, le double emploi et le manque de synergie dans différents aspects de la santé, et mettre en place de nouvelles gouvernances par filière : la nouvelle doctrine est adoptée.» C'est ce qu'affirme le ministre de la Santé, Faouzi Mehdi. «Comme pour l'e-santé, précise-t-il, avec le regroupement des solutions et applications, il en sera de même pour les médicaments et la lutte contre les maladies.

Deux nouvelles agences seront ainsi créées. La première agence nationale des médicaments et des produits de santé couvrira l'ensemble de la filière. La seconde prendra en charge les différentes missions de prévention et de lutte contre les maladies. 

Le fonds de soutien de la santé publique

Le décret gouvernemental n° 2019-383 du 17 avril 2019 fixe les domaines d'intervention du fonds de soutien de la santé publique, les modalités et les critères de répartition de ses ressources.

Article premier : les domaines d'intervention du fonds de soutien de la santé publique concernent le financement de la prise en charge des prestations sanitaires rendues aux malades bénéficiaires de cartes de soins gratuits et de cartes de soins à tarif réduit par les établissements publics de santé et les hôpitaux régionaux.

Art. 2 : les ressources du fonds sont réparties entre les structures sanitaires concernées par ses interventions sur la base du pourcentage du coût des prestations sanitaires rendues par chaque structure sanitaire au profit des malades bénéficiaires de cartes de soins gratuits et de cartes de soins à tarif réduit du coût global des prestations sanitaires rendues aux malades au niveau de toutes les structures sanitaires publiques concernées.

Le coût des prestations sanitaires est fixé sur la base des tarifications prévues au titre de la convention de la facturation des prestations sanitaires rendues aux assurés sociaux relative à l'année précédente.

Art. 3 : les ressources du fonds sont versées au profit des structures sanitaires publiques concernées sur deux tranches.

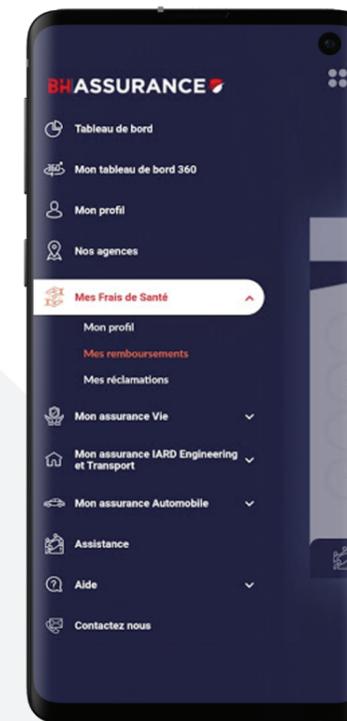
Le calcul de la première tranche est effectué sur la base du coût des prestations rendues au premier semestre de l'année précédente et la deuxième tranche sur la base du coût des prestations rendues au deuxième semestre de l'année précédente, et ce, dans la limite d'un plafond qui sera déterminé dans le cadre de la fixation du budget de l'année suivante.

La première tranche des ressources est versée au début de l'année concernée et la deuxième au début du second semestre de la même année. 

wininti
by BH ASSURANCE 

تقضي شورك
ل'application
إلي تعمل بيها كل شئى وين ما تكون

100% en ligne Payez moins cher Votre protection à portée de main



LA DÉCLARATION DE SINISTRE AUTOMOBILE EN LIGNE.

SOUSCRIPTION 100% EN LIGNE DE VOTRE ASSURANCE AUTOMOBILE ET MULTIRISQUE HABITATION.

LE PAIEMENT SÉCURISÉ DE VOS ÉCHÉANCES.

LA SIMULATION DE TARIF DE VOTRE ASSURANCE AUTOMOBILE ET MULTIRISQUE HABITATION.

LE SUIVI DE VOS FRAIS DE SANTÉ ET DE VOS SINISTRES.

BH ASSURANCE 



RDV sur
bit.ly/wininti

Pr Hachemi Louzir

Directeur général de l'Institut Pasteur de Tunis

Nous sommes en contacts étroits avec les labos et le Covax



A la tête de l'Institut Pasteur de Tunis qui compte plus de 700 personnes, entre chercheurs et techniciens permanents et 200 étudiants, le Pr Hachemi Louzir, immunologue de renom, est en première ligne. Dès le début, il avait anticipé l'ampleur de la pandémie, procédé aux acquisitions nécessaires, lancé les équipes de recherche, organisé les dépistages.

La bonne chance aura voulu qu'un don précieux de l'Institut Mérieux d'une valeur de plus de 1,2 million d'euros ait permis l'implantation d'un labo P3, ultraperformant, à la faveur de la visite de son président, en 2017, et de son audience avec le Président Caïd Essebsi. Tout était prêt pour le faire démarrer et le Pr Louzir ainsi chargé le Pr Henda Triki,

médecin, professeur en microbiologie, chef de laboratoire de virologie clinique, de présider à ses destinées. L'ensemble des unités de Pasteur Tunis a été mis en alerte maximale et à contribution.

Au premier étage de la bâtisse centrale, les lumières sont encore allumées, tard dans la soirée, durant le weekend. Le bureau du Pr Louzir est encombré de dossiers, partout, sur sa table de travail, au salon et ailleurs. Et pourtant, il s'y retrouve facilement.

Président par ailleurs de la commission technique de vaccination, il se déploie tous azimuts.

Interview.



Comment s'articulent les préparatifs pour l'acquisition des vaccins?

D'emblée, elle a été double. D'une part, il fallait se positionner par rapport aux laboratoires producteurs du monde. Trois parmi les premiers parvenus à la

phase 3 des essais avaient pris l'initiative de nous contacter dès fin septembre dernier. Nous avons engagé avec eux des échanges sur les aspects scientifique et technique, les effets secondaires et autres. Décision a été prise par le gouvernement d'élargir ces contacts au reste des firmes parvenues au même stade, soit

au total 12 à présent. Les discussions menées ont également porté sur les prix, les conditions financières, le schéma de déploiement et autres aspects logistiques. Une attention particulière a été portée à la dissection des publications et recherches paracliniques et, d'une manière plus générale, toutes les avancées signalées.

Et d'autre part ?

On se devait de nous inscrire dans l'initiative Covax. Trois des labos pionniers y adhèrent. Ce mécanisme, combiné avec la Banque mondiale, d'autres organisations et des pays mécènes, centralise une démarche commune quant à la sélection des vaccins et leur acquisition, et apporte un financement de 15 à 20% du prix réel des vaccins à raison de 20% de la population. Soit une contribution entre 1,3 à 3 \$ l'unité. Ce taux pourrait s'élever, voire atteindre une perspective de gratuité en cas de collecte suffisante des dons.

Pour cela, il faudrait préparer un dossier exposant la capacité de la Tunisie et son expérience en matière de vaccination. Il s'agit de démontrer que nous sommes non seulement prêts à démarrer la réalisation du programme, mais aussi que nous en avons les ressources humaines, la chaîne logistique et les moyens et équipements appropriés pour y aboutir avec succès.

Il en va de même pour la Banque mondiale ?

Absolument ! Ce même dossier, adossé à une stratégie opérationnelle de vaccination et un chiffrage financier aussi détaillé que précis, sera également soumis en copie similaire à la Banque mondiale. Ces deux copies sont prêtes.

Quelles sont les relations entretenues avec le Covax ?

Elles sont très bonnes. La Tunisie est visible sous ce radar mondial et entretient des relations suivies avec les vis-à-vis désignés. Souvent, nous sommes cités en référence dans notre catégorie de pays, grâce à nos expériences probantes et à la performance de notre dispositif actuel.

Ce qui est bien, c'est qu'ils nous écoutent.

Un taux de vaccination de 20% de la population est-il suffisant ?

Certainement jamais assez pour une large couverture, mais significatif pour une première phase. Ne l'oublions pas, l'essentiel est de réduire la mortalité et la comorbidité

pour permettre aux services essentiels de continuer à fonctionner. Sinon, tout s'arrêtera et le capital humain déploré ne sera pas facile à régénérer.

C'est vrai, si on veut arrêter la circulation du virus, nous devons monter à 50-60% de couverture vaccinale. Mais, soyons réalistes, ce n'est pas possible pour le moment.

Il faut dire que nous n'agissons pas seuls en matière de vaccination. La plupart des autres pays s'y adonnent intensivement. Cet effort collectif, généralisé, sera utile pour ralentir la circulation rapide du Covid-19.

Vous êtes optimiste ?

Absolument ! J'y vois une bonne issue pour terrasser cette pandémie. C'est un très grand moment dans l'histoire de la médecine. La découverte de ces vaccins ouvre un large boulevard, je dirai une grande autoroute, devant la recherche scientifique et médicale. De nouveaux vaccins et de nouveaux traitements seront découverts pour d'autres maladies. L'humanité entière en bénéficiera.

D'ores et déjà, des changements profonds commencent à s'opérer. Nous nous acheminons vers une One Health, c'est-à-dire une santé humaine et animale combinée. Toutes les pandémies sont issues, à l'origine, de la promiscuité entre l'homme et l'animal, favorisant l'émergence de virus animaux. La recombinaison en biotope des virus devient dangereuse.

En quoi consiste cette nouvelle approche ?

Engager une vision globale sur l'ensemble de la planète: la déforestation, le réchauffement climatique, les OGM, la nutrition, l'hygiène de vie, la relation au travail, les facteurs de risques, la réponse immunitaire... C'est un tout. Un tout qui s'imbrique et interagit. C'est là une grande leçon à tirer du Covid-19 ?

Et d'autres leçons ?

Sans doute. Ce qui a été remarquable en Tunisie, c'est que les scientifiques ont été impliqués dès le début, écoutés, souvent suivis. Les associer à la prise de grandes décisions, leur faire confiance et les encourager à aller de l'avant permet de gagner beaucoup de temps, d'éviter de fausses pistes et, d'une manière plus large, promouvoir la recherche scientifique. Voilà un domaine où la Tunisie dispose de réelles potentialités et peut accomplir de grandes avancées. ■



GEELY GC6, remarquable وهرة incroyable فرصة



Photo non contractuelle

A PARTIR DE

39.800^{DT}_{TTC}

AU LIEU DE ~~41.200^{DT}_{TTC}~~

OFFRE VALABLE JUSQU'AU 15 DÉCEMBRE 2020

70 131 000

SOTUDIS ZOUARI
CONCESSIONNAIRE AUTOMOBILE

البنك
التونسي

BANQUE DE TUNISIE

CARTE JEUNESSE



Avec la carte Jeunesse... jamais votre enfant ne sera à court d'argent.

Par un simple clic sur votre smartphone vous pouvez instantanément alimenter la carte jeunesse de votre enfant via BTMobile, BTNET 24/24 et 7/7.

- Carte pré chargée
- Carte rattachée au compte du parent
- Carte de retrait de tous les distributeurs BT et autres banques
- Carte de paiement auprès de tous les commerçants affiliés au réseau VISA et MasterCard
- Carte permettant le chargement instantané du GSM quel que soit l'opérateur

Un conseiller clientèle en agence sera à votre écoute pour vous accompagner.

www.bt.com.tn


Centre de Relation Client Banque de Tunisie
Email : callcenter@bt.com.tn
Tél : 81 10 12 12

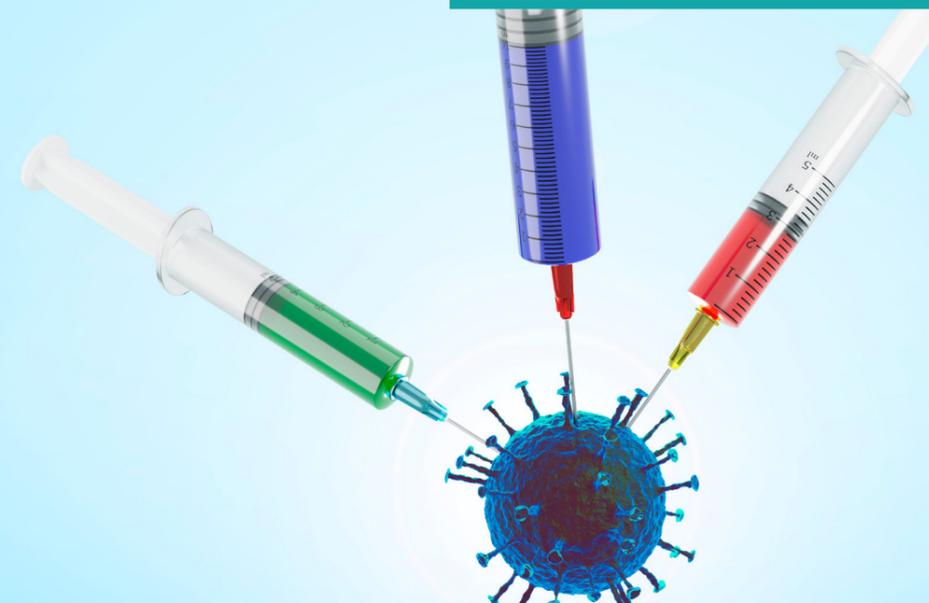
La problématique des vaccins contre le Covid-19



• Par Pr Amor Toumi

Une course effrénée pour la découverte du vaccin contre le Covid-19 a été lancée depuis quelque temps. Les plus proches pour atteindre ce but sont au nombre de 11 à la date du 21 novembre 2020. Un douzième s'annonce. Ces vaccins devront arriver sur le marché entre la fin 2020 et l'année 2021. Ils seront commercialisés, probablement tous, à travers une procédure urgente qui ne pourra pas garantir totalement la sécurité de ces produits ni la période de protection qui pourrait être comptée en mois ou en années. Ces vaccins utilisent des technologies très variées (encadré 1) :

- Vaccins **inactivés**
- Vaccins **à vecteurs**
- Vaccins **formés de sous-unités purifiées**
- Vaccins **à cellules recombinantes**
- Vaccins **génétiques (ADN ou ARN)**



Les différents types de vaccin contre le Covid-19

Au-delà de cette terminologie rébarbative se profilent des technologies classiques utilisées pour d'autres vaccins jusqu'aux technologies les plus récentes qui vont conduire à des vaccins innovants (vaccins génétiques) dont il n'existe pas de similaires jusqu'à aujourd'hui. Ces derniers se basent sur des approches récentes en comptant sur le corps humain pour fabriquer des protéines reconnues étrangères et contre lesquelles il va fabriquer des anticorps. Autant cette technologie est séduisante, autant on retient son souffle pour d'éventuels problèmes qui risquent d'apparaître. D'autres laboratoires ont été plus classiques en reproduisant des technologies avérées pour lesquelles

les risques sont moindres. Les étapes franchies par ces vaccins et les pays qui sont à leur origine sont résumés dans le tableau 1.

Par ailleurs, une vaccination de masse n'est pas une mince affaire pour tout pays quel que soit son niveau de développement. Quand on observe les difficultés déjà identifiées aux Etats-Unis pour ces campagnes de vaccination, on peut mesurer celles qui vont surgir en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud. Les moyens humains et matériels ne sont pas comparables bien que ces derniers aient plus l'habitude des vaccinations de masse.

Pays	Nombre de produits en phase 3	Nombre de produits en phase 2 ou 1 et 2	Nombre de produits en phase 1
Chine	4	4	3
Etats-Unis	3	3	3
Inde	1	3	
Russie	1		1
Angleterre et Suède	1		
Etats-Unis, Allemagne et Chine	1		
Allemagne		1	2
Japon		1	
Kazakhstan		1	
France		1	
Corée du Sud		1	
Israël		1	
Cuba			2
Grande-Bretagne			1
Canada			1
Etats-Unis et Grande-Bretagne			1
Canada et Grande-Bretagne			1
France et USA			1
Italie, Belgique et Allemagne			1

Tableau 1 : Répartition par pays et par phase d'essai clinique des vaccins anti-Covid-19 (ceux n'ayant pas entamé les essais sur l'homme ne sont pas indiqués sur ce tableau).

Les vaccins les plus proches de la commercialisation (phase 3) devront commencer à présenter leurs dossiers aux autorités dès fin novembre. Leur utilisation aux États-Unis

débutera courant décembre (50 millions de doses) et s'étalera sur le plan international sur l'année 2021 et même 2022. Ces produits sont indiqués dans le tableau 2.

Laboratoire	Pays	Type	Nombre d'injections	Intervalle d'injection
Pfizer, Fosun Pharma et BioNtech	Etats-Unis, Chine et Allemagne	ARNm	2	0-28
Moderna	Etats-Unis	ARNm encapsulé	2	0-28
Sinovac	Chine	Virus inactivé		0-14
Wuhan Institute of Biological Products/Sinopharm	Chine	Virus inactivé	2	0-21
Beijing Institute of Biological Products/Sinopharm	Chine	Virus inactivé	2	0-21
Bharat Biotech	Inde	Virus inactivé	2	0-28
University of Oxford/ AstraZeneca	Grande-Bretagne et Suède	Vecteur adénovirus	2	0-28
CanSino Biological Inc./Beijing Institute of Biotechnology	Chine	Vecteur Adénovirus	1	0-28
Gamaleya Research Institute	Russie	Vecteur Adénovirus	2	0-21
Janssen Pharmaceutical Companies (Johnson&Johnson)	Etats-Unis	Vecteur Adénovirus	1 ou 2	0 et 0-56
Novavax	Etats-Unis	Glycoprotéine recombinée	2	0-21

Tableau 2 : Récapitulatif des vaccins en phase finale de développement

Le débat technologique s'est encore compliqué ces jours-ci par les problèmes liés à la conservation et au transport de ces produits. Certains doivent être conservés à très basse température (-73°C), d'autres pourront être transportés à -20 ou -30°C, et certains pourront être acheminés à des températures de +4°C. On observe que de nombreux pays ont opté pour des essais cliniques avec les vaccins qui se conservent à des températures les plus élevées (Ex. du Maroc et des Émirats arabes unis) car il va falloir gérer les stocks mais aussi le « casse-tête » de la deuxième dose à administrer 3 ou 4 semaines après.

Pour la voie d'administration de ces produits, l'écrasante majorité est proposée par voie injectable. Un seul laboratoire (Beijing Wantal Biological Pharmacy associé à Xiamen University) propose une forme intranasale qui est en phase 2 et deux laboratoires (Symvivo et Vaxart) essaient une forme orale et sont en phase 1 de l'étude.

Sur un autre plan, un des acteurs majeurs de la démarche vaccinale sera l'Organisation mondiale de la santé. Cette

organisation, en partenariat avec le GAVI (Global Alliance for Vaccines and Immunization), a mis en place le programme Covax qui bénéficie du soutien financier de nombreux pays, communautés et ONG. Ce programme vise à obtenir deux milliards de doses de vaccin. 92 pays à revenu faible ou intermédiaire, y compris la Tunisie, sont éligibles au programme Covax. Plus de 90 pays à revenu élevé vont participer à ce mécanisme en vue d'acheter une partie de leurs besoins en vaccins (https://ec.europa.eu/france/news/20201113/contribution_europe_covax_500_millions_euros_fr). Covax va participer à la couverture des besoins totaux ou partiels de 70% de la population mondiale. Il est bien entendu que ce mécanisme intégrera les laboratoires qui en feront la demande et leurs dossiers seront soumis, pour évaluation, aux gestionnaires de Covax. A l'heure actuelle, 9 dossiers sont en phase d'évaluation dont deux vaccins sont en phase 3 (Moderna et Astra-Zeneca). Par ailleurs, à la date du 24 août 2020, 80 pays ont manifesté leur intérêt et seuls 43 ont accepté d'être cités publiquement (voir encadré 2).

Pays ayant manifesté leur intérêt pour Covax et ayant accepté d'être cités publiquement

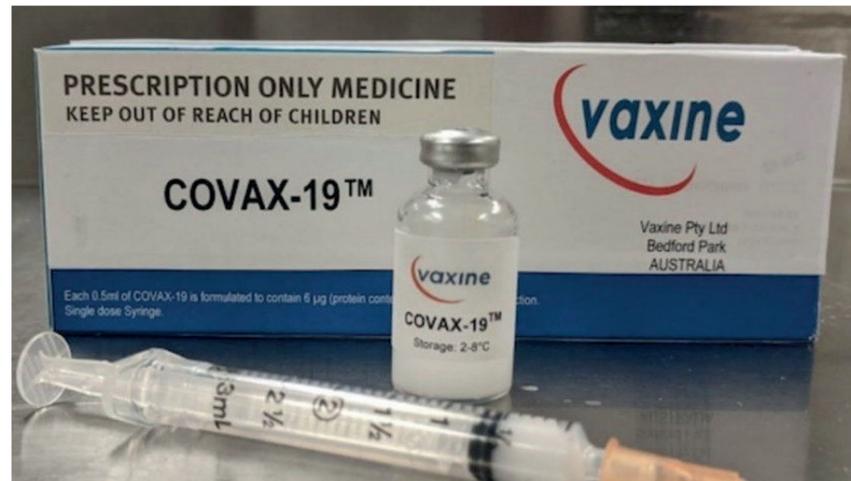
<https://www.who.int/fr/news/item/24-08-2020-172-countries-and-multiple-candidate-vaccines-engaged-in-covid-19-vaccine-global-access-facility>

Afrique du Sud, Andorre, Arabie Saoudite, Argentine, Arménie, Botswana, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Croatie, Émirats arabes unis, Estonie, Finlande, Grèce, Islande, Irak, Irlande, Israël, Japon, Jordanie, Koweït, Liban, Luxembourg, Macédoine du Nord, Maurice, Mexique, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Portugal, Qatar, Saint-Marin, Seychelles, Singapour, Suisse, République de Corée, République dominicaine, République tchèque, Grande-Bretagne, Irlande du Nord et Venezuela.

En conclusion, il faut souligner l'importance des efforts fournis par les pays, les responsables sanitaires, les praticiens sanitaires, les scientifiques et les laboratoires fabricants de vaccins pour faire face dans l'urgence à cette situation exceptionnelle créée par ce virus qui a paralysé l'humanité entière. Toutefois, des questions restent posées :

- Cette approche vaccinale ultrarapide sera-t-elle sans danger ?
- Quelle sera la durée de l'immunité conférée (en mois ou en années) ?
- Il y a presque une unanimité sur la définition des populations prioritaires. Cependant, on commence à entendre des voix discordantes liées à la faible capacité des sujets âgés à fabriquer des anticorps et au rôle protecteur pour les personnes âgées que pourrait avoir l'immunisation des plus jeunes. Doit-on plutôt inclure les sujets jeunes qui peuvent créer une immunité collective plus efficace ? A l'heure actuelle, c'est une question qu'il faut garder à l'esprit et rester sur les stratégies admises.
- Ces vaccins vont-ils totalement protéger du virus ou bien leur action se limitera-t-elle à l'atténuation des formes graves ? Dans ce dernier cas, on risque de ne pas éradiquer la maladie et encore moins sa transmission.
- Le coronavirus a montré au cours d'une année une grande capacité de mutation. L'immunité acquise, si elle est durable, pourrait-elle faire face à ces mutants? **A.T.**

Ancien haut fonctionnaire de l'OMS
Président de la Société des sciences pharmaceutiques de Tunisie



Garanties Accidents de la Vie سلامة بدنك.

مسمار في حيط



STAR
Assurances تأمينات
عمل علينا

star.com.tn

La vaccination en santé publique

Une lueur d'espoir dans la grisaille

Les annonces optimistes sur le développement de vaccins contre le SRAS CoV2 ont donné un espace important et bienvenu à l'espoir dans un contexte marqué par l'inquiétude et la résignation face à une deuxième vague épidémique dans de nombreux pays et par l'absence de visibilité sur la fin de la menace majeure pour la santé que représente le Covid-19. Comme partout dans le monde, les attentes vis-à-vis de ces nouveaux vaccins sont considérables et tirent leur légitimité de l'importance historique de la vaccination dans les stratégies de santé publique pour le contrôle, l'élimination ou l'éradication de maladies infectieuses ou pour mieux protéger des groupes de population à risques, mais aussi pour assurer la protection contre des maladies qui sévissent dans certaines régions du monde.



• Par Dr Abdelwahed El Abassi

L

e BCG (vaccin bilité de Calmette et Guérin) a été le premier vaccin produit en 1921 à partir d'une souche atténuée du bacille tuberculeux par l'Institut Pasteur de Paris. Initialement utilisé en médecine vétérinaire, il a connu un grand décollage mondial après son intégration par l'Unicef dans le cadre de ses programmes de vaccination des enfants en 1974. La grande autoroute pour le développement et l'utilisation des vaccins a été ouverte par le grand succès réalisé avec l'éradication de la variole. Cette maladie

sévissait depuis plus de trois mille ans et avait provoqué plus de 300 millions de morts (estimation OMS). Elle a été éradiquée en 1980 suite à un programme mondial de vaccination conduit par l'OMS depuis 1966.

Les succès nourrissent la dynamique

Les succès remportés par les programmes de vaccination dans la réduction de la morbidité et la mortalité chez les enfants ont mis la vaccination sur un piédestal, surtout quand ils étaient intégrés à d'autres composantes des soins de santé primaires promus par la conférence internationale d'Alma-Ata (1978). Ils ont ouvert la voie au développement de vaccins pour un plus grand nombre de maladies. Pour les enfants, de six vaccins historiques (BCG, diphtérie, tétanos, coqueluche, polio, rougeole), qui avaient mis la vaccination sur sa rampe de lancement, le nombre est passé à plus d'une dizaine recommandée pour tous les enfants (hépatite B, haemophilus influenzae, pneumocoque, rubéole, rotavirus). D'autres sont proposés seulement pour certaines régions ou groupes à risques et concernent les enfants et ou les adultes (fièvre jaune, choléra, dengue, encéphalite japonaise, encéphalite à tiques, grippe saisonnière, hépatite A, HPV, méningocoque, rage, oreillons, typhoïde, varicelle...).

Outre les nombreux péages, tout n'est pas autoroute

L'épopée connue par le développement des vaccins a rencontré des difficultés et des controverses en relation avec l'efficacité relative de certains vaccins (BCG, gripes...) et les effets secondaires mineurs ou plus rarement graves qui sont rapportés. Des critiques sont faites aux vaccins pour des liens supposés avec le développement de maladies graves (la sclérose en plaques pour le vaccin contre l'hépatite B, ou l'autisme pour la vaccination contre la rougeole, la rubéole et les oreillons...). Elles sont infondées ou non validées par des preuves irréfutables. Des difficultés importantes se dressent dans le développement, la promotion et l'utilisation des vaccins. Elles sont en relation avec le niveau de protection ainsi que la durée de l'immunité qu'ils induisent

d'une part et le coût ainsi que la logistique nécessaire pour leur utilisation adéquate d'autre part.

Une stratégie de santé publique pour l'introduction et l'utilisation de nouveaux vaccins prend nécessairement en compte toutes ces préoccupations et difficultés. Elle doit le faire dans le cadre d'une vision globale claire avec un objectif de lutte bien défini et en tenant compte de toutes les dimensions (sanitaire, éthique, anthropologique, sociale, économique) qui interagissent avec la stratégie adoptée.

A titre d'exemple, l'objectif d'éradication de la poliomyélite adopté en 1988 par l'assemblée générale de l'OMS n'est pas encore tout à fait réalisé trente années après, en dépit des progrès indéniables et considérables, avec seulement à ce jour deux pays non certifiés exempts de polio (le Pakistan et l'Afghanistan). La rougeole, qu'on pensait pouvoir éliminer, connaît de nouvelles flambées épidémiques dans de nombreux pays où la couverture et la qualité de la vaccination ont connu des déficiences, y compris dans les pays à haut revenu. La vaccination contre la grippe nécessite d'être renouvelée chaque année pour intégrer de nouvelles souches en circulation, renforcer la réponse immunitaire, et apporter ainsi une protection appréciable, mais loin d'être totale, pour les personnes à risques.

La création de GAVI (Initiative d'alliance mondiale pour la vaccination) en l'an 2000 a fait converger les initiatives internationales, soutenues par l'OMS et l'Unicef, afin d'agir aussi efficacement que possible sur les coûts des vaccins et pour assurer leur promotion dans les pays à revenu faible ou modéré. Des difficultés et des limites, loin de diminuer la grande importance des vaccins en santé publique, exigent de les considérer comme une option



précieuse compte tenu de la gravité et ou de l'étendue de la maladie, des réponses préventives classiques, alternatives ou complémentaires possibles ou existantes, sans jamais oublier le temps nécessaire pour qu'une option vaccinale devienne effective et décisive dans la protection de la population ou d'un groupe à risques. Sinon on est exposé à la double peine : l'aggravation de la situation par défaut de vigilance et non-respect des mesures classiques de prévention, et la déception consécutive à une sûreté,

performance et efficacité insuffisantes du nouveau vaccin.

Ne pas décevoir les attentes

Faire vivre l'espoir et ne pas décevoir les attentes obligent toutes les parties concernées et engagées dans le processus des décisions majeures, qui façonnent et matérialisent la stratégie nationale de lutte contre la pandémie du SRAS CoV2, de veiller au respect des critères de bonnes pratiques en santé publique. Ceci implique en particulier que :

- Les fondements des décisions soient communiqués et accessibles au public
- Les choix soient pertinents et faits selon une vision et une approche multidisciplinaire basée sur les preuves et considérant un bon rapport coût-efficacité
- La possibilité de réviser et de faire appel à ces décisions soit assurée.
- L'existence d'un moyen, volontaire ou réglementaire, pour veiller à ce que les trois premières conditions soient remplies

L'accès à un nouveau vaccin se fera au terme de la deuxième vague dans la plupart des pays. Une couverture adéquate avant une possible troisième vague relèverait du défi dans nombre d'entre eux. Espérons que le vaccin contre le SRAS Cov2 sera sûr, efficace et efficient, pour apporter à terme une contribution majeure dans le contrôle de la pandémie. Nous ne devons toutefois pas baisser la garde par le maintien approprié des mesures préventives individuelles et collectives, le temps d'assurer la bonne protection vaccinale recherchée et d'évaluer l'évolution globale de l'épidémie au printemps prochain. ■

A.E.L.

Médecin
Pionnier des soins de santé primaires,
ancien haut cadre international de
l'Unicef et de l'OMS

Une réglementation très précise

La commercialisation du médicament obéit à une réglementation et à des procédures particulièrement bien définies et considérées par certains comme très contraignantes. Il faut savoir dans ce cadre que le médicament possède des spécificités qui lui imposent cette situation. En effet, le médicament est destiné à des sujets en situation de faiblesse imposée par la maladie. De plus, le citoyen n'est pas en mesure d'apprécier la qualité de ces produits dont il ne connaît pas les critères. Enfin, c'est un produit ordonné par un médecin et qui acquiert aux yeux du malade un caractère obligatoire qu'il prend en charge ou qu'il fait supporter à un tiers (Ex. assurance maladie). Pour toutes ces raisons, tous les pays ont mis en place une législation, des procédures et des autorités administratives et techniques pour garantir la qualité, l'efficacité et la sécurité des médicaments.

Après l'étude des dossiers déposés par les laboratoires fabricants, qui font l'objet d'une évaluation pouvant durer des mois et parfois des années, les autorités délivrent le sésame qui ouvre les portes de la commercialisation, l'Autorisation de mise sur le marché (AMM) dont la validité est limitée à cinq ans. Elle est renouvelée par période quinquennale. Cette procédure existe dans tous les pays du monde. Les experts au sein des agences sont au nombre de plusieurs milliers dans les pays développés, de l'ordre de quelques centaines dans les pays intermédiaires et moins de cinq dans les pays les moins avancés. Très souvent les pays en développement donnent leur avis

après l'expression de ceux des experts des pays développés.

En Tunisie, ce système fonctionne bien. Les dossiers sont examinés par 9 commissions selon la spécialité à laquelle est destiné le produit (http://www.dpm.tn/images/pdf/calendrier_cs.pdf). Les rapports de ces experts sont étudiés par un comité technique national qui donne son avis au ministre de la Santé qui prend en dernier ressort la décision d'octroi de l'AMM. La qualité des médicaments est vérifiée avant et après la commercialisation par le Laboratoire national de contrôle des médicaments. La sécurité des médicaments est suivie après la commercialisation par le Centre national de pharmacovigilance.

Cette démarche est appliquée aux vaccins. Cependant, ces produits sont administrés à des sujets sains en l'absence de toute maladie puisqu'ils sont donnés à titre préventif. Leur efficacité peut être mesurée par des traceurs biologiques spécifiques (anticorps) mais aussi par la régression des maladies aux différentes échelles (nationale, régionale et internationale).

Que dire de la présente pandémie de Covid-19 qui paralyse et angoisse le monde entier et pour laquelle le monde pharmaceutique, médical et scientifique s'est mis en action pour la contenir en l'espace de 18 mois. C'est vrai que nous sommes au 21^e siècle ou tout est extrêmement rapide, mais...

De nouvelles technologies sont mises en œuvre pour la première fois (vaccin à ARNm) alors que les expériences précédentes ont été des échecs (vaccin contre la rage et contre certains cancers) et ont été arrêtées dès la phase 1. Des conditions de transport et de distribution seront mises en place (températures au cours de la distribution de -73°C pour Pfizer BioNtech et de -20/-30° pour Moderna). Le plus inquiétant, c'est que tous les vaccins, quelle que soit la technologie étudiée (ARNm, protéines de synthèse, fragments de virus ou utilisation des vecteurs), seront autorisés selon une procédure d'urgence qui ne bénéficiera pas d'une évaluation approfondie et du recul nécessaire en matière d'efficacité et d'innocuité.



Il est certain que les pays les plus riches vont autoriser ces produits. Il est certain aussi que nos pays ne pourront que suivre le mouvement, souvent sous la pression de leurs populations.

Il y a lieu, dans ce cadre, de fixer nos propres critères pour avancer dans cet immense trou noir qui se dessine. Nous suivrons d'abord la trilogie classique qualité-efficacité-sécurité à laquelle nous devons ajouter les aspects logistiques (transport, distribution et vaccination de masse). A efficacité comparable, il faudrait favoriser les technologies les plus classiques et donc les plus anciennes. Il faudrait introduire dans notre raisonnement les aspects liés à l'immunité collective que certains estiment aux alentours de 60%. Pour de nombreux épidémiologistes et immunologistes, on pourrait atteindre cette immunité collective à des pourcentages inférieurs de l'ordre de 30 à 40%.

En effet, on mesure généralement les anticorps circulants pour apprécier cette immunité alors qu'il existe une immunité cellulaire qui n'est pas intégrée dans ce calcul. La durée de cette immunité vaccinale est la grande inconnue car il n'y a pas suffisamment de recul. Sera-t-elle d'une année ou moins comme pour le vaccin de la

grippe ou bien en décennies comme pour le vaccin de la rougeole. Enfin, nous ne devons pas ignorer l'aspect coût. En effet, les deux doses de vaccin à ARNm sont évaluées à plus de 30 US\$ par personne auxquels s'ajoutent les frais de conservation sur le plan national et les risques de destruction pour rupture de la chaîne du froid. Les autres vaccins coûteront 5\$ et moins car certains laboratoires vont abandonner leurs droits de propriété intellectuelle (brevets).

Pour plus de sécurité pour nos pays, il faudrait suivre les recommandations de l'OMS et notamment son programme de pré-qualification qui a montré son efficacité en matière de vaccins et de certaines catégories de médicaments dont il a la charge (VIH, paludisme, tuberculose et médicaments de la reproduction). Adhérer au programme Covax piloté par le Global Alliance for Vaccines and Immunization (GAVI) et l'OMS, financé par certains pays du Nord, constitue une nécessité absolue pour recevoir des vaccins mais aussi pour sélectionner des fournisseurs. C'est à ce prix que les pays en développement pourront assurer à leurs populations une prise en charge la moins risquée possible. ■

Amor Toumi
Ancien haut fonctionnaire de l'OMS
Président de la Société des sciences pharmaceutiques de Tunisie

Essais cliniques des vaccins

Quelles spécificités ?

Un essai clinique (étude clinique ou encore essai thérapeutique) est une recherche biomédicale organisée et pratiquée sur l'homme en vue du développement des connaissances biologiques ou médicales. Les essais cliniques ont un intérêt heuristique (contribuent au progrès de la recherche scientifique) et constituent un outil essentiel de l'evidence based medicine où l'enseignement des thérapeutiques médicamenteuses et des pratiques se base sur les résultats de la recherche clinique. Les essais cliniques représentent aussi le cadre qui permet aux médicaments d'avoir leur autorisation de mise sur le marché (AMM).



• Par Pr Mehdi Dridi

Les essais cliniques portant sur les médicaments ont pour objectif, selon le cas, d'établir ou de vérifier certaines données pharmacocinétiques (modalités de l'absorption, de la distribution, du métabolisme et de l'excrétion du médicament), pharmacodynamiques (mécanisme d'action du médicament notamment) et thérapeutiques (efficacité et tolérance) d'un nouveau médicament ou d'une nouvelle façon d'utiliser un traitement connu.

L'essai peut se faire chez le volontaire malade ou le volontaire sain.

Le vaccin étant un médicament, mais les étapes de son développement présentent des

spécificités qui seront présentées plus loin. Pour débiter, l'essai doit avoir obtenu un avis favorable du comité de protection des personnes (CPP) et une autorisation de l'agence de réglementation du pays concerné par l'essai. Le cadre réglementaire et juridique des essais cliniques étant extrêmement rigoureux.

Le respect des bonnes pratiques cliniques permet de garantir la qualité des données et le respect de l'éthique médicale.

Pour chaque essai clinique, il existe des critères spécifiques d'inclusion des participants dans l'essai.

Les critères d'inclusion ne sont pas destinés à rejeter une personne à titre personnel mais ils sont destinés à sélectionner les participants de façon appropriée afin de ne pas leur faire encourir de risques excessifs s'ils sont amenés à réaliser l'essai.

Le concept des essais cliniques est assez ancien. Il a été introduit et formalisé par le philosophe et médecin musulman d'origine perse Avicenne en 1025 dans son ouvrage encyclopédique de médecine médiévale « كتاب القانون في الطب » - Kitab Al Qanûn fi Al-Tibb - (livre des lois médicales) ».

Dans cet ouvrage, Avicenne établit les règles de l'expérimentation des médicaments, incluant un guide précis pour la pratique expérimentale dans le but de découvrir et de prouver l'efficacité des médicaments et des substances.

Le développement d'un médicament dure en moyenne entre 10 et 12 ans et passe par différentes étapes : les essais précliniques puis les essais cliniques (4 phases : 3 avant l'obtention de l'AMM et une 4e en post-AMM).

Les essais précliniques consistent en l'étude de la molécule (issue de la synthèse chimique ou à partir du vivant), sa structure, sa modélisation et son effet sur les cellules puis son effet sur l'animal. Les essais précliniques se réalisent in vitro puis in vivo sur des modèles animaux, même si la tendance actuelle favorise l'utilisation d'autres moyens d'expérimentation avec des

logiciels et systèmes informatiques hyperpuissants (in silico).

L'expérimentation animale donne les premières données de l'activité et de la sécurité de la molécule candidate

avant de passer aux études cliniques proprement dites chez l'humain.

La description des différentes phases cliniques lors du développement d'un médicament est présentée dans le tableau suivant :

Phase préclinique	Phases cliniques			
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4 (Post AMM)
<ul style="list-style-type: none"> Caractérisation de la molécule Etude moléculaire Etudes chez l'animal 	Objectif : cerner la toxicité du traitement <ul style="list-style-type: none"> Sujets sains en nombre limité (20 à 80) Essai sur une courte période Evaluer : <ol style="list-style-type: none"> Sécurité de l'emploi Devenir dans l'organisme Effets indésirables 	Objectif : démontrer l'efficacité du traitement et définir la dose optimale <ul style="list-style-type: none"> Essais réalisés sur des malades (< 500) Confirmer l'activité clinique préliminaire et/ou pharmacologique du médicament à la dose recommandée à l'issue de la phase I. 	Objectif : comparer l'efficacité du nouveau médicament au placebo ou à un médicament de référence s'il existe <ul style="list-style-type: none"> Larges populations de malades (centaines, milliers) Etudes multicentriques Essais en aveugle 	Objectif : suivi strict à long terme <ul style="list-style-type: none"> Détection de tout effet indésirable grave et/ou inattendu = pharmacovigilance

Le mot d'ordre à respecter lors de toutes les étapes de la vie d'un médicament est la sécurité. Elle doit être considérée dès la découverte de la molécule, lors de son développement, des essais cliniques et même après sa commercialisation.

Les vaccins font partie des mesures médicales et de santé publique les plus réussies jamais mises en œuvre. On estime que les vaccins préviennent environ 6 millions de décès dans le monde par an.

Un vaccin est un médicament particulier par 4 aspects principaux : son mécanisme d'action, son processus de fabrication, ses indications et l'impact de son utilisation. Ces spécificités vont influencer sur les essais à mettre en place lors de son développement.

Son mécanisme d'action est différent d'un médicament classique, son administration induit un effet prolongé sur le système immunitaire. Il s'agit d'un médicament biologique

qui est mis au point par des procédés de haute technologie et dont la production très complexe impose un contrôle de chaque lot de vaccin produit et ce dans le cadre d'une réglementation rigoureuse.

Un changement même minime dans le procédé de fabrication, changement de fournisseur d'excipient, changement d'adjuvant, peut provoquer des modifications du produit final, de sa stabilité, voire de son efficacité.

Un vaccin est le plus souvent administré en prévention (même si parler actuellement de vaccin thérapeutique contre le cancer, par exemple, n'est plus du domaine futuriste) chez des sujets sains. Son utilisation a pour objectif la protection individuelle et collective, elle vise à modifier l'épidémiologie d'une maladie.

Le vaccin qui fait l'objet d'un développement doit répondre à trois critères de base pour l'obtention d'une AMM : sécurité, efficacité, qualité. Le développement se déroule

selon trois types intégrés de processus pharmaceutique, préclinique et clinique.

Les deux volets du développement pharmaceutique d'un vaccin sont d'une part la production et la formulation, d'autre part l'élaboration des méthodes de contrôle et des spécifications qui serviront à la libération des lots et aux études de stabilité. Il est important de noter que pour les produits issus des biotechnologies, et les vaccins en particulier, l'aspect sécurité dépend du respect au cours du processus de fabrication des règles permettant d'obtenir le label BPF (Bonnes pratiques de fabrication) et qu'un grand nombre de textes réglementaires régissent cet aspect du développement.

Le développement préclinique concerne la pharmacologie chez l'animal en utilisant des modèles adaptés (choix de l'antigène, études des mécanismes immunitaires et de la protection) et les tests de pharmacotoxicité réglementaires. L'essor des produits issus des biotechnologies s'est vu gratifier en parallèle d'une préoccupation des instances réglementaires à proposer des recommandations plus adaptées à ce type de produits. Elles concernent tous les types de vaccins. Le développement clinique se déroule traditionnellement, comme pour les médicaments classiques, en trois phases (avec une 4e phase en post-AMM) :

Phase I : étude de tolérance locale et systémique (effets indésirables) et études préliminaires de l'immunogénicité.
Phase II : recueil des données de sécurité/dose/efficacité (challenge) dans la population cible.

Phase III : essai pivotale d'efficacité (protection) en situation réelle.

Il est important de signaler que les textes réglementaires de référence apportent des éclaircissements sur le plan général, mais que tout développement d'un vaccin est un cas particulier et que des débats d'experts subsistent. L'environnement dans lequel évolue l'approche vaccinale sur le plan socioéconomique doit être examiné. Les différents éléments composant cet environnement permettront de comprendre le contexte actuel dans lequel est réfléchi et proposé le plan de développement d'un vaccin. Dans le concept de l'approche préventive où la vaccination s'adresse à des individus sains, la perception du public est un élément majeur et la notion de rapport bénéfice-risque portée à son maximum et ce d'autant plus que la notion d'épidémies grave a été balayée des esprits au même titre que la reconnaissance de la gravité de la maladie.

Avec la pandémie actuelle de Covid-19, sommes-nous dans ce même contexte ? Est-ce qu'on sera « exigeants » avec les vaccins du Covid-19 comme nous l'avons été depuis toujours ? Allons-nous garder cette moindre préoccupation individuelle à se faire vacciner ou à effectuer des rappels ? Allons-nous maintenir le cap et mettre encore de la pression sur les firmes pharmaceutiques ou nous allons accepter leurs vaccins, produits à peine en quelques mois devant la peur de cette maladie ?

Notre attitude avant la pandémie de Covid-19 était facilitée, voire encouragée, par une communication exacerbant les risques potentiels imputés aux vaccins. Ce contexte particulier fait que les industriels amenés à développer des vaccins sont de plus en plus préoccupés par les aspects de tolérance et de sécurité de leur candidat vaccin. Est-ce que les vaccins du Covid-19 vont obéir à ces règles ?

L'urgence de commercialiser un vaccin contre le SARS-CoV-2 et la réduction des délais réglementaires (de 10 à 12 ans classiquement à quelques mois avec les vaccins du Covid-19) ne doivent en aucun cas diminuer notre seuil d'exigences. Le vaccin du Covid-19 ne sera sûr que si les agences de réglementation à travers le monde maintiennent leurs well-documented safety testing protocols lors de toutes les étapes de développement des nouveaux vaccins. L'histoire fournit une base scientifique solide pour l'évaluation de l'innocuité de tous les vaccins candidats, qui doit être maintenue pour réaliser leur énorme potentiel. L'histoire nous a également appris l'importance d'une surveillance continue des événements indésirables potentiels liés au vaccin et de la mesure de l'immunogénicité, même après l'homologation. La confiance aux agences de réglementation et à leur indépendance est notre seul salut. Espérons que c'est le cas, même si c'est loin d'être évident devant la pression du contexte épidémiologique et surtout les enjeux économiques sans précédent lors du développement des vaccins du Covid-19.

Il y a un besoin urgent de vaccins contre le Covid-19. Le processus de développement de chaque vaccin doit être évalué d'une façon rigoureuse pour garantir la sécurité ainsi que l'efficacité. Les vaccins restent l'un des outils biomédicaux les plus efficaces pour la prévention des maladies. Le besoin urgent de vaccins Covid-19 doit être en harmonie avec l'impératif d'assurer la sécurité et la confiance du public dans les vaccins en suivant les protocoles de sécurité clinique établis tout au long du développement des vaccins, y compris avant et après commercialisation. 

M.D.

Professeur en pharmacologie,
faculté de Pharmacie de Monastir

VOUS SATISFAIRE EST NOTRE PRIORITÉ

L'UIB a été désignée pour la seconde année consécutive **Bank of the Year 2020 - Tunisia** par le prestigieux magazine international **The Banker**



Historique, situation et perspectives



• Par Pr Chédli Fendri

Les vaccins sont destinés à protéger un individu, à titre préventif individuel et/ou collectif, contre une maladie en stimulant son système immunitaire. Il s'agit d'administrer à un individu en bonne santé une forme atténuée ou inactivée d'un agent infectieux (ou certains de ses composants) afin de déclencher une réaction immunitaire permettant d'éviter une contamination ultérieure. Le résultat est l'apparition de cellules « mémoires » capables de reconnaître immédiatement l'agent pathogène s'il venait à infecter l'individu par la suite.

H

istoriquement, le monde a connu une pléthore de maladies infectieuses graves souvent mortelles alors que les populations étaient démunies de soins préventifs ou curatifs adéquats. Ces situations ont poussé les scientifiques à la réflexion et à la recherche de protocoles vaccinaux, d'abord empiriques, puis de plus en plus sophistiqués et adaptés à ces maladies.

Les vaccinations empiriques

Elles concernent surtout deux maladies épidémiques dès l'antiquité : la peste et la variole :

la peste a été décrite dans tous les pays au cours de l'histoire avec des dégâts considérables. Yersin a découvert le microbe responsable (*Yersinia pestis*), l'épidémiologie et la physiopathologie de la maladie ainsi que le traitement antibiotique actif correspondant. Il existe un vaccin depuis 1999, réservé

seulement aux sujets exposés car il est difficile à utiliser.

La variole : maladie virale décrite pour la première fois en Chine au 4^e siècle, entraînant une première approche vaccinale chinoise : la « variolisation ». Celle-ci consistait à utiliser des croûtes de lésions varioleuses que l'on faisait inhaler aux sujets à protéger. Ceux qui survivaient étaient immunisés.

Edward Jenner (1749-1823), un chercheur anglais, s'intéressa à la vaccination des bovins. En effet, les trayeuses attrapaient la variole bovine à partir des pustules apparaissant sur les trayons des vaches, sans pour autant faire une maladie grave et mourir. De plus, elles étaient immunisées contre la variole humaine. En 1840, le gouvernement britannique encouragea alors le nouveau protocole de vaccination à partir du liquide vésiculaire.

Les vaccinations fondées sur l'agent pathogène atténué (virus, bactérie, parasite) : Louis Pasteur, lors du choléra des poules dû à une bactérie (*Pasteurella multocida*), constata que l'inoculation de vieilles cultures de la bactérie n'est pas mortelle alors que des cultures jeunes de la même souche les tuaient. Les poules ayant survécu à l'inoculation avec les vieilles cultures s'avéraient ensuite résistantes. C'est ainsi qu'est né le « vaccin atténué ». C'est grâce à cette méthode d'atténuation par vieillissement que Louis Pasteur a imaginé puis développé le vaccin contre la rage en 1885. Ces vaccins vivants atténués provoquent une infection avec peu ou pas de symptômes. C'est le cas des vaccins contre la tuberculose (BCG), la varicelle, le vaccin combiné rougeole-oreillons-rubéole (ROR). Ils donnent souvent une réponse immunitaire excellente. Néanmoins, le risque infectieux de ces vaccins n'est pas nul et ils ne doivent pas être administrés à des personnes présentant un déficit immunitaire ou aux femmes enceintes.

Les vaccins inactivés : ils renferment des microbes entiers qui ont été tués par la chaleur ou des traitements chimiques. C'est le cas du vaccin injectable contre la poliomyélite, et celui contre l'hépatite A. Ces vaccins ne présentent donc aucun risque infectieux, mais



ils sont souvent responsables de réactions importantes (douleurs, rougeurs et gonflement au point d'injection, fièvre, douleurs musculaires et articulaires).

Les vaccins constitués de fragments de microbe purifiés suffisants pour apprendre au système immunitaire à reconnaître le germe entier. C'est le cas des vaccins contre le pneumocoque, le méningocoque, le vaccin grippal inactivé à virion fragment, ou encore la coqueluche.

D'autres vaccins contiennent des toxines d'origine bactérienne, traitées par la chaleur ou chimiquement (les anatoxines). C'est le cas des vaccins contre le tétanos et la diphtérie. Ils sont peu immunogènes et nécessitent donc plusieurs injections et des rappels pour une immunisation à long terme.

Les vaccins fabriqués par génie génétique : leur fabrication contourne les aléas et les inconvénients des vaccins atténués et les difficultés de préparation des vaccins inactivés. L'antigène est produit à partir d'un gène du microbe que l'on fait s'exprimer dans des cellules en culture. C'est le cas des vaccins contre l'hépatite virale B obtenus grâce à un ADN recombinant et du vaccin contre le papillomavirus humain.

Les différents vaccins décrits contre le Covid-19 semblent également

fabriqués par génie génétique (vaccins à ARN, qui reposent sur une modification génétique du virus et non plus sur un virus atténué, certains utilisant comme vecteur le virus de la rougeole, d'autres un virus à l'origine de rhumes banals). Ce que regrettent des chercheurs en santé publique est que certains de ces vaccins protégeraient l'individu vacciné de l'apparition des symptômes, et non de la transmission du virus dans la population générale.

L'OMS a fait beaucoup pour promouvoir les vaccins. En 1958, des campagnes de vaccination contre la variole ont été organisées dans tous les pays exposés. En 1978 (20 ans plus tard), la variole a été déclarée éradiquée. La poliomyélite, la rougeole, le tétanos prennent le même chemin. Dans la seconde moitié du 20^e siècle, de nombreux pays imposent la vaccination contre certaines maladies, souvent selon un calendrier vaccinal préconisé à partir de la petite enfance. D'où le débat entre les partisans de la liberté vaccinale et ceux qui l'imposent, débat qui se poursuit encore aujourd'hui. A titre d'exemple, en 1998, dans la revue médicale *The Lancet*, une étude fait le lien entre le vaccin contre la rougeole et l'autisme. Le journal est réputé sérieux, du coup on s'affole. Mais en 2004, certains auteurs de l'article se désolidarisent des résultats publiés. Une nouvelle analyse montre que les résultats ont été falsifiés en raison de

conflits d'intérêts majeurs. En 2010, la revue supprime l'article de ses archives.

Autre cheval de bataille des anti-vaccins : les adjuvants, et en particulier les sels d'aluminium présents dans certains vaccins. Il est vrai que certaines pathologies sont liées à l'exposition chronique aux sels d'aluminium mais il s'agit d'expositions chroniques à des doses sans commune mesure avec celles présentes dans les vaccins. Et enfin, la campagne orchestrée en 2001 à propos du vaccin contre l'hépatite B qui serait responsable de l'apparition de la sclérose en plaques ou de sa rechute en provoquant une démyélinisation. De nombreux travaux, dont les conclusions d'un rapport publié par l'Institut de médecine des États-Unis d'Amérique, ne corroborent pas ces hypothèses.

En conclusion, les vaccins ont changé la perception des maladies infectieuses et le danger qui en découle. Cependant, il faut du temps pour fabriquer un vaccin en raison de nombreux facteurs : la compréhension de la physiopathologie de ces maladies, le coût, la connaissance de l'art, la maîtrise des essais cliniques et, enfin, la balance bénéfique/risque pour la population comme c'est le cas actuellement pour le vaccin anti-Covid-19. ■

Ch. F.

Professeur hospitalo-universitaire en microbiologie clinique

Quelle logistique ?



• Par Pr Dr Nesrine Boujenoui

L'approvisionnement national en vaccins se fait par la Pharmacie centrale de Tunisie (PCT) qui détient le monopole d'importation pour ces produits. Elle procède à cet approvisionnement en application de la réglementation liée aux marchés publics et selon les exigences réglementaires requises pour la commercialisation des vaccins en Tunisie.

L

a PCT assure l'importation de tous les vaccins utilisés aussi bien dans le secteur privé que ceux destinés dans le cadre du Programme national de vaccination (PNV) qui est géré par la Direction des soins et de santé de base (Dssb) auprès du ministère de la Santé.

Qu'est-ce que la chaîne du froid ?

L'expression « chaîne du froid » se rapporte au processus utilisé pour maintenir des conditions requises pour la conservation des vaccins. Cette chaîne commence chez le fabricant et se termine au moment de l'administration du produit, d'où l'utilité de la garantir, de tracer son fonctionnement depuis l'expédition et jusqu'à l'utilisation.

Expédition des vaccins : responsabilité des firmes pharmaceutiques

L'envoi des vaccins par les firmes internationales se fait par fret aérien ou par voie maritime en camion réfrigéré.

Des conditions particulières sont exigées pour assurer une bonne logistique de la chaîne du froid basé essentiellement sur l'emballage dans des caisses isothermes, des accumulateurs de froid ou stabilisateurs thermiques, ainsi que des indicateurs ou sondes de température permettant d'assurer une traçabilité de la chaîne du froid tout au long du transport et jusqu'à l'arrivée dans les locaux de la PCT.

Réception à la PCT : mise en quarantaine systématique de tous les lots de vaccins

Chaque réception de vaccins est traitée selon une procédure approuvée et enregistrée.

Tout arrivage de vaccins doit être examiné qualitativement et quantitativement et rangé sans délai dans les chambres froides dédiées aux vaccins en quarantaine.

Libération lot par lot des vaccins : maîtrise de la sécurité et de l'efficacité de chaque lot

Une procédure de libération lot par lot a été instaurée depuis 1998 en vue d'évaluer les paramètres techniques et logistiques de chaque arrivage à la PCT de tout lot de vaccins pour garantir la maîtrise de la sécurité et de la qualité des vaccins.

Cette procédure se base essentiellement sur l'analyse du monitoring de la chaîne du froid et sur l'évaluation documentaire de ces produits qui se fait avant leur commercialisation (en pré-marketing) avec l'intervention de plusieurs structures sanitaires relevant du ministère de la Santé.

Un visa de distribution est émis par nos autorités nationales et transmis à la PCT pour la levée de la quarantaine et la mise en vente en cas de conformité du lot. Si le lot est rejeté par les autorités, la procédure de destruction ou de refoulement est alors entamée.

Conservation des vaccins jusqu'à la distribution: recommandations générales

Les vaccins sont conservés au niveau de la PCT dans des enceintes climatiques qualifiées



à température contrôlée (chambres froides) entre +2°C et +8°C et à -20°C pour le vaccin Oral contre la poliomyélite. Ces locaux sont reliés à des groupes électrogènes capables de prendre le relais en cas de coupure de courant. La taille des chambres doit être adaptée au volume stocké. De même, des enregistrements de température des enceintes frigorifiques sont réalisés et archivés afin d'apporter la preuve que les conditions de conservation ont été respectées.

Un entretien régulier des chambres froides est nécessaire pour garantir un fonctionnement adéquat, pour maintenir les températures requises

et pour prolonger la durée de vie utile des équipements frigorifiques.

Commercialisation des vaccins

La PCT assure la distribution des vaccins utilisés dans le secteur privé par le biais des grossistes répartiteurs qui acheminent ces produits aux pharmaciens d'officine.

Pour les vaccins du Programme national de vaccination, la Dssb assure leur prélèvement depuis la PCT et leur distribution au niveau régional. Toute livraison de vaccins doit garantir les conditions du froid jusqu'à la destination finale pour

assurer leur intégrité et leur qualité intrinsèque.

Conclusion

Les programmes de vaccination réussis se basent sur des systèmes de chaînes d'approvisionnement et de logistique de bout en bout fonctionnels. La sécurité, la qualité et les délais de livraison des vaccins sont les caractéristiques d'une logistique de vaccination performante permettant d'immuniser un plus grand nombre de personnes et d'améliorer globalement le système de santé. **■**

N.B.
Pharmacienne responsable du dépôt des vaccins et produits biologiques à la Pharmacie centrale de Tunisie



Covid-19 La Tunisie abasourdie

Compiler les textes écrits à chaud dès le déclenchement, début 2020, de la pandémie inédite et de ses suites, offre un corpus intéressant à revisiter. Sous le titre de *Covid-19 : la Tunisie abasourdie*, publié aux Editions Leaders, le lecteur trouve un regard croisé, haletant, mais réfléchi, sur la plus grave crise sanitaire, économique et sociale que le pays ait jamais connue.

U

n vaste réseau de compétences dans de multiples disciplines s'était en effet d'emblée mobilisé au sein de l'équipe de *Leaders*.

Médecins et scientifiques du même périmètre, dont trois anciens ministres de la Santé, juristes, économistes, ingénieurs, sociologues, gestionnaires et penseurs se sont spontanément mis à écrire. C'est-à-dire décrypter, éclairer l'opinion publique, balayer de fausses allégations scientifiques, avancer des propositions utiles et interpeller le gouvernement.

Traiter à chaud l'imprévisible, dans l'incertitude totale, est une rude épreuve. Ce virus rebelle, inconnu, indomptable, sans le moindre protocole avéré ni perspectives de vaccin, obstrue tout horizon, subitement devenu sans profondeur aucune.

Mais, au jour le jour, ils ont écrit, décrit et décrié.



Ouvrage collectif

Sous la direction de
Taoufik Habaieb

Avec la contribution de

(par ordre alphabétique)

- **Faiez Amouri**, médecin urgentiste (France)
- **Kamel Ayadi**, ingénieur, ministre à la Présidence de la République
- **Mohamed-El Aziz Ben Achour**, historien, ancien ministre de la Culture et directeur général de l'Aleco
- **Mohamed Salah Ben Ammar**, professeur agrégé en médecine, ancien ministre de la Santé
- **Haykel Ben Mahfoudh**, juriste, professeur agrégé en droit public international
- **Najet Brahmi Zouaoui**, juriste, professeur agrégée en droit public international
- **Mohamed Adel Chehida**, médecin réanimateur en Italie
- **Henda Derbel**, médecin du travail
- **Azza Filali**, professeure agrégée en médecine
- **Ahmed Friaa**, professeur agrégé en mathématiques, ancien ministre des TIC et de l'Équipement
- **Samy Ghorbal**, essayiste et consultant en communication
- **Ahmed Guidara**, directeur général des affaires financières (DAF) de la commune de Sfax
- **Taoufik Habaieb**, journaliste, communicateur
- **Hatem Kotrane**, juriste, professeur agrégé en droit public international
- **Fatma Marrakchi Charfi**, économiste, juriste, professeur agrégée en sciences économiques
- **Hatem Masmoudi**, professeur agrégé en médecine (chef du Laboratoire d'immunologie du CHU Habib-Bourguiba de Sfax)
- **Mohamed Sayed Miledi**, pharmacien biologiste
- **Khadija Moalla**, juriste, expert international (Pnud)
- **Slaheddine Sellami**, professeur agrégé en médecine, ancien ministre de la Santé
- **Habiba Zehi Ben Romdhane**, professeur agrégé en médecine, ancien ministre de la Santé
- **Sofiane Zribi**, médecin psychiatre

Une mutation rapide se produit sous nos regards, en nous-mêmes, au sein de nos familles, dans notre travail, dans nos rapports à l'autre. La Tunisie d'après se meut. Abasourdie, elle cherche sa résilience, sa reconfiguration.

«Ce livre ne pouvait commencer, lit-on en avant-propos, sans un rappel de l'histoire des épidémies en Tunisie. Chaque guerre, depuis l'antiquité, s'accompagnait nécessairement de maladies ravageuses. Puis, tour à tour, nous avons réuni les textes sélectionnés en cinq séquences principales: santé, droit, économie, société et opinions à chaud. Une sixième était nécessaire.

Pouvions-nous, en effet, omettre d'y insérer également des reportages, interviews, portraits d'acteurs en première ligne ? Ces témoignages enrichissent l'ouvrage. Vivre en direct le combat mené par les blouses blanches, du brancardier d'hôpital à l'agent de nettoyage, aux aides-soignants, médecins, chefs de service et décisionnaires santé, qui tous ont été exceptionnels, méritent attention et reconnaissance.

Figurer une séquence, marquer un temps est nécessaire. Aucun observatoire du comportement n'avait été mis en place. Aucune mesure suivie de l'humeur du Tunisien, de sa relation à la crise, de son rapport au nouveau quotidien à vivre, de son attitude face à ce qui se passe, de ses interrogations, craintes et angoisses. Personne n'avait cru utile de mettre en place pareil traçage psychologique et social, fondé sur des outils scientifiques fiables.

Cette contribution à un grand récit national d'une « Tunisie abasourdie » constituera une première balise partagée. Un ouvrage qui fera référence pour le traçage de ce qui s'est passé et aide à comprendre ce qui nous attend.

«Avions-nous vu juste ?», se demandent les auteurs. Aux lecteurs d'en juger.📖

Covid-19 : la Tunisie abasourdie
Ouvrage collectif sous la direction de Taoufik Habaieb
Préface de Samy Ghorbal

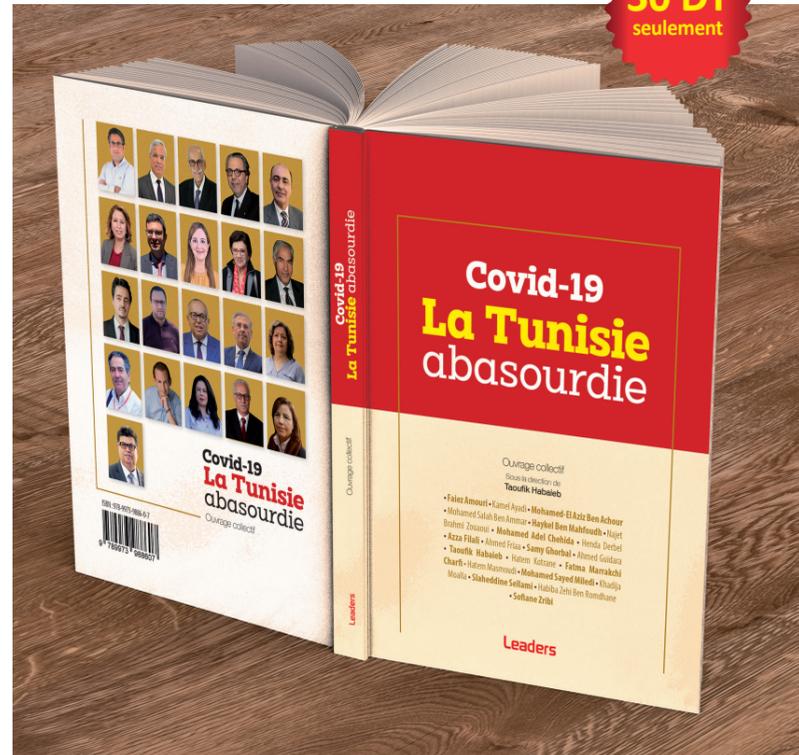
VIENT DE PARAÎTRE

Covid-19 La Tunisie abasourdie

30 DT
seulement



Ouvrage collectif
Sous la direction de
Taoufik Habaieb



Les Tunisiens seront-ils Antivax ?

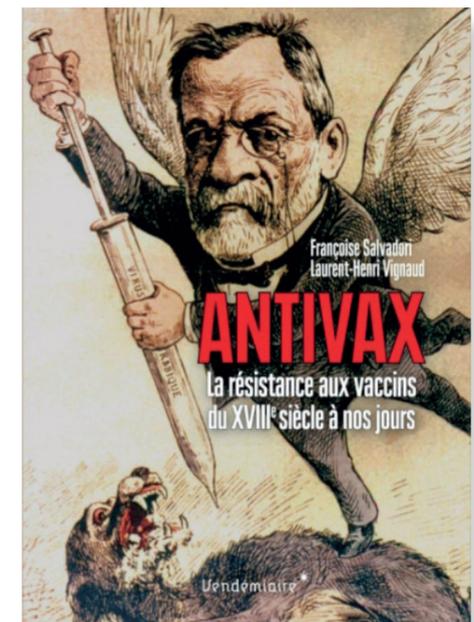
Résistance par principe au vaccin, crainte d'effets secondaires, évocations de mauvais souvenirs vécus, mise en doute, ou théorie du complot : partout dans le monde, une marge de la population reste réfractaire à l'inoculation d'un vaccin dans le corps. Une opposition qui prend des taux variés d'un pays à l'autre, allant jusqu'à 50% de la population, selon les récents sondages d'opinion. Qu'en sera-t-il en Tunisie ?

Des études récentes menées par l'Observatoire national des maladies nouvelles et émergentes (Onme), dirigé par le Pr Nissaf Ben Alaya, ont détecté ce phénomène. Les résultats n'ont pas été rendus publics, mais tracés de près, confie-t-on à Leaders. Il appartiendra à la campagne de communication qui sera déployée de réduire cette résistance, sinon la vaincre. La vaccination reste en effet volontaire, selon le libre choix de chacun.

L'analyse de la littérature internationale en la matière est intéressante. Dans un excellent ouvrage intitulé « Antivax, la résistance aux vaccins du xviii e siècle à nos jours (Paris, éditions Vendémiaire, 2019), les professeurs Françoise Salvadori et Laurent-Henri Vignaud ont remonté l'histoire pour analyser l'argumentaire des opposants, découvrant de multiples associations. « C'est un phénomène très ancien, écrivent-ils, on peut même dire contemporain de la découverte de la vaccine par Edward Jenner (1749-1823), dans le Gloucestershire, à la fin du xviii e siècle. Si la vaccine a immédiatement enthousiasmé les chefs d'Etat et sauvé de nombreuses vies humaines, elle a suscité d'emblée (comme l'inoculation de la variole avant elle) des débats passionnés sur ses dangers et surtout ses échecs, la nécessité d'une revaccination mettant longtemps à s'imposer. »

« Mais c'est surtout l'obligation qui a hérissé une partie des populations, ajoutent-ils. Quand les États sanctionnent les manquements à l'obligation, au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle, les mouvements antivaccinaux s'organisent et même s'unissent dans une Ligue internationale

contre les vaccinations en 1880. L'Angleterre, confrontée à une résistance qui culmine avec les émeutes de Leicester en 1885, finit par lâcher l'obligation. À la veille de la Première Guerre mondiale, le généralissime Horatio Herbert Kitchener (1850-1916) rappelle fièrement que le soldat britannique est « libre de son corps » (sic) ! Chassé-croisé : en 1902, après de longs débats, la France vote la grande loi de santé contenant l'obligation de la vaccine, quand l'Angleterre fait définitivement machine arrière ». Instructif. ■



Bon de commande

Moins de 10 exemplaires x 30 DT Total

10 exemplaires et plus x 25 DT Total

Nom et prénom ou Raison sociale :

Adresse de livraison :

Code postal [][][][]

Tel [][][][][][][][]

Je joins mon règlement par

- Chèque bancaire
- Virement

CBB : TN59 08 008 000671001274071

Date et signature

Ennour Building, Cité des Sciences, BP 200
1082 Tunis Mahrajène, Tunisia
Tel +216 71 232 111 / Fax : +216 71 750 333
www.leaders.com.tn

www.leadersbooks.com.tn

Dix
exemplaires
et plus
25 DT
(le livre)
Offre spéciale



L'agence d'urbanisme du grand Tunis

missions, projets, et perspectives



L Agence d'Urbanisme du Grand Tunis (AUGT) est un établissement public à caractère administratif, créé en 1995 (*loi N°95-108 du 25 décembre 1995*) et placé sous le Ministère de l'Équipement l'habitat et de l'infrastructure.

Son siège social est à Tunis, son périmètre d'intervention couvre les gouvernorats du Grand Tunis : Tunis, Ariana, Ben Arous et la Manouba. Toutefois elle peut intervenir en dehors de son périmètre d'intervention sur des sujets en relation avec ses prérogatives dans le cadre de conventions conclues à cet effet conformément à la législation en vigueur, et à la limite de ses moyens humains. L'AUGT est assistée par un comité consultatif, qui est appelé à délibérer ses activités, son budget et ses projets.

Missions

Elle a pour mission principale d'élaborer des études relatives à l'aménagement urbain, et d'assister les collectivités locales dans le domaine, et ce en s'appuyant sur la gestion de l'information urbaine, l'observation urbaine, et l'élaboration des bases de données urbaines en utilisant les systèmes d'informations géographiques; elle est chargée à cet effet notamment du:

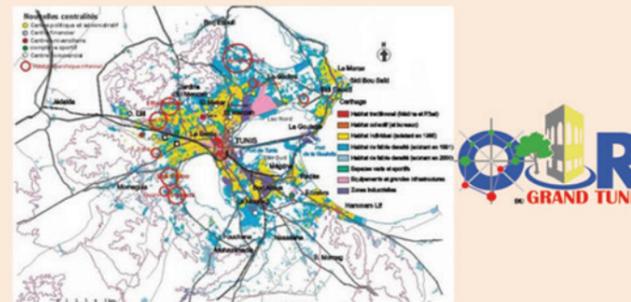
- Développement du suivi et du contrôle technique des études d'aménagement urbain et de l'assistance des collectivités locales dans l'élaboration de ces études.

- Développement de l'observation urbaine à travers la mise en place et l'exploitation des systèmes d'information permettant la collecte des données et d'indicateurs urbains, leurs traitements et diffusions auprès des différents intervenants.
- Suivi de la réalisation des grands projets urbains dont elle est chargée.
- La réalisation de la recherche appliquée et l'introduction des méthodes innovantes relatives à l'exécution, le suivi et la conduite dans le domaine de l'Aménagement urbain, et l'organisation de cycles de formations et d'ateliers de sensibilisation en la matière.
- L'AUGT continue à focaliser son intervention, dans le cadre de :
 - L'assistance aux collectivités locales dans la réalisation des études d'élaboration et de révision des plans d'aménagement urbain (PAU) et des plans de circulation pour les communes (PC).
 - L'innovation et de diversification de ses activités en assistant les communes et les établissements publics dans l'élaboration de leurs systèmes d'informations géographiques (SIG).
 - la réalisation des études et de la recherches urbaine qui vise à proposer des solutions d'amélioration pour un développement durable de la capitale, participer à l'amélioration des outils de planification et de gestion et de sa gouvernance territoriale.

Projets

Des études stratégiques, de planification et d'observation urbaine :

- L'étude sur le livre blanc de l'aménagement territorial et urbain du Grand Tunis (finalisée en 2020).
- l'étude sur la création des agences d'aménagement et d'urbanisme en Tunisie, suivie par l'AUGT et pilotée par le Ministère de tutelle, dans le cadre de la coopération franco-tunisienne (programme d'appui à la politique de la ville, finalisée en 2020).
- La réalisation d'un film documentaire mémorial sur la situation de l'aménagement territorial et urbain.
- Les études de plans d'aménagement, et de plans de circulation, et de déplacements de communes.
- L'assistance aux collectivités locales dans le processus de décentralisation, et de développement dans le domaine des SIG (SIG- plan d'aménagement, et SIG-équipements socio-collectif et infrastructure).



- L'observatoire urbain régional du Grand Tunis (OURGT) qui constitue un projet pilote d'envergure de l'Agence et un outil d'aménagement, et s'inscrit dans le cadre du développement de la mission de l'observation urbaine du Grand Tunis. Il se base sur l'intégration de données collectées au sein de l'application informatique spécifique de l'observatoire et le calcul des indicateurs préalablement établis dans le tableau de bord, relatives aux données Socio-économiques, à l'habitat et occupation du sol, à la prospective et projets urbains, à l'infrastructure et équipements, à l'environnement urbain. L'élaboration des bases des données thématiques relatives aux plans d'aménagement urbain des communes et des localités rurales dans le Grand Tunis, d'équipements socio-collectifs, de transport constitue aussi une action importante de l'observation et d'analyse de développement urbains de l'agglomération.

Des études normatives et thématiques:

- L'élaboration d'un guide pratique sur voirie urbaine dans le Grand Tunis, comme une suite et une valorisation de l'étude sur la normalisation des voies urbaines dans le Grand Tunis.
- L'étude sur l'adaptation au changement climatique à travers une planification et un aménagement urbains durables: Cas du Grand Tunis, réalisée en interne par les cadres de l'Agence.
- L'étude sur la promotion de l'usage des modes doux dans le grand Tunis.
- L'étude sur la requalification de quelques voies urbaines dans le Grand Tunis en faveur des modes doux.
- L'élaboration de cartes de servitudes urbaine dans le Plan d'aménagement urbain de la commune de l'Ariana, projet prototype de vulgarisation et de sensibilisation.



Des études d'ordre organisationnel et relationnel:

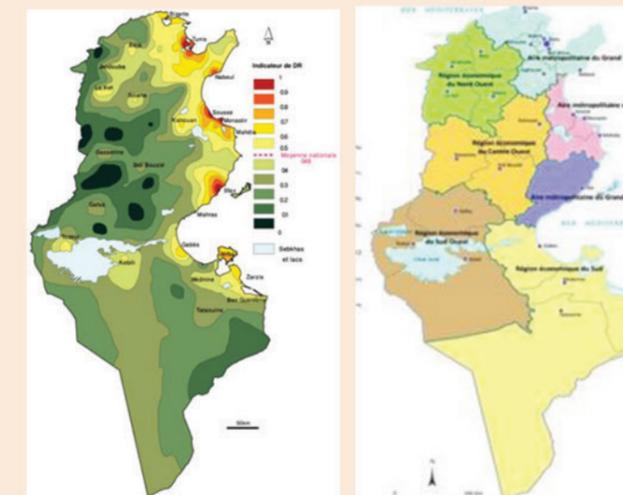
- La mise en œuvre de la stratégie de communication de l'AUGT.
- Et le système de management qualité de l'Agence (SMQ, certification Normes ISO 9001/V.2015) viennent appuyer l'AUGT pour l'accomplissement de son rôle, et visent l'institution sur son environnement institutionnel, et l'amélioration de la satisfaction de ses clients et des parties pertinentes

Des projets en perspective, et proposés à court et moyen terme :

- Actualisation de l'enquête ménages déplacements dans le Grand Tunis
- développement d'un observatoire de mobilité durable du Grand Tunis.
- Elaboration d'un Plan de déplacements urbains du Grand Tunis.
- Planification intelligente des villes, gestion des horaires de travail et mesures d'accompagnement, comme solution à l'atténuation des embouteillages dans le Grand Tunis.
- Mener un dialogue régional et élaborer une vision commune partagée d'aménagement territorial pour la région capitale avec les différents acteurs concernés

Perspectives

- Etude de faisabilité d'un nouvel ancrage institutionnel de l'AUGT (proposition d'élaborer un nouveau décret qui prend en considération les lacunes observées dans son organisation actuelle, et entrave son activité et son bon fonctionnement).
- Plaidoyer pour l'amélioration de la gouvernance en matière d'aménagement territorial et urbain de la région capitale, pour en faire une métropole méditerranéenne plus attractive et résiliente, en la dotant d'une institution suprarégionale qui veille au développement urbain intégré et durable, local et régional (une autorité urbaine de la métropole, une collectivité territoriale spécifique), et d'un outil technique d'appui à cette autorité urbaine, qui aide à l'élaboration des politiques territoriales générales et à leur mise en œuvre, et le suivi de leur exécution et évaluations ainsi qu'à une meilleure prise de décision dans le domaine de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, de l'habitat, du transport et des déplacements.





«C'est un don du cœur pour le cœur des petits enfants», s'exclame avec bonheur une maman éprouvée par la maladie de son fils ! Fin de calvaire en effet pour les enfants souffrant d'une malformation cardiaque nécessitant un cathétérisme au cours de leur suivi médical, et aussi pour leurs familles. Plus besoin de devoir être envoyés à l'étranger ou de subir de longs délais d'attente en Tunisie. Un laboratoire de cathétérisme cardiaque dédié aux cardiopathies congénitales sera opérationnel à l'hôpital La Rabta de Tunis au cours du mois de décembre. Elle a été mise en place grâce à l'appui du groupe hospitalier italien San Donato et Kamel Ghribi, fondateur du GK Investment Holding Group.

Jusqu'à-là, seul l'hôpital Sahloul à Sousse était doté d'une salle de cathétérisme. La capitale Tunis en est désormais pourvue. Le service de cardiologie pédiatrique à La Rabta, dirigé par le professeur Fatma Ouarda Torgeman, concrétisera enfin son rêve : une salle de cathétérisme qui lui permettra d'être 100% autonome.

Voici maintenant 20 ans que le service est opérationnel, s'échinant à se développer davantage et mieux s'équiper. Tout y est, ou presque: chambres mère-enfant, chambres individuelles, salles de jeux pour les jeunes locataires, salles d'échographie... Un seul élément manque à l'appel et non des moindres : la salle de cathétérisme.

Celle-ci offre aux médecins la possibilité de traiter immédiatement les malformations, qu'elles soient congénitales ou cardiaques, d'accueillir et de soigner un grand nombre d'enfants mis sur la liste d'attente.

Faut-il rappeler, non sans tristesse, qu'un enfant sur 100 est atteint d'une malformation cardiaque et environ 30% de ces jeunes patients ont besoin de cathétérisme au cours de leur suivi. Les malformations

diagnostiquées figurent parmi les plus fréquentes. Elles sont toutes considérées comme urgentes puisqu'elles concernent un organe vital : le cœur. Ainsi les cardiologues spécialistes diminueront non seulement le nombre d'actes chirurgicaux à cœur ouvert mais surtout éviteront le transfert des enfants à l'étranger.

Des compétences médicales tunisiennes très appréciées

Jusqu'à-là, les médecins étaient dans l'obligation d'emprunter les salles du service de cardiologie de La Rabta et d'autres hôpitaux à l'instar des hôpitaux de Sahloul et Farhat-Hached (à Sousse), Fattouma-Bourguiba (à Monastir) et Hédi-Chaker (à Sfax). Aussi, une collaboration a-t-elle été établie avec le service de cardiologie de l'Hôpital militaire de Tunis. Grâce aux efforts de son chef de service, Pr Wafa Fehri, et aux Prs Nadhem Hajlaoui et Dhaker Lahidheb, un exploit a été réalisé au mois de juillet dernier. En effet, une vingtaine d'enfants cardiaques ont bénéficié avec succès d'un traitement par cathétérisme interventionnel en une seule journée. Les dirigeants

Grâce à un don généreux de Kamel Ghribi et du Groupe San Donato

La première salle de cathétérisme pour enfants à Tunis





des différents services n'ont jamais hésité à prendre en charge les enfants souffrants. Toutefois, avec le nombre croissant des patients et le manque de disponibilité des équipements, une salle de cathétérisme devait constituer la plus grande bouffée d'oxygène qu'on pouvait espérer.

Pendant plus de 25 ans, de brillants médecins ont été formés dans les meilleurs centres de cathétérisme en France, en Belgique et en Italie. Ils ont pu ainsi acquérir une grande compétence en la matière, faisant montre de sérieux, ce qui a été hautement apprécié par leurs homologues du groupe San Donato. Pendant toute cette période, et avec l'appui de la Cnam, des transferts réguliers étaient organisés vers l'Italie pour traiter les malformations. Aujourd'hui, et grâce à cette salle, ces déplacements ne sont plus nécessaires, car les patients pourront se faire soigner en Tunisie, entourés de leurs parents et familles.

Dans un élan de générosité, le groupe San Donato et Kamel Ghribi, le fondateur du GK Investment Holding Group, ont fait don d'une salle de cathétérisme à l'hôpital La Rabta, en soutien et en reconnaissance pour tous les efforts fournis par les "fondateurs et militants" de ce service.

«Toutes nos interventions auront désormais lieu en Tunisie»

En exclusivité pour Leaders, Pr Fatma Ouarda Torgeman, chef du service de cardiologie pédiatrique

à l'hôpital La Rabta de Tunis, revient sur l'importance du don qu'a reçu son unité et sa mise en place d'ici à la fin de l'année 2020.

"Nous essayons depuis toujours de trouver une place avec l'urgence cardiaque adulte pour des enfants qui restent à jeun des heures et des heures pour réaliser leur cathétérisme cardiaque. Nos maîtres ont développé plusieurs techniques, mais aujourd'hui ces dernières sont tellement développées que nous traitons également des enfants prématurés avec le cathétérisme cardiaque



pédiatrique. Nous traitons aussi des congénitaux adultes, des enfants qu'on a vus naître et qui ont grandi. Aujourd'hui et grâce à cette salle, toutes les interventions seront effectuées en Tunisie. Ce qui va nous permettre de sauver des vies et de rendre la convalescence plus agréable pour nos jeunes patients et leur famille.

Nous espérons que ces patients souffrant de cardiopathie congénitale seront pris en charge comme on le souhaite. En effet, il y avait jusque-là de nombreux enfants et nourrissons

qui voyageaient en Italie avec leurs médecins et parents pour se faire opérer. Tout cela n'aurait pas été possible sans l'appui de Kamel Ghribi qui a fait de ce projet un combat personnel. Il a financé et mis tout en œuvre pour le faire aboutir. Qu'il en soit vivement remercié.

Parmi ceux qui nous ont accompagnés, nous pouvons citer le professeur Alessandro Frigiola, directeur de la chirurgie cardiaque pédiatrique et congénitale adulte de l'IRCCS Policlinico San Donato di Milano. Également président de

l'association Bambini Cardiopaticnel Mondo, Pr Frigiola s'est battu pour qu'on puisse avoir notre salle. De leur côté, l'association One Day One Dream présidée par Dorra Garali ainsi que la Société européenne de cardiologie nous ont permis d'acquérir des échographes, un appareil pour les épreuves d'effort et de réaménager le service (lits, décoration, hygiène). De son côté, Kaouther Hakim, professeure agrégée en médecine au service de cardiologie pédiatrique, a souligné que "l'acquisition d'une telle salle dans notre service ne peut qu'améliorer la prise en charge de nos patients, faciliter leur suivi et promouvoir cette spécialité. Un cathétérisme nous aide à préciser une maladie et nous évite, dans certains cas, la chirurgie cardiaque.

Nous remercions infiniment les intervenants pour leur générosité et espérons arriver au bout de notre rêve, un rêve qui date de plusieurs années et qui nous tient vraiment à cœur." ■

Fatma Hentati



Des zones humides saines A préserver et à promouvoir

C'est un grand poumon naturel qui ventile la Tunisie, préserve sa biodiversité et abrite un patrimoine exceptionnel d'espèces végétales terrestres et aquatiques ainsi que d'oiseaux. Les zones humides qui s'étendent sur 1.250.200 ha, couvrant ainsi 8% de l'ensemble du territoire, soit le taux le plus élevé dans le bassin méditerranéen, sont un don du ciel, pour leur partie naturelle et l'œuvre des hommes et des femmes pour leurs composantes artificielles. C'est la meilleure réponse naturelle aux crises de la biodiversité, de l'eau et du climat.



■ Hela Guidara Selmen



L'

impact des zones humides, outre la biodiversité, est multiple: scientifique, social, économique, culturel, éducatif et récréatif. Les menaces d'origine

anthropique directe ou de phénomènes naturels aussi :

- mobilisation et captage de l'eau dans les bassins versants,
- déversement de déchets solides et liquides,
- aménagements urbains empiétant sur les zones,
- mise en place d'infrastructures de transport,
- intensification des cultures et des élevages,
- pollution chimique par usage excessif des pesticides.
- sécheresse.

Comment les préserver de toute atteinte et dégradation ? «*Au cœur du dispositif agissant, la Direction générale des forêts, relevant du ministère de l'Agriculture, des ressources hydrauliques et de la Pêche, est à pied d'œuvre avec les différents*

départements ministériels concernés ainsi que la société civile», affirme à Leaders son chef, Mohamed Boufaroua. Une stratégie nationale est mise en oeuvre pour agir à deux niveaux, ajoute-t-il,

1. faire face à la dégradation des zones humides tunisiennes et assurer leur préservation en tant que patrimoine naturel et habitat pour de nombreuses espèces
2. assurer une utilisation rationnelle des zones humides pour le bénéfice des générations actuelles et futures.» Cet effort déployé par les pouvoirs publics, et soutenu par des partenaires internationaux, ne saurait s'accomplir, cependant, sans l'implication active de la société civile, souligne Hela Guidara Selmen, sous-directrice en charge du dossier.

Voyage au cœur des zones humides Les zones humides sont des écosystèmes clés, riches en biodiversité et en carbone, qui jouent un rôle important pour prévenir et réduire l'impact des catastrophes naturelles. Ce sont des étendues de lacs, de

sebkhas, de marais, de fagnes, de tourbières, ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes, ou temporaires où l'eau est statique ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris les rivages fréquentés par les oiseaux d'eau selon l'article 224 du code forestier.

La Tunisie compte 231 zones humides naturelles réparties en 11 catégories (inventaires des zones humides, 1989) et 941 zones humides artificielles. Parmi les types de zones humides les plus caractéristiques de la Tunisie, on trouve les lagunes côtières (Ghar el Melh, Korba, Tunis, Boughrara), les chotts (Chott Jerid), les sebkhas (Sijoumi, Halk el Menjel, Naouel, Adhibet) et les oasis (Nefzaoua, Jerid, Gabès).

Plusieurs zones humides tunisiennes bénéficient du statut de conservation, de protection ou de gestion, notamment à travers les mesures et actions de la Direction générale des forêts (DGF), l'Agence de protection et d'aménagement du littoral (Apal), l'Agence nationale de protection de l'environnement (Anpe) et les

organisations non gouvernementales de protection de l'environnement.

Pour renforcer la protection des zones humides, la Tunisie a adhéré en 1981 à un traité international visant à conserver les zones humides de la planète, il s'agit de la Convention Ramsar. C'est ainsi qu'elle a inscrit Ichkeul en tant que son premier site Ramsar en 1981 et, depuis cette date et grâce aux efforts conjoints de la DGF et du Fonds mondial pour la nature (WWF Tunisie), on compte 41 sites d'importance internationale enregistrés sur la liste Ramsar.

Malgré ces efforts de conservation et les innombrables services qu'offrent les zones humides, elles restent de plus en plus menacées, selon le Rapport Planète Vivante 2020 du WWF. Un déclin moyen de 84% est observé parmi les espèces des zones humides depuis 1970, ce qui signifie que 1 sur 3 espèces dans les zones humides est menacée d'extinction. La dégradation de l'habitat par la pollution et les modifications apportées au débit des rivières et des lacs, ainsi

que la surexploitation, ne sont que quelques-unes des menaces auxquelles les espèces d'eau douce sont confrontées.

Il est nécessaire d'agir en urgence pour protéger et utiliser de manière durable les habitats des zones humides. En Tunisie, plusieurs projets de conservation des zones humides sont réalisés comme le projet Gemwet (Conservation et développement durable des zones humides côtières à haute valeur écologique) qui est mis en œuvre à Ghar el Melh par le WWF avec la DGF, l'Apal et un consortium d'organisations nationales et internationales pour conserver le complexe lagunaire de Ghar el Melh (https://www.wwf.tn/nos_projets/gemwet/)

Pour aider à protéger ces écosystèmes naturels fragiles, il est utile d'adhérer aux associations environnementales dans les régions et d'exercer le droit citoyen en incitant les élus locaux à instaurer la bonne gouvernance des ressources naturelles et plier la courbe pour les zones humides.

Une richesse précieuse

En Tunisie, les zones humides abritent 260 espèces végétales terrestres, 50 espèces végétales aquatiques et 140 espèces d'oiseaux dont la plupart sont migratrices. Elles accueillent annuellement, en hiver, plus de 500 000 oiseaux provenant d'Asie et d'Europe. A titre d'exemple, la Tunisie abrite en moyenne annuellement 250 000 canards et foulques au mois de janvier, soit 58% de la population maghrébine et 25 000 flamants roses, soit le tiers de la population méditerranéenne.

Les zones humides naturelles sont au nombre de 211 dont les principales sont classées comme suit:

- 54 sebkhas permanentes ou temporaires, localisées principalement au centre et au sud tunisien
- 31 garaets ou lacs intérieurs d'eau douce répartis sur tout le pays
- 7 chotts caractérisant le sud tunisien
- 1 tourbière localisée à Dar Fatma, près d'Aïn Drahem
- 64 oueds dont 10 permanents et 54 temporaires répartis sur tout le pays.





Quant aux zones artificielles, elles sont au nombre de 866, constituées notamment de :

- barrages
- barrages collinaires
- lacs collinaires
- les salines.

Un engagement collectif à déclencher

Diverses réalisations sont accomplies. Elles consistent en des travaux de plantation des berges et des bassins versants, correction et travaux de CES, fixation des dunes, contrôle de la chasse, gardiennage, contrôle préalable et autorisation pour tous les travaux, études d'aménagement et études d'impact, comptage des oiseaux, aménagement hydraulique et paysager, développement de l'aspect récréatif et installation de panneaux signalétiques

De plus, de nombreux projets sont promus. Il s'agit notamment de celui relatif à la «Promotion de la valeur des zones clés pour la biodiversité à travers l'implication des organisations de la société civile dans leur conservation en Tunisie» portant sur le Parc national de l'Ichkeul et la Sebkha de Sidi Mansour (gouvernorat de Gafsa). D'autres plus orientés sur l'écotourisme ou la gestion durable des écosystèmes oasiens méritent une mention. Aussi, le projet de développement d'activités écotouristiques pour la conservation de la biodiversité au Nord de la Tunisie, réalisé avec l'association «Les Amis des Oiseaux» (AAO), fait-il référence.

Stratégie nationale, études approfondies, projets opérationnels participatifs et sensibilisation du public: rien n'est épargné. Mais, les impératifs restent immenses et exigeants. Un engagement collectif est à déclencher. ■



RESIDENCE LA BRISE Jardins de Carthage

Vous invite à découvrir son nouveau projet "LA BRISE" sis aux jardins de Carthage. Résidence de très HAUT STANDING abritant 17 appartements S+1, S+2 et S+3 ainsi que 2 Duplex et un grand parking sous sol.



Pour plus d'informations, nous contacter au :

simpar@planet.tn
www.simpar.tn



29 921 011 / 29 921 009



Finances locales Une haute instance si indispensable

الهيئة
العليا
للمالية
المحلية

La décentralisation effective et l'octroi des ressources correspondantes aux compétences attribuées aux communes, régions et districts en dépendent largement. Toute la finance des collectivités locales attendait une autorité à vision globale, analysant la situation financière, veillant à sa modernisation, sa gestion et, d'une manière plus générale, la bonne gouvernance. C'est ce qui a présidé à la création de la Haute instance des finances locales, comme l'explique à Leaders sa présidente, Amel Elloumi Baouab.

L

architecture institutionnelle est bien définie. Il y a d'abord la nouvelle constitution de 2014 qui, en son chapitre VII, a fondé le pouvoir local sur la décentralisation et a doté les collectivités locales de la personnalité juridique, de l'autonomie administrative et financière. La loi organique n° 2018-29 du 9 mai 2018 relative au Code des collectivités locales a notamment inscrit dans le marbre la solidarité. Elle engage l'État «à aider les

collectivités locales à atteindre l'équilibre financier et à jouir de l'autonomie administrative et financière effective moyennant des investissements et des transferts de crédits de péréquation spécifiques accordés par le fonds d'appui à la décentralisation, de péréquation et de solidarité entre les collectivités locales financé par le budget de l'État.»

Elle a également institué le Haut Conseil des collectivités locales et créé, en son article 61, la Haute instance des finances locales (HIFL), fondée sur l'indépendance. C'est



aujourd'hui chose faite, non sans difficultés comme pour tout démarrage.

Naissance au forceps

Sur l'avenue Jugurtha, le siège de la nouvelle instance s'anime. L'équipe est encore embryonnaire, mais le premier rapport (2017-2019) est d'ores et déjà publié, signe d'efficacité. Le mandat s'énonce entre neuf attributions. (Voir encadré)

Le travail porte ses premiers fruits. D'abord, l'état des lieux des 350 municipalités dont 86 sont de création récente, ainsi que des 24 conseils régionaux. Parmi les

Amel Elloumi Baouab : la haute magistrate dédiée aux collectivités locales

Haut magistrat, jusque-là procureur d'État près la Cour des comptes, Mme Amel Elloumi Baouab, diplômée de l'IHEC et du cycle supérieur de l'ENA (major de promotion), a toujours été régions et terroirs. Ses stages d'énarque l'avaient conduite dans les gouvernorats, mais aussi au Département du gouvernement local à l'Université de Birmingham au Royaume-Uni. Pendant les 25 années passées à la Cour des comptes, elle avait planché sur le contrôle et l'évaluation d'organismes et de programmes publics dans divers secteurs économiques et sociaux, ce qui lui a permis de connaître la Tunisie profonde et ses aspirations.

La Cour était très impliquée dans la décentralisation et l'élaboration des

nouveaux textes relatifs aux collectivités locales. De par la loi, la HIFL devait être présidée par un magistrat financier proposé par le Conseil supérieur de la magistrature. La fonction lui sied parfaitement. A l'issue d'une saine compétition sur la base d'un appel à candidature, elle y a été nommée en avril 2019.

Pour tout viatique en vue de constituer la HIFL, Amel Elloumi Baouab n'avait qu'une ligne publiée au Journal officiel : sa nomination. A elle de se débrouiller. Amel Elloumi Baouab devait se battre pour obtenir un budget, trouver des bureaux, les meubler et les équiper, former le premier noyau de personnel et se mettre au vrai travail. En préservant son

indépendance, en atout majeur. La détermination finit par vaincre toutes les difficultés. Même avec une seule collaboratrice, mais dans la synergie et la coopération des membres du Conseil réunissant des représentants de l'Administration centrale et des professionnels de la comptabilité et de l'expertise comptable et avec l'appui de partenaires nationaux et internationaux, elle est parvenue à faire poser l'enseigne, hisser le drapeau national sur le siège choisi et publier le premier rapport annuel.

La HIFL est née. Elle est opérationnelle et elle s'élance sur une rampe d'une réussite annoncée. Plus que les collectivités, ce sont, en définitive, les Tunisiens qui en bénéficieront. ■



questions-clés, une répartition plus équitable et en toute indépendance des transferts financiers à travers un nouveau mécanisme dédié à l'appui à la décentralisation et à la solidarité, en proposant l'enveloppe à allouer et en définissant la clé de répartition. Il s'agit notamment de définir les moyens à même de favoriser la discrimination positive au profit des collectivités les moins nanties. «Proposer en toute objectivité et indépendance», souligne Mme Amel Elloumi Baouab.

En attendant la création du Haut conseil des collectivités locales, devant désigner ses représentants à la HIFL, composée par ailleurs de neuf 17 membres dont la présidente, il fallait s'ingénier à mettre en place un organe



■ Audiance devant la commission des finances à l'ARP sur le projet du budget de l'Etat de 2021.

Une mission en 9 attributions

La Haute instance des finances locales a été créée sous la tutelle du Haut Conseil des collectivités locales. Sa mission est d'examiner toutes les questions relatives à la finance locale, sa consolidation, sa modernisation et sa bonne gestion conformément aux règles de bonne gouvernance, afin de promouvoir l'autonomie financière des collectivités locales et de réduire les disparités entre elles.

- renforcer les capacités financières des collectivités locales à satisfaire les affaires locales,
- Proposer les estimations des ressources financières pouvant être transférées aux collectivités locales dans le projet de budget de l'Etat,
- Proposer les critères de répartition des transferts de l'Etat aux collectivités locales,
- Assurer le suivi de l'exécution de la répartition des quotes-

qui respecte les principes de gouvernance, et c'est le Conseil qui a engagé la mission. Son point de départ, c'est d'instaurer relations constructives et confiance avec les collectivités locales ainsi que les autres parties prenantes.

Des indicateurs édifiants

Les premiers constats sont édifiants. La finance locale ne représente que 4,7% du total des finances publiques. Les ressources humaines, au nombre de 32 272 agents de diverses catégories, ne sont qu'à 4% du total des agents publics.

Les chantiers sont immenses : renforcer les effectifs et les ressources, mettre en place, partout, le nouveau système comptable approprié, veiller au dispositif de contrôle, engager un système d'information et la numérisation des indicateurs de gestion et instituer l'indicateur le plus adéquat pour la mesure de l'indépendance financière. Actuellement, ce taux est de 38,8% pour l'ensemble des collectivités, avec 41,15 pour les conseils régionaux et 57,2% pour les municipalités.

Que de chemin à parcourir. Mais, à cœur vaillant... Sans lâcher prise, la HIFL est à l'œuvre. Plus encore, elle entend prendre l'initiative de contribuer aux réformes nécessaires à introduire sur l'arsenal juridique en vigueur. Pour la présidente Amel Elloumi Baouab, cette exaltante mission d'ensemble consacrera la HIFL dans son statut d'institution crédible et à valeur ajoutée. ■

International

Ce que l'élection de Biden signifie pour la Tunisie



• Par Gordon Gray

L'élection américaine du 3 novembre montre que les électeurs américains et les Tunisiens partagent aujourd'hui les mêmes préoccupations : l'inquiétude face à la pandémie, le désir d'une économie plus forte et la préférence pour la stabilité plutôt que le chaos. En élisant l'ancien vice-président Joe Biden, les électeurs américains ont exprimé dans leur majorité leur profonde détresse face à la pandémie de Covid-19 et à l'état de l'économie. Ils ont également rejeté le style de gouvernement incompetent du président Donald Trump.

Cette élection portait sur des questions intérieures, et non sur la politique étrangère. Alors que les questions de politique étrangère ont dominé le programme de campagne de plusieurs élections présidentielles américaines récentes (notamment la guerre en Irak en 2004, la crise des otages en Iran en 1980 et la guerre du Vietnam en 1968 et 1972), l'élection de cette année était bien différente. La politique étrangère a rarement été abordée. Elle n'a même pas fait l'objet du premier débat présidentiel, le 29 septembre dernier. (Mais en passant, de nombreux arabophones ont pris note de la réponse de Biden, insha'allah, à la réponse évasive de Trump sur ses impôts sur le revenu. La prononciation de Biden n'était cependant pas parfaite et certains auditeurs ont cru à tort qu'il avait dit enchilada, un aliment de base de la cuisine mexicaine). La

sécurité nationale était l'un des six sujets du deuxième débat de 90 minutes du 22 octobre, mais il n'y avait pas une seule question sur la Syrie, l'Irak ou l'Afghanistan, même si des troupes américaines sont déployées dans chacun de ces pays.

James Carville, un stratège en chef pour la course du gouverneur Bill Clinton à la Maison-Blanche en 1992, a dit «c'est l'économie, idiot». La version 2020 de cette citation serait «c'est la pandémie et l'économie»; les sondages de sortie de crise ont confirmé que les questions intérieures étaient les principales préoccupations des électeurs.

L'accent mis sur les défis intérieurs redoutables fera qu'il sera difficile pour un seul pays d'attirer l'attention; les questions tunisiennes seront en concurrence pour attirer l'attention dans une arène politique encombrée. Par conséquent, les Tunisiens devront expliquer clairement et fréquemment à la nouvelle administration - et au public américain - la valeur du soutien continu des États-Unis à la transition de leur pays et pourquoi il reste important pour les citoyens des deux nations.

Une plus grande attention à la démocratie et au multilatéralisme

Bien que les affaires internationales n'aient pas été au centre de la campagne électorale, une présidence Biden aura une approche de la politique étrangère nettement différente de celle de l'administration Trump. S'adressant aux journalistes six jours avant l'élection, Tony Blinken (l'ancien secrétaire d'État adjoint qui est l'un des plus proches conseillers de M. Biden en matière de politique étrangère) a déclaré que «la démocratie est au cœur de tout ce que nous faisons». Il a également expliqué que «le leadership, la coopération et la démocratie» seraient les principes d'organisation de la politique étrangère de M. Biden.

Une enquête récente du Chicago Council on Global Affairs a conclu qu'«une grande majorité de démocrates (80 %) dit que l'épidémie de Covid-19 a accru l'importance de la coordination et de la collaboration des États-Unis avec d'autres pays pour résoudre les problèmes mondiaux». Cette conclusion est conforme à la vision de M. Biden, de ses conseillers et des démocrates au Congrès. Cette approche multilatérale sera également à l'avantage de la Tunisie, tant à court



terme (en raison de son siège au Conseil de sécurité des Nations unies) qu'à long terme.

Quelles implications pour la Tunisie

Assistance américaine : la Tunisie ne sera pas en tête de l'agenda du nouveau gouvernement, ni même près de l'être, mais elle bénéficiera probablement d'une appréciation sincère de son importance en tant que seul pays à réussir sa transition politique après le printemps arabe. Ainsi, l'Administration Biden maintiendra probablement l'assistance américaine à la Tunisie. En revanche, l'Administration

Trump a toujours cherché à réduire l'aide bilatérale, mais elle a été rejetée chaque année par le Congrès américain, où la Tunisie bénéficie d'un large soutien bipartite.

L'aide américaine à la sécurité sera maintenue mais ne sera pas l'unique préoccupation de l'Administration Biden. Le secrétaire à la Défense de M. Trump a été le seul membre du cabinet à se rendre en Tunisie pendant cette Administration. On peut s'attendre à ce que le secrétaire d'État de Biden se rende en Tunisie - tout comme les secrétaires d'État Kerry, Clinton, Rice et Powell l'avaient fait - pour des consultations

et un dialogue sur des questions bilatérales et multilatérales, et pour souligner le soutien des États-Unis. Les deux secrétaires d'État de M. Trump (Pompeo et Tillerson avant lui) n'ont jamais pris le temps de se rendre en Tunisie.

Accords économiques : dans son dernier discours en tant que vice-président, deux jours seulement avant de quitter ses fonctions, M. Biden a déclaré au Forum économique mondial qu'il était «un libre-échangiste et un partisan de la mondialisation». Comme je l'ai déjà écrit, le sénateur Murphy (un démocrate du Connecticut) a présenté au début de

l'année une résolution, coparrainée par le sénateur Graham (un républicain de Caroline du Sud qui a été réélu le 3 novembre), demandant l'ouverture de négociations en vue d'un accord de libre-échange (ALE) avec la Tunisie. Ce soutien bipartisan n'est pas nouveau, mais le gouvernement tunisien, son ambassade à Washington et son monde des affaires ont du pain sur la planche. L'Administration Biden pourrait bien être favorable à un ALE avec la Tunisie mais il est peu probable qu'elle lui accorde la priorité sans un effort tunisien soutenu, en particulier à un moment où les ALE sont des questions compliquées dans l'environnement politique américain actuel.

Pour sa part, le gouvernement tunisien devrait signaler son intérêt à faciliter le commerce bilatéral (sans parler du tourisme) en rejoignant les plus de 130 pays qui ont un accord aérien «Ciel ouvert» avec les États-Unis. Les cinq pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord qui ont déjà conclu des accords de libre-échange avec les États-Unis - Maroc, Israël, Jordanie, Bahreïn et Oman - ont également signé un accord aérien bilatéral «Ciel ouvert». L'action de la Tunisie se fait attendre.

La Libye : l'Administration Trump a accordé peu d'attention au conflit en Libye. Lorsqu'elle l'a fait, elle a envoyé des signaux contradictoires (par exemple, l'appel de Trump du 15 avril 2019 à Khalifa Haftar sur ordre du président égyptien Sissi, dans lequel Trump a apporté son soutien à l'assaut de Haftar sur Tripoli, huit jours seulement après que son secrétaire d'État a publié une déclaration s'opposant à l'offensive militaire). L'Administration Biden, en revanche, est susceptible d'agir de manière cohérente pour soutenir la diplomatie de l'ONU afin d'apporter la stabilité à la Libye.

Israël-Palestine : Biden s'appuiera sur ses décennies de service public (en tant que président de la commission des Relations étrangères du Sénat et en tant que vice-président) pour évaluer la meilleure façon de faire avancer une résolution de la question israélo-



palestinienne. L'ambassade américaine restera presque certainement à Jérusalem, mais l'Administration Biden rouvrira probablement le consulat général américain, parfois décrit comme la mission diplomatique de facto en Palestine. De même, on peut s'attendre à ce que les États-Unis rétablissent le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. La réalisation de progrès sur nombre de ces questions nécessiterait un certain degré de coopération et de consultation avec le Congrès américain ainsi qu'avec les dirigeants en Israël et l'Autorité palestinienne pour être mise en œuvre.

Le changement climatique : cette question sera en tête de l'agenda de politique étrangère de l'Administration Biden, de la Chambre des représentants (où les Démocrates ont maintenu leur majorité) et du Parti démocrate. Biden s'est engagé à rejoindre l'Accord de Paris sur le climat dès le premier jour de son administration, et 75 % des démocrates interrogés par le Chicago Council on Global Affairs ont classé le changement climatique comme une menace critique, juste après la pandémie (que 87 % ont classée comme critique). Nos deux pays sont donc susceptibles de renforcer le dialogue et la coopération sur cette question.

Conclusion

Comme l'a écrit le 1er novembre le sextuple ambassadeur des États-Unis

Ryan Crocker (qui a vécu en Tunisie pendant un an lorsqu'il étudiait l'arabe), «l'engagement de Biden en faveur des alliances et de la résolution collective des problèmes marquerait un retour à un cadre mondial que Trump a écarté et cherché à démanteler». Cette approche ne peut que profiter à la Tunisie (et au reste du monde). En outre, plusieurs des hauts responsables qui seront nommés par M. Biden auront servi au sein du gouvernement lorsque le printemps arabe aura commencé en Tunisie, de sorte que la nouvelle Administration sera prédisposée à écouter - et à écouter avec compréhension - les besoins de votre pays et ses préoccupations.

Mais le gouvernement tunisien et la société civile devront travailler dur pour être entendus en 2021, car la nouvelle Administration se concentrera comme un laser sur l'endigement de la pandémie de Covid-19 et le sauvetage de l'économie de ses effets dévastateurs. Une première étape importante sera d'envoyer un ambassadeur à Washington dès que possible, et par tous les moyens avant que le président élu Biden ne prenne ses fonctions le 20 janvier.

G.G.

Gordon Gray est le directeur des opérations du Center for American Progress. Il a fait carrière dans les relations extérieures en tant qu'ambassadeur des États-Unis en Tunisie au début du printemps arabe et en tant que sous-secrétaire d'État adjoint pour les affaires du Proche-Orient.

Boga mon Amour



Variez les Goûts
Variez les Plaisirs

Histoire Un palais emblématique du despotisme oriental Al Qasr al Saïd

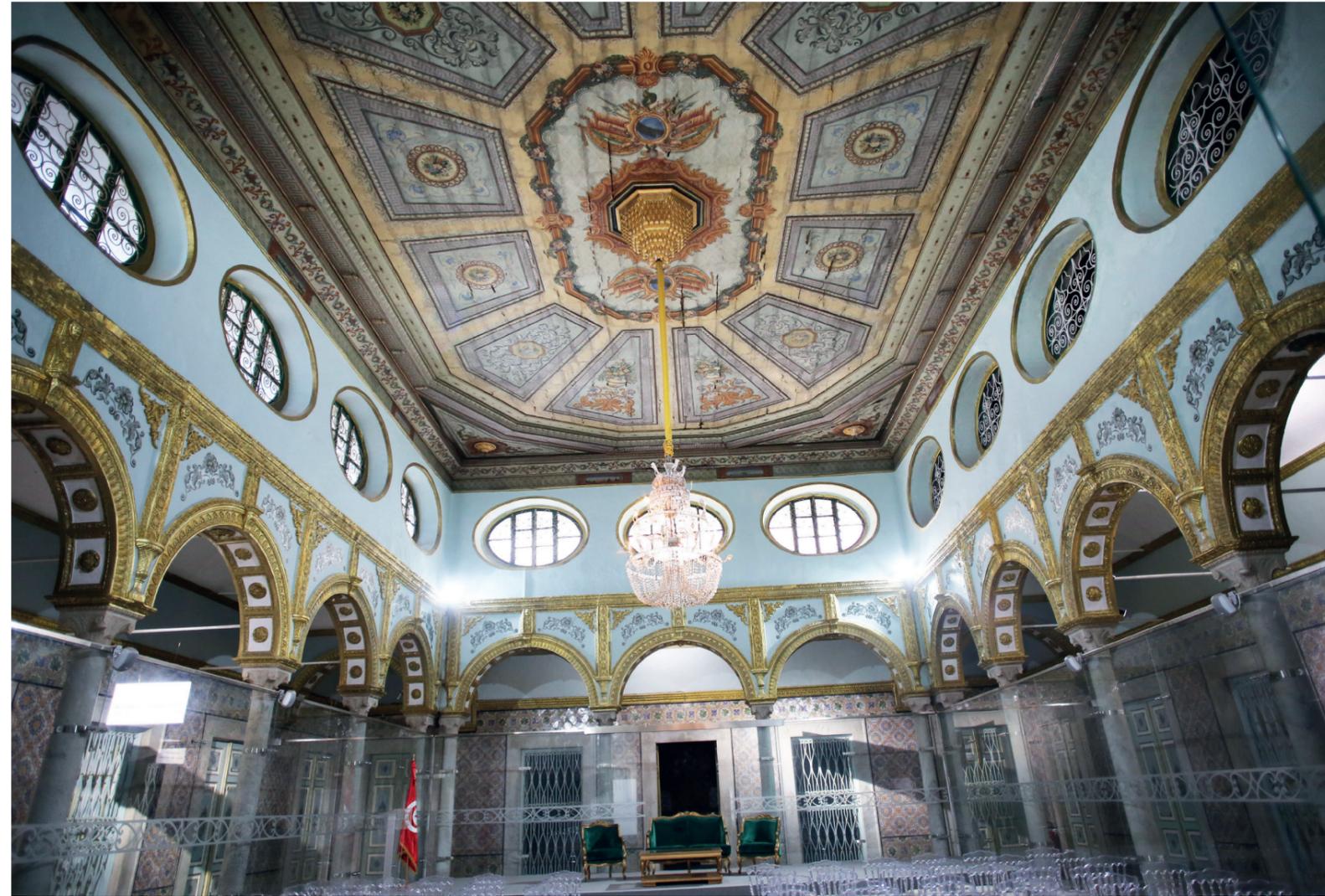
A quelques dizaines de mètres de l'enceinte du palais du Bardo, se dresse un bâtiment imposant connu sous le nom d'al Qasr al Saïd ou, plus communément, Kassar-Saïd ou Kasr Saïd. Nimbés de mystères dûment entretenus par le goût populaire de la légende et de l'exagération, les récits relatifs à son histoire ont longtemps été d'autant plus opaques qu'il abrita de 1950 à 1981 un hôpital. En hommage au bey Mohamed Lamine 1er qui, à l'initiative de son gendre le Docteur Hamadi Ben Salem, en fit don à la Santé publique, il porta le nom de centre puis hôpital Lamine 1er. Longtemps dirigé par le docteur Brahim Gharbi, il accueillait les Tunisiens atteints de maladies pulmonaires (d'où le nom d'Abou al Qacem Chebbi, grand poète et poitrinaire, qui fut donné à l'hôpital quand, la république proclamée, il fallut faire oublier l'œuvre du dernier Bey...). Pour généreuse qu'elle fût, la donation de Lamine Bey porta un coup sévère à la valeur patrimoniale du palais. Son architecture à forte empreinte italienne et son décor alliant la gracieuse sculpture sur plâtre à la tunisienne (naqshhadida) aux splendides carreaux de fabrication européenne (plus française qu'italienne d'ailleurs, contrairement à ce que pensent certains) furent conservés ainsi que son parc et son orangerie. Le palais perdit cependant son mobilier, ses tentures, ses lustres et ses bibelots, qui furent dispersés.



Par Mohamed-El Aziz Ben Achour

A

l'origine, ce qui allait devenir plus tard Al Qasr al Saïd était une résidence de dimensions plus modestes et d'architecture différente, connue sous le nom de Bortal. Ce terme, synonyme de résidence de plaisance (il était déjà en usage au XIVe siècle au palais de l'Alhambra de Grenade), se retrouve employé au moins dans une autre résidence



de villégiature qui abrite aujourd'hui l'École d'État-major à proximité de La Manouba, connue sous le nom de Bortal Hayder. Dotés d'un portique, les pavillons de ce type venaient enrichir le vocabulaire architectural et décoratif des résidences d'agrément où princes, dignitaires et citadins aisés aimaient séjourner à La Manouba et environs au printemps et dans la banlieue nord en été. Le Bortal, objet de notre étude était ainsi la résidence de printemps d'un dignitaire mamelouk du nom d'Ismail, gendre de Husseïn II Bey, beau-frère des beys Mhammed, Sadok et Ali et grand-père maternel du futur Moncef Bey. Titulaire de la dignité de saheb-el-tâbaa, il était aussi général de division (amir oumara) de la cour beylicale et fut nommé à différents postes dont le caïdat de Djerba. Fort pieux, d'où son surnom d'Al Sunnî (le Sunnite), il



Un des carrosses de la collection beylicale remis en état en 2016 et exposé dans le hall de Qasr Saïd.

n'en demeurait pas moins un mamelouk bon teint, capable de réactions aussi intempestives que despotiques. Il fut d'ailleurs, nous apprend son contemporain l'historien et ministre Ahmed Ben Dhiaf, un farouche adversaire des réformes engagées à partir de 1857 et défendit aussi la proposition du vizir Mustapha Khaznadar de doubler purement et simplement l'impôt de capitation, afin de réduire le déficit abyssal des finances. Mesure scélérate qui fut à l'origine du soulèvement de 1864. Pris dans la tourmente de cette époque troublée, Ismail Saheb Etabaa fut, pour son malheur, soupçonné (à tort ou raison, nous ne le saurons jamais) de complicité dans la révolte du Prince Adel Bey contre son frère Sadok, en 1867 (voir notre La Tunisie, la Méditerranée et l'Orient au miroir de l'histoire, Leaders, éd. 2019, pp.190-199). Il fut arrêté chez lui au Bortal, traîné au palais voisin du Bardo et exécuté sans autre forme de procès le 4 octobre 1867. Son exécution (comme celle du général Rachid, survenu le même jour) était l'expression sanglante d'un pouvoir beylical aux abois. Elle était aussi l'illustration de la toute-puissance du vizir Mustapha Khaznadar, contre lequel s'était en réalité organisée cette rébellion patricienne. En prince oriental accompli, Sadok Bey procéda à la confiscation de tous les biens d'Ismail, dont le Bortal, voisin des palais du Bardo. Entre 1867 et 1869, alors même que le pays était exsangue et que seules les spoliations infligées aux populations à la suite de l'insurrection de 1864 avaient à peine réduit le déficit des finances, le bey, avec une incroyable indifférence à l'égard de la détresse de ses sujets, fit procéder à d'importants et coûteux travaux dans ce qui fut la résidence d'Ismail. Superstitieux, il donna à la nouvelle version de la résidence, dans un but propitiatoire, le nom d'al Qasr al Saïd, le «Palais qui porte bonheur». Sans doute, gardait-il présent à l'esprit la fin tragique du premier propriétaire du palais assassiné sur son ordre...

Signe d'une époque marquée par l'ostentation et le goût du luxe à l'européenne alors même que l'État était quasiment en faillite, pour la première fois dans le vocabulaire architectural tunisien, apparut le terme jusque-là peu apprécié de Qasr. On sait, en effet, que les résidences princières

et aristocratiques étaient qualifiées de dâr-s (Dar el Bey de Tunis et Dar al Taj de La Marsa) plus rarement de srâyâ-s ; et à la campagne, de borj-s ou sénia-s. Meublé à l'italienne et richement décoré dans le style en vogue dans toute l'aristocratie ottomane du XIXe siècle, le palais de Kassar Saïd, en dépit de la majesté de ses proportions, a quelque chose d'oppressant qui le distingue fondamentalement de l'exubérance des palais du Bardo ou des résidences de La Manouba comme le superbe palais de la Rose (Musée national militaire). De sorte que le visiteur d'aujourd'hui peut imaginer assez facilement l'ambiance crépusculaire qui entourait l'Etat beylical à la veille de la conquête coloniale. Malgré toutes les «précautions», le malheur s'abattit sur le palais un jour pluvieux de mai 1881. Le 12, un général français, Jules Bréart, qui quelques jours auparavant avait débarqué à Bizerte à la tête d'une puissante colonne de 6 000 hommes, appuyée par des troupes venues d'Algérie et des navires de guerre, se présenta au palais de Qasr Saïd et fixa au malheureux Sadok un ultimatum à l'issue duquel il devait signer un document diplomatique qui placerait la Tunisie sous domination française. A son corps défendant et après consultation des dignitaires, le bey finit par se soumettre. Il avait d'autant moins le choix que le consul de France, Théodore Roustan, avait prévu une solution de rechange en faisant venir aux abords du palais le très complaisant prince Taïeb, frère de Sadok et second dans l'ordre de succession (Ali, prince héritier, étant alors hostile à l'intervention française) pour le placer sur le trône au cas où le souverain légitime aurait opposé une résistance ferme. Ce document instaurant le protectorat français sur la Tunisie signé stipule en son article 2 que «S.A. le Bey de Tunis consent à ce que l'autorité militaire française fasse occuper les points qu'elle jugera nécessaires pour le rétablissement de l'ordre et la sécurité de la frontière et du littoral. Cette occupation cessera lorsque les autorités militaires françaises et tunisiennes auront reconnu d'un commun accord que l'administration locale est en état de garantir l'ordre.» Ce traité est connu dans l'histoire sous les noms de Traité de Kassar Saïd ou Qasr Saïd, en référence au palais

■ Mohamed-El Hédi Bey devant Qasr Saïd (tableau équestre du ch. Kiesling, coll. de l'Etat)



■ Le nouveau bey, Ahmed II, donne l'ordre de départ du cortège funèbre d'El Habib Bey de Qasr Saïd vers La Kasbah, 12 février 1929. (coll. de l'auteur)

■ Sadok bey devant le trône de la grande salle du Bardo, la main posée sur la constitution de 1861 (tableau d'Auguste Moynier, coll. de l'Etat)



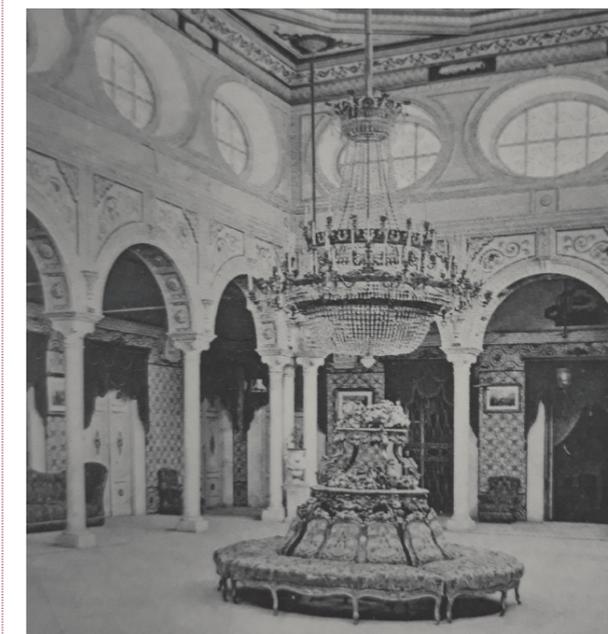
lui-même, ou de Traité du Bardo, étant donné l'emplacement du palais.

A la mort de Sadok Bey, le palais fut délaissé par Ali Bey qui, durant son long règne (1882 à 1902), résidait toute l'année à La Marsa, dans le Dar el Taj, domaine magnifique malheureusement démoli dans les premières années de la République. Bien de la Couronne, Qasr Saïd continua d'être entretenu et confié à la gestion d'un oukil, intendant appartenant généralement à la Garde beylicale. A la fin du XIXe siècle, cette vaste résidence royale donna son

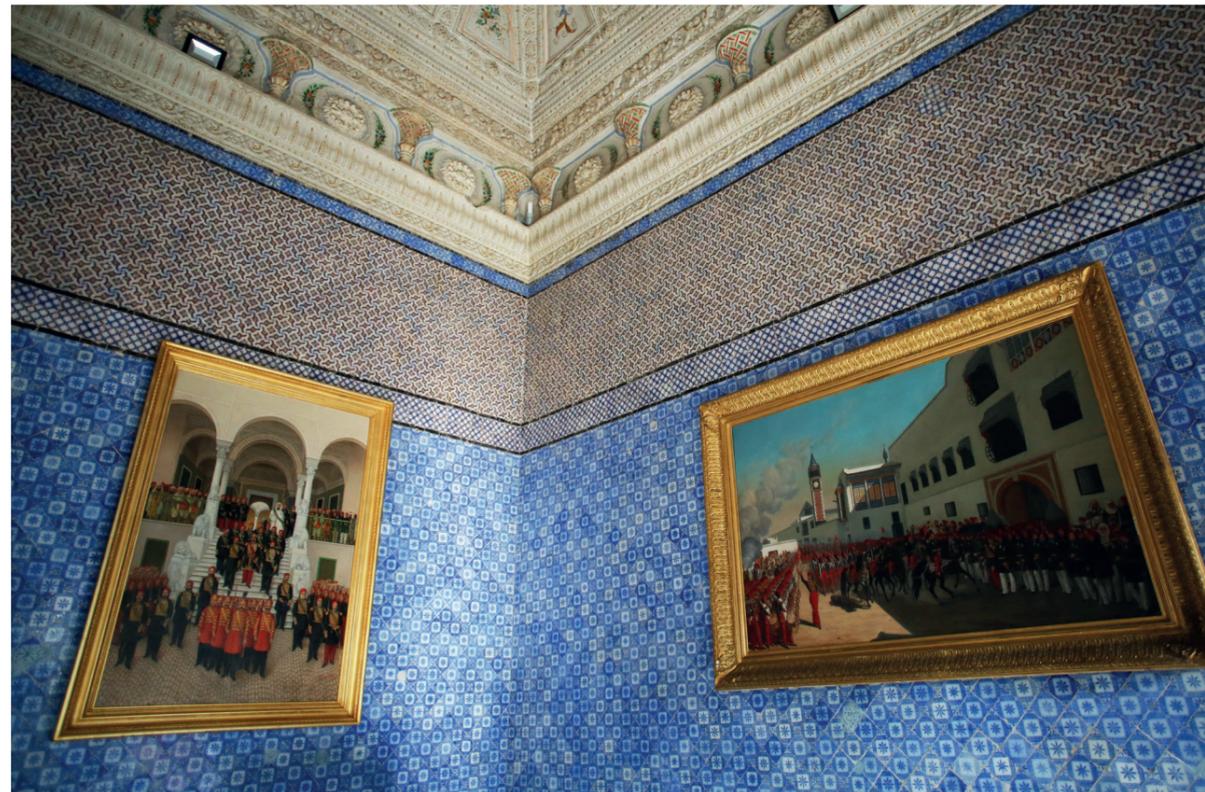
nom à l'hippodrome voisin puis à la petite agglomération construite entre le Bardo et La Manouba.

Mohammed-El Hédi Bey, qui succéda à son père Ali, quittait, l'hiver venu, sa résidence de Carthage-Dermech pour séjourner à Qasr Saïd jusqu'à la fin du printemps. Ce prince au caractère bien trempé et soucieux de rétablir l'autorité beylicale face aux pouvoirs du Résident général mourut en 1906 dans la force de l'âge, au bout de quatre ans de règne, et le bruit courut qu'il fut victime d'un empoisonnement. Ses

■ Qasr Saïd au début du XXe siècle: un salon, chambre à coucher du bey et grand salon (coll. de l'auteur)



■ Façade principale du palais



■ Salon comportant à gauche un tableau d'Ahmed Osman représentant Sadok Bey et sa cour sur le perron du Bardo (coll. de l'Etat) et à droite les troupes tunisiennes de Crimée sauvant Mhammed Bey devant son palais de La Marsa, 1856 (tableau de Moynier, coll. de l'Etat)

■ Mohamed Lamine 1er (1943-1957) qui fit don du palais à la santé publique; (cliché El Lataïef)



successeurs y séjournèrent aussi, sans vraiment éprouver l'attachement que lui manifestèrent naguère les beys Sadok et Mohamed-El Hédi.

Au plan protocolaire, Qasr Saïd jouait un rôle important lors des funérailles beylicales. Depuis la mort de Sadok Bey, lorsque le souverain venait à mourir, la dépouille mortelle était transportée au palais de Kassar-Saïd. Une fois les préparatifs mortuaires terminés, le nouveau bey régnant donnait l'ordre au cortège funèbre qui accompagnait le corbillard, connu sous le nom de « Qabèq », de se diriger vers la Kasbah où les hauts magistrats religieux procédaient à la prière au mort, en présence du Bey, du Résident général, des dignitaires et de la foule. Puis les condoléances reçues, le souverain regagnait sa résidence, cependant que le cercueil était porté à bout de bras à travers les rues de la médina jusqu'à Tourbet El bey, le tombeau de la famille husseinite. Les dernières funérailles à avoir été organisées selon cette étiquette furent celles d'Ahmed Bey II (1929-1942). On sait en effet que la dépouille de Moncef Bey, mort en exil à Pau en 1948, fut ramenée à bord d'un bâtiment de guerre et qu'il fut enterré au Djellaz, selon, paraît-il, sa volonté. Quant au dernier souverain husseinite, Mohamed Lamine Bey, déchu de son trône par la République, il fut enterré discrètement de son petit appartement de la rue de Cologne à Tunis au cimetière Sidi-Abdelaziz à La Marsa.

■ Détail d'un plafond d'un des salons du palais: sculpture sur plâtre à motifs géométriques conformément au répertoire décoratif tunisien classique. On distingue également des motifs d'inspiration italienne. Le dais en bois sculpté et doré à l'or fin marquant l'accès à l'alcôve du bey est importé d'Italie.



■ Battants de la porte d'entrée et exemples de mobilier.

■ Table sur laquelle fut signé le Traité du 12 mai 1881. Sur cette même table, Habib Bourguiba signa, le 12 mai 1964, la tunisification des terres coloniales au palais Saïda de La Marsa.



■ Détail du plafond du grand escalier.



En 1981, dans la perspective du centenaire du Traité du Bardo, le Président Habib Bourguiba voulut redonner au palais sa dimension historique. J'eus alors l'honneur, en ma qualité de responsable du patrimoine husseinite à l'Institut national d'archéologie et d'art, de récupérer le monument auprès du ministère de la Santé et d'y organiser une exposition autour du thème du protectorat et de la lutte de libération nationale. Le "Combattant suprême", féru d'histoire, soucieux aussi de mettre en valeur son rôle historique de libérateur du pays, aurait aimé inaugurer cette exposition, mais il semble que ses conseillers, ayant sans doute jugé la manifestation inopportune, l'en dissuadèrent. Au début des années 1990, quand furent achevés, sous ma direction, les travaux de restauration du monument, Je fis transporter et regrouper à Kassar Saïd les trônes, les tableaux (dont la superbe tapisserie des Gobelins offerte en 1846 par Louis Philippe à Ahmed Bey, le portrait équestre du général Khérédine ou le tableau représentant la rencontre entre Napoléon III et Sadok bey à Alger en 1860) ainsi que divers mobiliers, objets, armes et décorations des collections beylicales qui étaient entreposés au palais de Carthage. Je récupérai, à cette occasion, la statue de Jules Ferry et ses éléments annexes qui dormaient dans un coin du port de Tunis.

J'avais également récupéré et regroupé à Qasr Saïd les carrosses et voitures hippomobiles (ou plus exactement ce qui en restait après tous les outrages subis durant trente années) qui étaient entreposés dans une grange délabrée de La Marsa. Afin de faire connaître la richesse et l'importance historique des collections, j'avais organisé en mai 1993, à l'occasion du mois du patrimoine, une exposition sur le thème « Les hommes d'Etat du XIXe siècle à travers les collections de Kassar-Saïd ». A cette occasion, deux généreux donateurs, Si Béhi Ladgham, ancien Premier ministre, et Si Mohamed Krifa, grand connaisseur d'art, avaient contribué à l'enrichissement des collections de l'Etat, le premier en faisant don d'un ensemble d'assiettes de porcelaine

représentant des scènes de l'occupation de la Tunisie ; et le second, en offrant deux tableaux de peinture, l'un représentant Ahmed II Bey et l'autre Mohamed-El Hédi Bey en visite à Paris.

Il n'a pas toujours été facile depuis l'avènement de la République de protéger le patrimoine husseinite et, à plus forte raison, de le faire connaître. Il semble qu'aujourd'hui, les choses évoluent. Dieu merci, nos efforts n'auront pas été vains. Je saisis cette occasion pour rendre hommage à la mémoire de Si Ahmed Djellouli dont la connaissance parfaite de la dynastie beylicale et de ses usages m'a toujours été d'un grand secours. ■

Md. A. B.A.



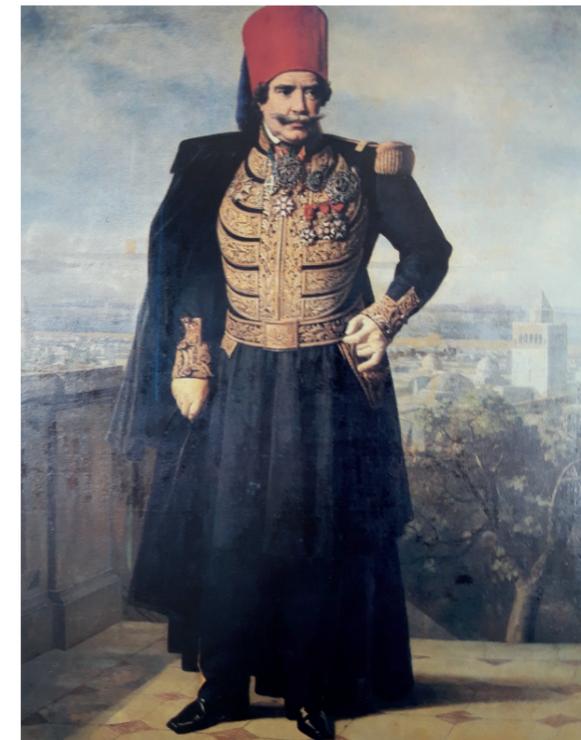
■ Sadok Bey et ses ministres (tableau attribué à Moynier. Coll. de l'Etat à Qasr Saïd, restauré en 2016)

■ En haut à gauche : le prince héritier de Prusse Frederic- Guillaume portant au cou le Nichan al Dem, ordre de la famille beylicale. (tableau de F.Dietz, 1869)

A droite : Khérédine, général commandant la cavalerie en 1852 (tableau de Louis Simil)

En bas : Le conseiller Giuseppe Raffo (1795-1862), conseiller aux Affaires étrangères en grande tenue de farik, général de division. (Non signé). Ces trois tableaux font partie des coll. de l'Etat à Qasr Saïd.

A droite, Trône qui se trouvait dans le salon dit Beyt al Pacha au Bardo puis conservé à Qasr Saïd et exposé ainsi que les autres trônes husseinites, dans ce palais en 1995.



Histoire

Cicéron et le pain d'Etat



• Par Ammar Mahjoubi

Les citoyens romains domiciliés à Rome recevaient chaque mois, à bas prix, une quantité déterminée de blé, en vertu d'une loi du tribun de la plèbe Caius Gracchus, instaurée en 125 av. J.-C. Modifiée par César, qui institua la distribution gratuite de cette quantité de grains mensuellement à 150 000 privilégiés, la mesure fut maintenue jusqu'à la fin de l'Empire, en dépit de tous les bouleversements politiques. Ce pain d'Etat, comme le note P. Veyne, révoltait en Cicéron «le possédant, l'intellectuel conservateur et l'oligarque, ce qui fait de lui un bon révélateur des conflits sociaux de son époque.»

Un changement politique qui vise l'assainissement et l'amélioration comporte le plus souvent un risque: celui du désordre, des débordements, voire de l'anarchie et des atteintes à l'autorité de l'Etat. Des droits acquis, des positions stables peuvent être menacés et de nouveaux droits instaurés à leur détriment. Cicéron, note encore Veyne, est plus sensible à la menace du désordre qu'aux menaces provoquées par le mécontentement de la plèbe; plus sensible à la frustration des «gens de bien», selon son expression, à leur crainte de perdre des droits acquis, qu'à la souffrance de ceux qui n'ont aucun droit. «Rien de plus funeste que d'enlever aux uns pour donner aux autres» (Cicéron, Des devoirs, 2, XXIV, 85). C'est pourquoi il est insensible aux inégalités et tient pour sacrilège toute atteinte à la propriété: «Le tribun Marius Philippus se comportait de façon funeste quand il eut le tort de déclarer que parmi les citoyens il n'y avait pas deux mille qui eussent du bien. Phrase catastrophique: elle tendait à l'égalisation des fortunes, le pire fléau qui soit. C'est avant tout pour conserver leurs biens que les hommes ont fondé des Etats, des cités; la nature



seul peut beau pousser les hommes à se rassembler, c'est néanmoins pour sauvegarder leurs biens qu'ils recherchent la protection des cités» (Cicéron, Des devoirs, 2, XXI, 73).

Partageant l'opinion de tous les possédants, Cicéron pensait que l'Etat de droit doit certes assurer et sauvegarder les biens collectifs, depuis l'eau et le feu, jusqu'aux édifices publics, aux institutions et aux mœurs, et qu'il doit préserver aussi les droits individuels et l'ordre social. Mais tout en assurant à chaque catégorie sociale ses moyens traditionnels de subsistance, il ne doit aucunement modifier la condition de ces catégories. Ce qui explique son opposition absolue à la loi agraire de Tibérius Gracchus, qui avait enlevé aux riches propriétaires terriens les champs de l'ager publicus qu'ils avaient usurpés pour les distribuer aux paysans démunis. «La foule était favorable à cette loi, qui

semblait assurer la situation matérielle des indigents, mais les gens de bien s'y opposaient parce qu'ils reconnaissaient une source de discorde, les riches propriétaires étant chassés de terres qu'ils possédaient depuis longtemps.» (Cicéron, Pour Sestius, XLVIII, 103).

Ce langage n'était pas, fort heureusement, celui à cette époque de tous les écrits. Totalement différente était la fameuse tirade de Tibérius Gracchus, reproduite par P. Veyne: «Les bêtes sauvages ont leur tanière, tandis que ceux qui meurent pour la défense de l'Italie n'ont d'autre patrimoine que l'air qu'ils respirent; ils errent avec leurs femmes et leurs enfants sans toit où s'abriter. Ils ne meurent que pour nourrir le luxe et l'opulence de quelques-uns; on les dit maîtres du monde et ils n'ont pas le moindre coin de terre.» (Plutarque, Tibérius Gracchus, 9). On ne peut, à ce sujet, s'empêcher d'avoir une pensée pour

ceux qui, se croyant maîtres du monde actuel, car citoyens des Etats-Unis d'Amérique, n'ont cessé de crier «Black Lives Matter». A Rome, l'intellectuel Cicéron était solidaire d'une classe possédante, de latifundiaires tout puissants, qui avaient bloqué la réforme agraire, de riches oligarques hostiles à tout changement. Attaché à l'ordre, il considérait cette oligarchie sous l'angle politique et pensait qu'elle constituait une classe dirigeante, la seule apte au gouvernement de la République.

Tout aussi décevante était l'opposition de Cicéron à la loi sur le blé de Caius Gracchus, «qui permettait à la plèbe de vivre largement sans travailler et qui épuisait le Trésor». Il lui opposait la loi proposée par Marcus Octavius: «L'énorme largesse de blé que fit Caius épuisait le Trésor. Au contraire, celle que proposait Marcus était supportable par l'Etat et indispensable à

la plèbe. Elle était donc avantageuse à l'Etat comme aux citoyens.» (Cicéron, Des devoirs, 2, XXI, 72). Le vide du Trésor était une hantise que les Optimates agitaient chaque fois qu'une dépense n'était pas à leur convenance. «Dire que le Trésor est vide, c'est seulement dire que l'on préfère certaines dépenses à d'autres», note Paul Veyne. Or pour Cicéron, comme pour l'oligarchie gouvernante, la vente du pain à prix réduit ne pouvait être convenante, car son coût diminuait d'autant les sommes forfaitaires colossales des indemnités que recevaient les magistrats chargés de gouverner quelque province. Sommes dont les gouverneurs pouvaient, à leur choix, en garder le reste ou le distribuer aux amis qui les avaient accompagnés et devaient les assister dans leurs fonctions, même s'ils n'en avaient dépensé qu'une faible partie. Cicéron poussa cependant le scrupule, lorsqu'il gouverna la Cilicie pendant un an, jusqu'à reverser le reste

de son indemnité au Trésor, ce que n'exigeait aucune loi. Il est vrai cependant qu'il garda et remboursa un peu plus de deux millions de sesterces.

A cette motivation intéressée s'ajoutaient d'autres raisons, qui expliquent la condamnation de la loi de Caius Gracchus: une morgue de classe, d'abord envers ceux qui n'appartenaient pas au milieu social de Cicéron, et aussi sa sensibilité d'intellectuel dédaigneux d'une plèbe qu'il tenait pour «la tourbe de Rome, la lie de la population... la plèbe misérable et affamée, qui suce le Trésor» (Cicéron, A Atticus, 1, 16, 11). Non seulement il ne reconnaissait pas à cette plèbe les droits sociaux que lui accordait Caius, mais il prenait aussi la défense de la propriété oligarchique et des droits qu'imposaient et que s'arrogeaient les oligarques. Pour Cicéron, comme pour nombre d'intellectuels de toutes les époques, la grande politique, la grandeur des Etats n'étaient guère possibles sans une oligarchie bien installée dans son pouvoir et assurée dans la possession et l'accroissement de ses biens. Ce qui explique aussi bien sa défense de la grande propriété que son refus des droits sociaux. Dans le cadre d'un système politique d'une grande ampleur.

Il serait aisé de répliquer à Cicéron, note encore P.Veyne, que les Gracques, aussi bien que lui, étaient attachés à la grandeur de Rome et que leurs lois n'avaient d'autre but que de procurer des assises populaires solides à son impérialisme. Comme lui, les Gracques étaient des oligarques et comme lui, ils se réclamaient du principe d'autorité. Mais ils pensaient que ce principe n'était pas suffisant et qu'il fallait que la misère ne réduise pas la plèbe à l'état d'une masse amorphe, apolitique. Il fallait lui permettre de participer à la cité, de pouvoir disposer d'un patrimoine. Or on ne pouvait lui reconnaître des droits sociaux et lui procurer ce patrimoine qu'en dépouillant les latifundiaires, qu'en limitant leur soif d'autorité et de richesses, tout en camouflant leurs desseins, en prétendant que le changement, les réformes attendaient à la grandeur de l'Etat, portaient préjudice à son autorité et vidaient le Trésor. Pour les oligarques du Sénat romain, les lois



de Caius et Tiberius Gracchus avaient le tort d'habituer la plèbe à l'idée qu'elle avait des droits sociaux alors qu'elle n'avait pour seul devoir que celui d'obéir à l'élite gouvernante.

On se trouve ainsi, assure Veyne, en présence de deux conceptions du pouvoir: celle de l'oligarchie, qui a une vision totalitaire, qui exige du peuple une obéissance totale et qui fait régner l'ordre moral dans tous les domaines; et celle, au contraire, d'une vision plus raisonnée, plus sereine de l'autorité, qui considère que celle-ci n'est pas menacée par d'innocentes libertés, qu'il faut accorder au peuple un minimum de droits sociaux et ne pas lui refuser le pain et le Cirque. Cicéron rejetait cette oligarchie modérée; il considérait que l'ordre moral est un tout, qui ne souffre pas de concession et il refusait donc la loi sur le blé de Caius Gracchus, ne reconnaissant pas à la plèbe la possibilité d'avoir des droits et lui interdisait de penser à autre chose qu'au bien public. Il rejetait aussi la loi agraire de Tiberius Gracchus, car l'ordre intérieur et la grandeur de Rome ont pour conditions l'existence et la prospérité d'une élite, qui exerce le pouvoir et qui ne peut se perpétuer sans propriété foncière. Les lois des Gracques, avec la meilleure volonté du monde «auraient sonné le glas de la grandeur romaine».

Cicéron, comme la plupart des oligarques de sa catégorie sociale, ne voulait rien

sacrifier, ni de son pouvoir, ni de sa richesse. Chez lui, l'autorité et la propriété l'ont emporté, alors qu'ils n'ont pas prévalu chez les Gracques, qui faisaient partie de cette même catégorie sociale. Mais malgré la sincérité de sa prédilection pour l'autoritarisme et l'ordre moral, il avait camouflé cette préférence, avec plus ou moins de mauvaise foi, en se persuadant que l'obéissance passive de la plèbe et les richesses des oligarques seules pouvaient assurer la grandeur de Rome. Toute condescendance pour les aspirations de la plèbe, toute concession à ses intérêts ne sauraient être qu'une menace et un danger, qui guette l'ordre en général, qui attende au principe d'autorité.

«La corrélation est élevée entre les intérêts matériels d'un grand nombre de gens et leurs opinions», écrit Veyne en conclusion d'un paragraphe sur «les intérêts de Cicéron». L'ensemble des propriétaires, par exemple, est attaché à la propriété. Mais pour importants que soient les intérêts dans la formation d'une conviction, peut-on, pour autant, généraliser cette conviction à tous les individus d'une classe sociale? Veyne doute qu'il puisse exister une méthode susceptible d'expliquer la formation des opinions d'un individu, surtout s'il s'agit d'un intellectuel comme Cicéron, tant sont nombreux les cas de ceux qui parmi eux prennent des positions contraires à celles de leur classe sociale. ■

A.M.

B A I T Y

ASSURANCE MULTIRISQUES HABITATION



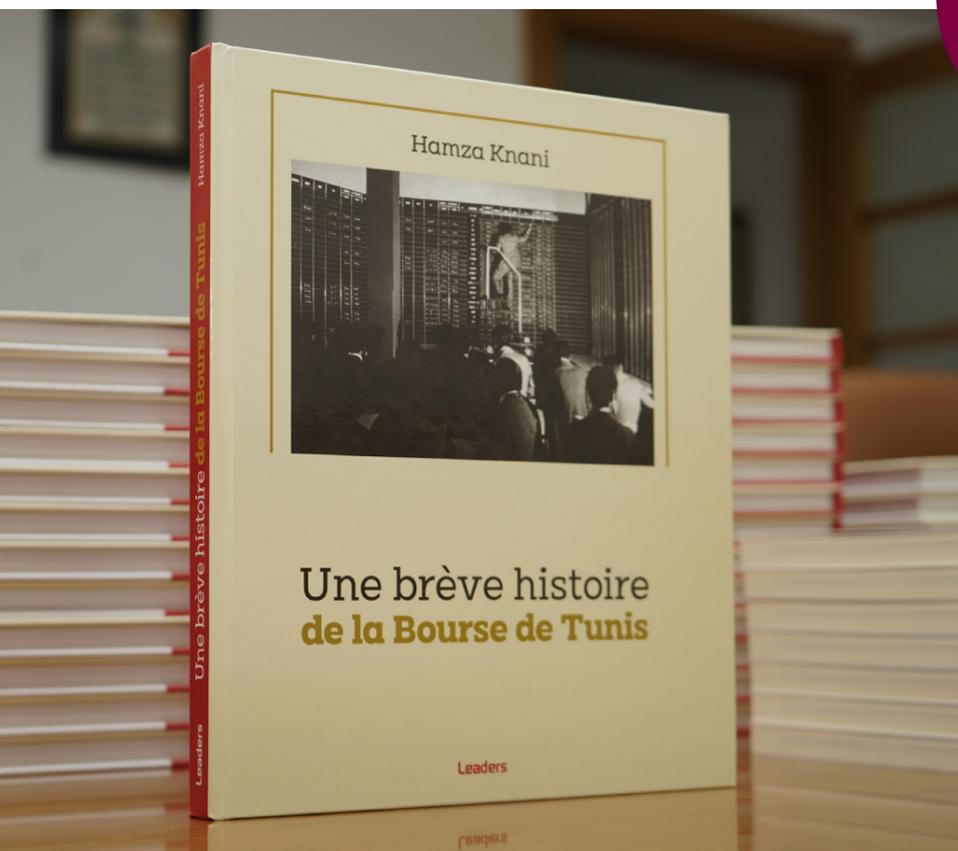
PROTÉGEZ VOTRE BIEN LE PLUS CHER.

Simple et complète, l'assurance Multirisques Habitation de **CARTE ASSURANCES** est composée de garanties indispensables. Destinée aux particuliers, propriétaires ou simples locataires, vous bénéficiez de garanties performantes pour protéger votre patrimoine familial. Plus de détails sur notre site internet.

www.carte.tn

On vous l'assure.





Une brève histoire de la Bourse de Tunis sous la plume de Hamza Knani

Préface de Mohamed Fadhel Abdelkefi
 Editions Leaders, novembre 2020
 • Edition Grand Format, 164 pages, 80 DT
 • Edition Universitaire, 236 pages, 25 DT

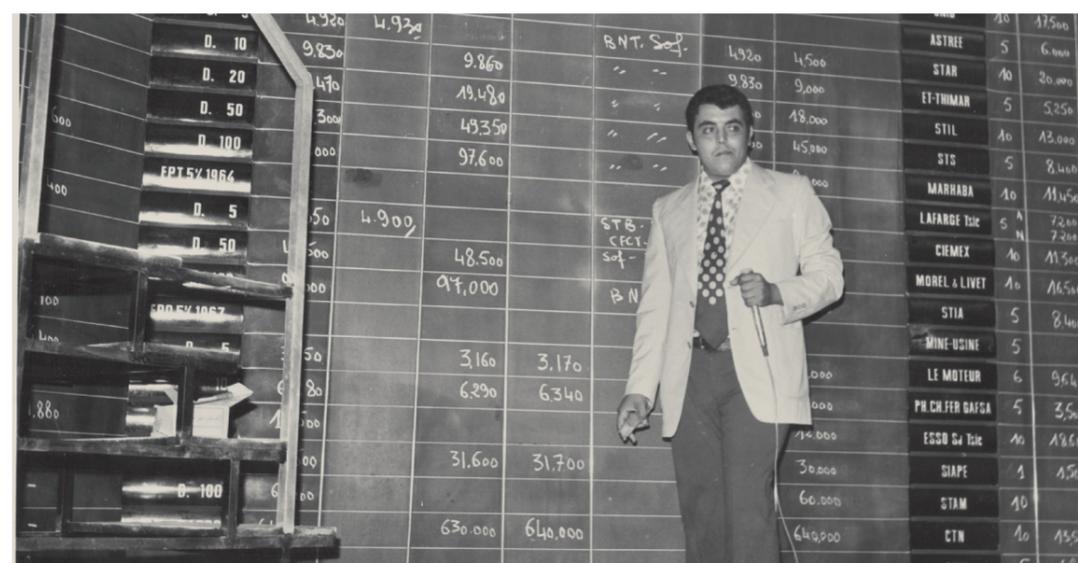
Qui mieux que Hamza Knani pour restituer l'histoire de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis qui célèbre son cinquantenaire. Témoin et acteur aux premiers rangs, tout au long de ces quarante dernières années, des étapes successives de développement du marché financier, il vient de terminer la rédaction d'un ouvrage qui fera référence. Intitulé *Une brève histoire de la Bourse de Tunis*, il est préfacé par un connaisseur, Mohamed Fadhel Abdelkefi, ancien directeur général de Tunisie Valeurs, président de la Bourse et ex-ministre des Finances. L'ouvrage est publié aux éditions Leaders, en deux versions, un grand format en quadrichromie abondamment illustré, et un livre universitaire. Il sera ce mois-ci en librairie.

Sous une plume raffinée et s'appuyant sur des documents historiques inédits, Hamza Knani remonte aux origines des activités financières et bancaires en Tunisie sous le protectorat, avant de présenter le nouveau marché financier né au lendemain de l'indépendance et la création de la Bourse de Tunis. Sans concession, il évoquera la léthargie, puis les grandes réformes et s'attardera sur l'évolution enregistrée depuis 1989, sans omettre de mentionner les euphories, les crises et les scandales vécus.

La loi 117-94 apportera une nouvelle organisation du marché. Hamza Knani consacre un chapitre instructif à la nouvelle architecture et au fonctionnement de ses différents instruments.

L'ouvrage se termine par une conclusion qui vaut enseignements majeurs et recommandations, une chronologie des principaux événements et des annexes utiles.

Un livre-roman, un livre d'analyse et de réflexion, un livre d'une mémoire partagée. La qualité du récit, dense, précis, documenté de Hamza Knani et la valeur des photos anciennes et récentes, mais aussi la reproduction de vieux titres, certificats d'actions et obligations, tout comme les nombreux tableaux financiers et autres annexes, font de cet ouvrage un document précieux.





Préface

Mieux connaître l'histoire de la Bourse pour lui bâtir un avenir meilleur

• Par Mohamed Fadhel Abdelkefi

«La première journée de bourse ne m'avait pas captivé, très confuse et peu instructive, bruyante et embrouillée...». Voici l'impression que notre auteur, Hamza Knani, eut après sa première visite à la Bourse de Tunis, en 1974.

Une impression qui peut surprendre lorsqu'on connaît par la suite le parcours professionnel de Hamza Knani, qui a été, au long des quarante dernières années, au cœur de l'histoire de cette bourse et un témoin des étapes importantes l'ayant conduite à ce qu'elle est devenue aujourd'hui.

Il faut connaître l'homme pour comprendre son cheminement. Sa droiture, son sens de l'écoute, sa patience et son esprit consensuel sont des qualités qui ont fait de lui l'un des protagonistes de l'évolution du marché financier. Je me souviens encore des longues réunions tenues à notre association, sous sa présidence, où il s'évertuait

à rapprocher des avis, dans l'unique intérêt de faire émerger un marché financier jouant pleinement son rôle de financement de l'économie.

La lecture attentive de cet ouvrage, fort documenté, offre au lecteur l'opportunité de voyager dans le temps et de revivre l'histoire financière de la Tunisie sur quasiment un siècle. Du premier emprunt obligataire sous le règne de Ahmed Bey (1837-1855) appelé «teskeres», jusqu'à la création officielle de la Bourse de Tunis en 1969, de la cotation à la criée, en passant par la création de la première chambre de compensation des valeurs mobilières en 1937... En arrivant à la réforme fondamentale du marché financier tunisien de 1994, le dotant d'un régulateur (le Conseil du marché financier), d'une bourse organisée autour des intermédiaires, d'un système de cotation électronique et d'un dépositaire central (Tunisie Clearing). Avec cette infrastructure, la Bourse de Tunis était digne des standards des marchés financiers les plus développés.

Comme le rappelle si bien l'auteur, toutes ces avancées réglementaires, organisationnelles et techniques ont été possibles grâce à la volonté politique forte, à l'implication des acteurs de la place et aux échanges constructifs et continus avec les autorités de marché.

En 2019, la Bourse de Tunis a fêté son cinquantième anniversaire, et malgré les avancées incontestables, il est regrettable de savoir que son rôle reste marginal dans le paysage financier. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : moins de 7% du financement de l'investissement privé, environ 80 sociétés cotées, ne représentant pas la diversité du tissu économique de notre pays, une capitalisation de l'ordre de 20%

du PIB. Cinquante ans plus tard et après tant d'efforts, on est en droit de se demander : «Tout ça pour ça ?».

Décriée, critiquée, peu défendue et souffrant de clichés d'une autre époque, la Bourse de Tunis mérite une meilleure reconnaissance.

Je ne peux rédiger cet avant-propos sans joindre ma voix à celle de l'auteur et proposer des pistes concrètes pour des lendemains meilleurs. Des idées tirées de notre expérience et de son évaluation, car c'est aussi à partir de nos erreurs que nous avançons le mieux pour choisir la bonne voie.

Une action de pédagogie menée, avec persévérance et détermination, pour expliquer les vertus de l'existence d'un marché financier dynamique doit être engagée auprès des pouvoirs publics mais aussi auprès de l'opinion. Car oui, les avantages sont multiples : asseoir un deuxième levier pour le financement de l'économie aux côtés du secteur bancaire, fournir le financement en fonds propres tant recherché par les PME tunisiennes, pérenniser les entreprises familiales en mettant à leur disposition une voie de transmission par la Bourse, améliorer significativement la transparence fiscale et financière des entreprises et diffuser une nouvelle forme d'actionnariat populaire à travers des opérations de privatisation bien orchestrées.

Comme partout dans le monde, la Bourse doit être une « vitrine » de notre économie. A l'image d'un showroom, elle doit compter l'élite de nos entreprises et montrer aux investisseurs, locaux et internationaux, la fierté et les «success stories» de notre tissu économique. Et des réussites, il y en a en quantité !

A mon sens, plusieurs projets devraient être remis sur la table pour faire avancer le marché. J'en citerai quelques-uns, tels que la réforme de la négociabilité de BTA sur un compartiment de la Bourse afin de donner plus de liquidité à la dette publique et une valorisation de marché, la démutualisation de la Bourse, la création de nouveaux véhicules d'épargne tels que les Sicav monétaires, les OPCI, les crédits lombards, les CEA entreprises...

Que l'auteur reçoive l'expression de ma gratitude. Qu'il m'ait choisi pour rédiger cette préface m'honore. J'ai eu la chance de le côtoyer et de beaucoup apprendre à ses côtés. Au nom de tous les confrères et la collectivité de marché, je le remercie pour sa contribution et son implication sans faille pour notre marché.

Son ouvrage fournira un excellent instrument de travail aux universitaires, chercheurs, praticiens mais aussi étudiants que le sujet des marchés financiers et de la Bourse de Tunis intéresse.

C'est en comprenant et en connaissant mieux l'histoire que l'on peut bâtir un avenir meilleur. ■

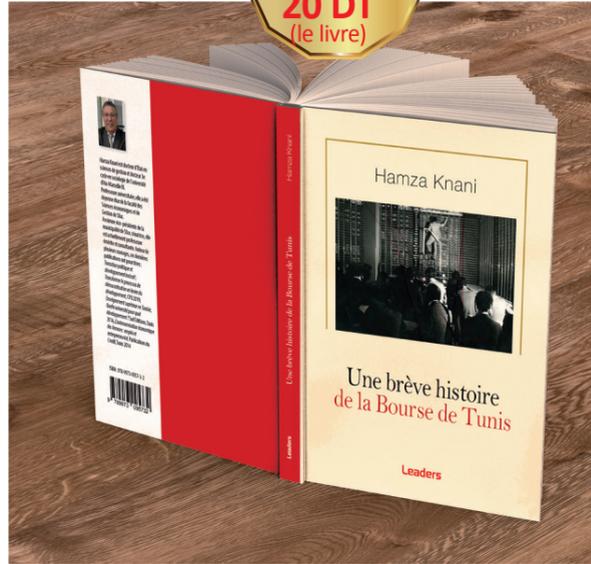
M.F.A

VIENT DE PARAÎTRE

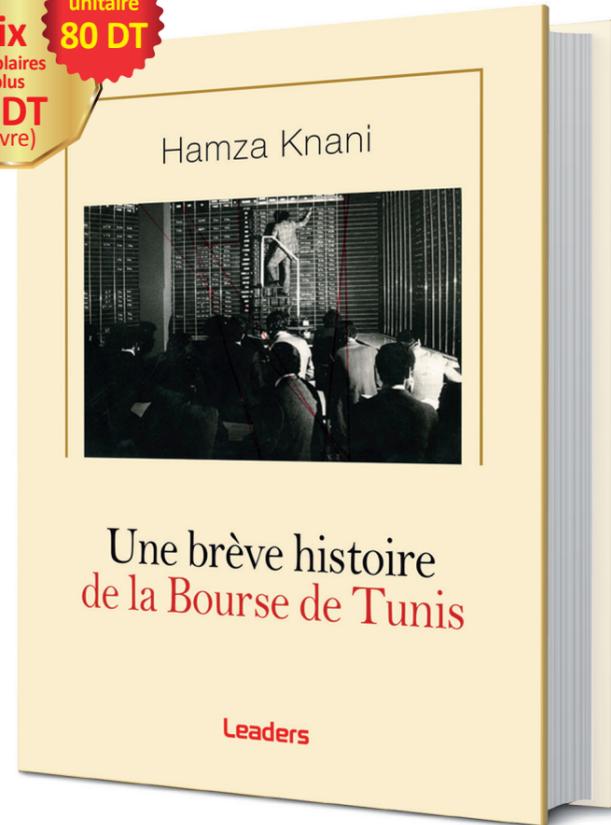
Livre de Hamza Knani

(Ancien président de l'Association des Intermédiaires en Bourse)

Offre spéciale
Dix exemplaires et plus
20 DT (le livre)
Prix unitaire **25 DT**



Offre spéciale
Dix exemplaires et plus
60 DT (le livre)
Prix unitaire **80 DT**



Bon de commande

Edition Gold (23x27,5cm)

Nombre d'exemplaires x 60 DT Total

Prix unitaire (1 exemplaire) 80 DT

Edition Universitaire (15x21cm)

Nombre d'exemplaires x 20 DT Total

Prix unitaire (1 exemplaire) 25 DT

Nom et prénom ou Raison sociale :

Adresse de livraison :

Code postal

Tel

Je joins mon règlement par

- Chèque bancaire
- Virement

CBB : TN59 08 008 000671001274071

Date et signature

Ennour Building, Cité des Sciences, BP 200
1082 Tunis Mahrajène, Tunisia
Tel +216 71 232 111 / Fax : +216 71 750 333
www.leaders.com.tn

www.leadersbooks.com.tn

ATL Leasing, L'allié de votre succès



ATL LEASING

ATL Leasing, vous offre la possibilité de louer les biens dont vous avez besoin pour votre activité pendant une période pouvant atteindre 84 mois. En fin de période vous en devenez propriétaire.



Plus qu'un leasing...



Ce que Barack Obama dit **de la Tunisie** dans son livre-événement **Une terre promise**

Mohamed Bouazizi y est ! Il figure en effet dans l'évènement littéraire de l'année. La parution simultanée, mardi 17 novembre, aux Etats-Unis d'Amérique et dans 22 autres pays, du premier tome des mémoires de l'ancien président Barack Obama tient le monde en haleine. Rien que pour les Etats-Unis, le premier tirage porte sur 3 millions d'exemplaires. Il aura fallu en faire imprimer un million en Allemagne et les acheminer par bateau pour répondre aux précommandes enregistrées. La version française, publiée chez Fayard, est déjà à 200.000 exemplaires.

Un grand succès éditorial est annoncé avec comme objectif de battre le record accompli par Michelle Obama dont le livre *Devenir* a été tiré à plus de 7 millions d'exemplaires. Pour avoir une idée sur l'ampleur de ces deux livres, leurs droits d'auteur avaient été négociés à un montant de 65 millions de dollars perçu en avance sur la quote-part des ventes.

En 848 pages de ce premier tome, couvrant la période 2008-2012, le 44^e président des Etats-Unis revient en détail sur les principaux événements vécus, les grandes décisions prises et les moments exceptionnels, de bonheur, d'inquiétude, d'hésitation et de détermination qui ont été les siens. La Tunisie du mois de janvier 2011 y figure. Dans la septième partie intitulée « Sur une corde raide », le chapitre 25 nous en livre une première évocation.

«Le même mois, en Tunisie, écrit Barack Obama, un vendeur de fruits désespéré s'est immolé par le feu devant le siège du gouvernement de Sidi Bouzid. C'était un acte de protestation, produit de la détresse et de la fureur d'un citoyen face à un gouvernement qu'il savait corrompu et indifférent à ses besoins. L'homme, Mohamed Bouazizi, 26 ans, n'avait pas la réputation d'être un militant et ne s'intéressait même pas spécialement à la politique. Il appartenait à une génération de Tunisiens n'ayant connu que la stagnation économique et le joug du dictateur Zine El-Abidine Ben Ali. Harcelé à répétition par des inspecteurs municipaux, après s'être vu

refuser une audience devant le juge, il avait fini par en avoir marre. D'après un témoin, au moment de s'immoler, Bouazizi a crié – à tout le monde en général et à personne en particulier: «Comment est-ce que vous voulez que je gagne ma vie?».

«La souffrance de ce marchand de fruits a déclenché aux quatre coins du pays des manifestations contre le gouvernement tunisien et, le 14 janvier 2011, Ben Ali a fui avec sa famille en Arabie Saoudite. En parallèle, des mouvements similaires, principalement animés par des jeunes, naissaient en Algérie, au Yémen, en Jordanie et à Oman, premiers bourgeons de ce qui allait devenir le Printemps arabe.»

Le président Obama reviendra également dans le discours qu'il devait prononcer sur l'état de la nation sur la résonance de cette immolation et de l'élan populaire qu'elle a déclenché dans le reste de la région. *«Après la formidable mobilisation des Tunisiens qui était parvenue à renverser un dictateur, la population à travers le pays semblait en ébullition, portée par l'espoir d'un réel changement. La situation était toutefois complexe, et l'issue incertaine. Pour finir, nous avons décidé d'ajouter une phrase, simple et directe, à mon discours : «Ce soir, je veux le dire clairement : les États-Unis d'Amérique sont aux côtés du peuple tunisien et soutiennent l'aspiration de tous les peuples à la démocratie.»*

Evoquant l'effervescente situation en Egypte, il révèle son entretien avec son homologue Hosni Moubarak. *«Lorsque j'avais soulevé la possibilité que les manifestations qui avaient débuté en Tunisie se propagent à son pays, Moubarak s'était contenté de me répondre que l'Égypte n'est pas la Tunisie.»*

Le livre de Barack Obama est exceptionnel à plus d'un titre. Le récit de ses quatre premières années de présidence à la tête de la première puissance mondiale est en effet de première main. On y trouve une multitude de révélations et d'explications qui éclairent cette période, ses soubresauts et ses crises. La qualité rédactionnelle est, elle aussi, remarquable. Obama est un écrivain de talent, comme il l'avait déjà démontré dans ses deux livres précédents : *Les rêves de mon père* et *L'audace d'espérer*, mais aussi dans ses discours depuis qu'il s'était engagé en politique. Pour ses mémoires, le concours de collaborateurs et fines plumes aura été sans doute précieux. D'ailleurs, il n'a pas manqué de les remercier. Mais, le style de Barack Obama, raffiné, son âme, sincère et fluide, et sa sérénité toujours gardée, y sont indélébiles.

A lire...

Une terre promise
De Barack Obama
Editions Fayard



L'hommage à Abderrahmane Youssoufi

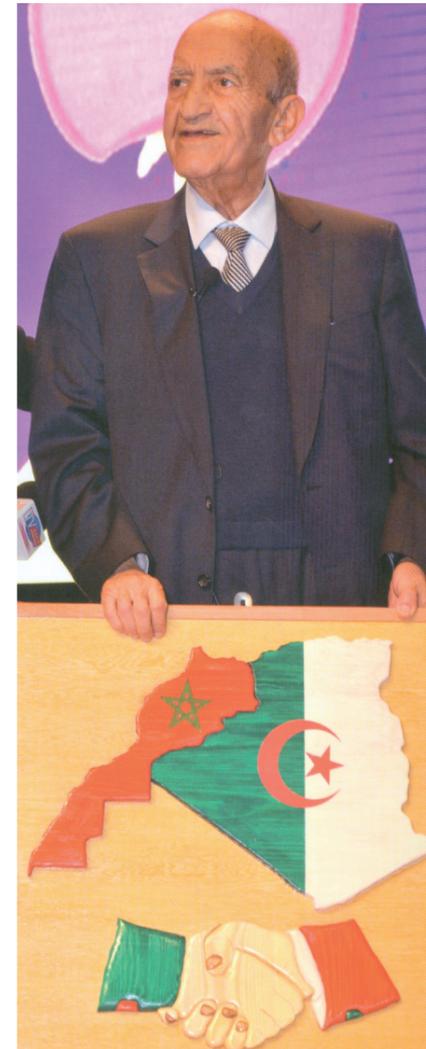
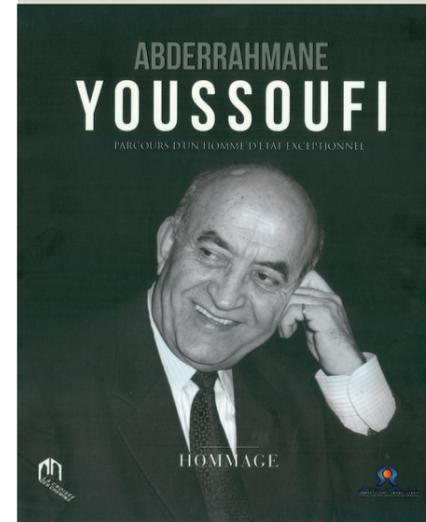
Quel plus bel hommage posthume à la mémoire du grand militant marocain et Premier ministre Abderrahmane Youssoufi, décédé le 20 mai dernier, à l'âge de 96 ans, que ce livre si magnifique, si riche, si émouvant. Sous le titre de *Parcours d'un homme d'Etat exceptionnel* et publié par le Conseil national des droits de l'Homme (Cndh) aux éditions La Croisée des Chemins, il revient avec force témoignages sur divers aspects de la vie de cet illustre leader de l'Union socialiste des forces populaires (Usfp). Pleinement engagé dès son âge dans la lutte pour l'indépendance, vaillant résistant contre l'occupation, il s'illustrera également dans la bataille pour les droits et libertés, fondant avec ses camarades de lutte l'Organisation marocaine des droits de l'Homme (Omdh).

Homme d'Etat, Abderrahmane Youssoufi, avocat de profession, se consacra à la tête de l'Usfp, plaidant pour toutes les causes du peuple marocain et faisant triompher de nobles idéaux. Lorsque Sa Majesté le Roi Hassan II le chargera de former son gouvernement, le 4 février 1998, il y fera montre de compétence, de perspicacité et de sagesse. En passant le témoin, quatre ans et demi plus tard, le 28 octobre 2002, sous Sa Majesté Mohamed VI, il laissera un bilan éloquent et une empreinte indélébile.

L'ouvrage qui lui est dédié, écrit en plusieurs langues, en 320 pages de grand format et abondamment illustré, est un véritable palmarès de gloire. Le texte des condoléances royales et le témoignage de grandes figures internationales, d'éminentes personnalités marocaines et arabes, ainsi que d'écrivains et de militants, révèlent les multiples facettes d'un personnage-clé de l'histoire contemporaine du Maroc. «Ce recueil est un testament au nombre de vies qu'il a touchées, à l'immense considération dont il bénéficie et au profond respect que lui vouent tant de gens, qu'ils aient ou non pu lui dire adieu», comme l'écrit en introduction Amina Bouayach, présidente du Cndh.



■ A. Youssefi en compagnie du roi Hassen II



■ Avec Mohamed VI

Hommage à... Mokhtar Mehiri Une vie en "railways"

Il avait toujours été lié aux chemins de fer tunisiens : la compagnie, cette historique Snctf et le club sportif du Sud, le Sfax Railways Sport (SRS). Mokhtar Mehiri, qui vient de s'éteindre à l'âge de 82 ans, laisse un souvenir impérissable. Ingénieur centralien (Centrale Lyon, 1961), il intègrera la Compagnie des phosphates et des chemins de fer tunisiens dès son retour de France en 1962. Commencera alors sa longue saga qui le fera gravir les échelons jusqu'à devenir directeur régional Sud (1967-1969), puis directeur de l'exploitation (1970-1972, puis de 1974 à 1984, après un bref passage en qualité de chef de Division des industries mécaniques et électriques au ministère de l'Economie nationale, de 1972 à 1973).

Mokhtar Mehiri sera nommé directeur général des Transports terrestres au ministère des Transports (1985-1987), puis P.D.G. de la Sotrafer (1987-1990). Point de vacher à une douce retraite bien méritée, il sera sollicité par le groupe Hédi Ben Ayed pour prendre les destinées de filiales spécialisées dans le fer.



L'ingénieur était aussi un grand fan de sport et de football en particulier. Rapidement, Mokhtar Mehiri se joindra aux dirigeants du SRS, le grand challenger



du Club Sportif Sfaxien, et en deviendra président pendant de longues années. La journée au bureau et les weekends sur le terrain, il mettait son talent de manager au service du club, s'ingéniant à mobiliser les financements, encourageant le staff technique à détecter les jeunes pousses, encourageant les sportifs à performer et remporter titres et coupes dans différentes disciplines.

Cet esprit d'équipe et ce sens de gagner, en toute sportivité, auront toujours été les méta-valeurs de Mokhtar Mehiri. Il en laissera un souvenir indélébile. **U**



C'était mon Père !

• Par Slim Mehiri

Enfant, je garde le souvenir d'un bon père de famille attaché et attachant. Il partageait souvent nos jeux avec mes sœurs Nadia et Donia en y tirant autant de plaisir que nous-mêmes. Il le faisait sérieusement sans jamais se prendre au sérieux. C'était d'ailleurs ce qui le caractérisait, à savoir une simplicité et un côté humble qu'il portait en lui telle une auréole.

Jamais blasé, malgré un vécu éclectique et très riche en expériences, c'était un amoureux de la vie, et un adorateur de la nature et il ne ratait jamais une occasion pour la célébrer.

Il était toujours là à soigner et à contempler ses fleurs et se dépêchait les weekends pour rejoindre son verger et dorloter ses arbres et ses plantes.

C'était sa sève nourricière.

Il s'intéressait de la même manière à l'art de la photo, cherchant à figer l'instant présent.

Il était aussi passionné de lecture, féru d'histoire, surtout d'histoire politique et relatait avec une précision d'horloger (non sans une pointe de romance) les événements qui ont marqué son époque... Lui qui a connu l'ère de la radio à galène n'a jamais arrêté d'être fasciné par les innovations technologiques, de chercher à les acquérir pour apprendre à en tirer plaisir et bénéfice. Il avait parfaitement saisi l'utilité, voire la nécessité, des outils technologiques modernes, une de ses approches consistait à évaluer les gains temps et argent que permettait l'adoption des outils modernes.

Il avait conduit l'adoption de la mécanographie à la Snctf du temps où il était directeur d'exploitation. Puis P.D.G. de la Sotrafer, il a réalisé l'acquisition d'une « bourreuse mécanique » permettant des rendements très élevés. Plus tard en 1990, soit à quelques mois de sa retraite, il a conduit, en tant que directeur général de la société Intermetal, la construction d'un laminoir de sidérurgie considéré aujourd'hui parmi les bijoux de l'industrie tunisienne pour les performances et la modernité de l'outil de production. Et ce malgré certaines résistances, lui et son équipe de jeunes ingénieurs n'avaient cessé de rendre cette unité toujours plus performante.

Partout où il a été responsable (sport, entreprise ou père de famille), il a toujours agi en conseiller et catalyseur, poussant avec bienveillance ses poulains à aller encore plus loin pour voir se réaliser les ambitions qu'il avait pour eux.

Allah Yerhamou ! **U**

S.M.



Avec le service E-Business, gérez le compte de votre entreprise en toute sécurité.

QNB met à votre disposition le service E-Business, un package à multiples avantages qui vous permet de :

- Consulter le solde et les opérations du compte.
- Télécharger le relevé de compte en ligne sous : Excel, PDF et Word.
- Effectuer des virements multiples instantanés de salaires et autres règlements.
- Bénéficier du système « Exécutant / Contrôleur », grâce à l'outil de sécurité "Token".



Hommage à...

Moncef Ksibi

Un grand commis de l'Etat qui a excellé aussi dans le privé

On a connu une cheville ouvrière de la haute administration tunisienne, longtemps aux commandes successives à la Kasbah. On a découvert ensuite un manager talentueux dans le secteur touristique. Mohamed Moncef Ksibi, décédé récemment, aura incarné le service de l'Etat et le sens de la modernisation du fonctionnement de ses services et ses prolongements, là où il avait été affecté. Juriste, énarque, parfait bilingue à la plume raffinée et au texte précis, pur produit du Premier ministre, il a été pendant de longues années au cœur du système public. Du Conseil des ministres au suivi des activités des différents départements ministériels, de la Fonction publique à sa réforme, des établissements publics aux relations avec l'Assemblée nationale, des projets de textes législatifs et réglementaires aux discours et correspondances, il gardait l'œil attentif et apportait la touche raffinée, dans un parfait esprit d'équipe.



Dans un émouvant hommage, Mounir Ben Miled nous révèle l'autre facette de Moncef Ksibi. Au terme d'un parcours brillant d'études supérieures, Moncef Ksibi obtient la licence en droit, et puis simultanément le diplôme de l'ENA (Ecole nationale d'administration).

En 1977, il obtient le certificat d'aptitude à la profession d'avocat (C.A.P.A.). En 1985, l'Institut supérieur de la défense nationale lui attribue le diplôme de participation à sa deuxième promotion.

Ces réussites lui ont valu d'être sollicité et d'intégrer très tôt le Premier ministre

où il a suivi une carrière professionnelle exemplaire à partir de 1970, en intégrant la Direction des affaires économiques, puis chef de service et directeur adjoint en 1975 et directeur en 1980 et chef de cabinet de 1980 à 1986 du ministre auprès du Premier ministre chargé de la Fonction publique et de la Réforme administrative. Il assumait le secrétariat permanent des réunions du Conseil des ministres.

Après avoir obtenu en 1985 le grade de secrétaire général du Premier ministre, il est nommé en 1986 conseiller auprès de la Trapsa. De 1988 à 2005, il est président-directeur général de la Société Tourisme et Congrès, propriétaire de l'Hôtel Abou Nawas Tunis.

FM

Jawhara

Diga
DIGA

DU LUNDI AU VENDREDI

DE 17H à 20H

جعفورا



CREATED BY GTEAM 99289999



C'est au cours de cette période que j'ai connu Moncef Ksibi en étant membre du conseil d'administration représentant la municipalité de Tunis. L'arrivée de ce haut cadre de l'Etat à la tête de cette société sans expérience dans le domaine touristique et encore moins dans l'hôtellerie a surpris tous les membres du Conseil à l'époque, moi en premier lieu.



Dés le début et de par son calme, sa méthodologie, son intégrité et surtout son ouverture à tous les conseils, il a pu gagner rapidement la confiance et la sympathie de tous les membres du Conseil. C'est à partir de cette période qu'est née une amitié sincère et durable entre nous. J'ai été frappé par sa modestie malgré son parcours professionnel et sa détermination dans l'apprentissage des ficelles de ce secteur totalement nouveau pour lui qu'est l'hôtellerie.

Moncef Ksibi a vite pris conscience du poids de sa responsabilité et du rôle délicat qu'il est appelé à assumer en tant que gestionnaire à double mission :

La 1ère et la plus délicate était de terminer un chantier qui était dans un état grave : coordination très moyenne des corps de métiers, financement bloqué du fait que les banques doutaient carrément du projet. La 2e était de réfléchir sur la gestion de ce mastodonte, vu que sa rentabilité était mise en cause.

Moncef a vite convaincu les membres du Conseil de la nécessité d'augmentation du capital et à obtenir les prêts bancaires nécessaires. Il a su assurer le suivi du chantier avec une meilleure coordination entre les corps de métiers.



L'ouverture de l'hôtel s'est effectuée sans incident grâce au concours et aux soins de la C.T.K.D. en tant que gestionnaire pour compte de l'hôtel dont le nom Abou Nawas lui appartenait. Le contrat de gestion de la Société Tourisme et Congrès et la Société Abou Nawas était l'œuvre de Moncef Ksibi, ce qui a permis de sauver le projet et de garantir sa rentabilité ainsi que la pérennité de la société.

Il acceptait les conseils. Il me sollicitait pour tout problème concernant l'hôtellerie, pour devenir lui-même, en peu de temps, en plus de sa fonction de gestion de la société, un hôtelier. Il a très vite assimilé la philosophie de l'hôtellerie, à savoir que le client est roi, la nécessité de se remettre en cause et d'avoir l'ingéniosité de renouvellement, d'amélioration et de mise à niveau du produit en fonction des besoins du client à tel point qu'il allouait 5% du chiffre d'affaires de l'hôtel à ce chapitre.

En ce qui me concernait, ma mission officielle s'est terminée avec lui en mai 1995 en tant qu'administrateur représentant la municipalité de Tunis. Sur insistance de Si Moncef, il a réussi à convaincre les membres du Conseil pour me garder comme conseiller d'assistance en matière de technique et de gestion hôtelières.

Moncef Ksibi a réussi à assurer le remboursement intégral des crédits, et mieux que cela, il a pu réaliser un rêve que peu d'hôteliers pouvaient faire : distribuer des bénéfiques-dividendes aux actionnaires durant plusieurs années tout en maintenant la société et l'hôtel dans un parfait état. Ce qui a permis aux actionnaires de vendre les actions de l'hôtel à plus du double de leur mise.

Par ce résultat édifiant, il a démontré son efficacité à tous ceux qui ont douté de ce projet, les banques en premier lieu. Il a fait montre, comme tout au long de sa carrière, d'un haut sens des responsabilités, de sérieux, d'intégrité exemplaire ainsi que de compétence et de sens de l'adaptation à toute nouvelle situation. ■

Mounir Ben Miled

تنتجس
FM



LA MATINALE 06:00 - 10:00
DU LUNDI AU VENDREDI

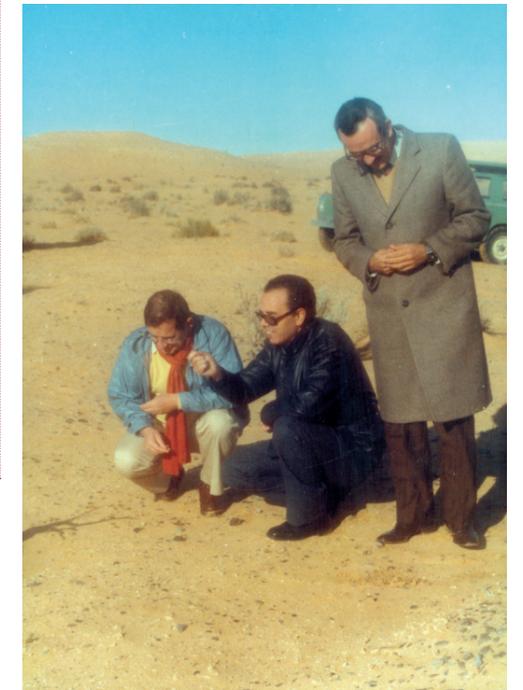
Durant 4 heures Hamza Belloumi entouré de Mokhtar Khalfaoui, Mohamed Boughaleb, Houcem Hamad, Malek Jlassi, Zina Zidi, Hassan Zargouni et Amine Bouneoues décryptent l'actualité : politique, économique, sociale, culturelle et insolite... Rien n'échappe à la vigilance de nos matinaliers !
Le tout dans la bonne humeur !

Hommage à... Mohamed Sahbi Mrabet Le pétrolier

Toute une vie professionnelle dédiée à l'énergie : Mohamed Sahbi Mrabet, qui vient de nous quitter à l'âge de 78 ans, en est lui aussi une belle illustration. Ingénieur chimiste de formation, avant de décrocher son doctorat, il avait fait partie de cette promotion de jeunes étudiants tunisiens dépêchés pour poursuivre leurs études supérieures en Italie, après la brouille avec la France, des suites des événements de Bizerte. Mohamed Sahbi Mrabet sera admis à la Polytechnique de Milan, un haut lieu de la science et du savoir.

L'épopée STIR

De retour à Tunis en 1967, auréolé de son diplôme et parlant couramment l'italien, c'est tout naturellement à la raffinerie de la Stir qu'il sera affecté. Implantée à Bizerte avec le concours du groupe pétrolier italien ENI (qui avait succédé à Agip), la mission de Mohamed Sahbi Mrabet était de se préparer avec ses camarades tunisiens à prendre la relève des équipes techniques et managériales italiennes. Mission réussie, avec comme première prise en main le département Programmation et contrôle de la production. Cette entité clé avait pour mission l'optimisation de la fonction économique de la raffinerie à travers le choix de la palette des pétroles bruts les mieux adaptés à l'approvisionnement du marché tunisien en produits pétroliers. Sahbi Mrabet a brillamment rempli cette mission par l'introduction notamment des outils informatiques disponibles à l'époque (programmation linéaire), ce qui a permis à la Stir d'atteindre un niveau de rentabilité suffisant pour lui assurer les bons résultats qu'elle a connus. Devenu un acteur incontournable dans le domaine du raffinage, Sahbi Mrabet a contribué à la formation d'un très grand nombre d'ingénieurs du secteur pétrolier tunisien. Les promotions se suivront : directeur





conseiller auprès de la direction générale puis directeur général adjoint. Il participera au développement de l'entreprise et clôturant ainsi avec réussite le programme de tunisification de la Stir qui était l'objectif fixé par les autorités tunisiennes.

L'ensemble du secteur énergétique

Quinze ans de raffinerie à Bizerte et défi de tunisification relevé, Sahbi Mrabet était bien préparé à assumer des responsabilités nationales plus élevées et plus larges dans un domaine qu'il maîtrisait parfaitement. C'est ainsi qu'il sera nommé en 1982 à la tête de la direction générale de l'Energie au ministère de l'Economie nationale, l'entité de tutelle du secteur. Il y restera cinq ans, promenant une vision à 360°, supervisant l'ensemble des acteurs publics et des partenaires étrangers, contribuant à l'élaboration de nouvelles réglementations, faisant avancer les divers chantiers... Un travail intense et déterminant pour l'économie nationale.

Retour à l'usine

En 1987, la Tunisie accélérât ses industries chimiques développées à Gabès, initiées par Ali Boukhris au sein du Groupe chimique tunisien. On avait besoin de grosses pointures pour implanter de nouvelles unités et il fallait trouver des chimistes dotés d'une grande expérience industrielle. Mohamed Sahbi Mrabet présentait un excellent profil. Et le voilà nommé P.D.G. de la première usine tunisienne de

fabrication d'engrais phosphatés azotés DAP (engrais de Gabès), produit qui a fait du groupe un exportateur majeur sur le marché mondial.

Le transport pétrolier, puis la distribution

Après Bizerte et Gabès, il était temps de retrouver Tunis. Mohamed Sahbi Mrabet, spécialiste de la tunisification de grandes entreprises, est alors désigné en 1990 P.D.G. de la société de transport du brut saharien par pipeline (Trapsa) suite au retrait de la compagnie Elf Aquitaine. Ce retour au secteur pétrolier sera accéléré. Deux ans après, il est nommé P.D.G. de la Sndp où il mettra en œuvre un programme de modernisation et d'assainissement financier, contribuant ainsi à faire de la société un acteur majeur dans le secteur de la distribution de produits pétroliers par l'amélioration du réseau à travers l'ensemble du pays. A son départ en 1994, il avait redressé les comptes et pavé une large voie de développement.

Le hasard voudra que l'actuel P.D.G. de la Sndp, Nabil Smida, soit également à présent le président de l'Association tunisienne du pétrole et du gaz (ATPG). C'est à double titre qu'il rend un vibrant hommage à l'illustre défunt. «Si Sahbi a été un illustre pétrolier, maîtrisant

parfaitement tous les maillons de la chaîne. Issu de la raffinerie (Stir), directeur général de l'Energie, transporteur (Trapsa) et distributeur (Sndp), il a capitalisé une rare et précieuse expertise qu'il a mise au bénéfice du secteur et du pays. Sa compétence professionnelle, son talent managérial et ses valeurs humaines ont fait de lui une référence. Il nous manquera.»

Parmi les nombreux autres hommages posthumes reçus par la famille du défunt, celui d'Ali Maaloul, ancien directeur technique à la Trapsa, nous en révèle d'autres facettes. «C'était pour moi, écrit-il, plus qu'un patron, un véritable ami. Il m'a fait confiance et j'ai toujours trouvé auprès de lui aide et soutien. Il était à l'écoute du personnel de l'entreprise. Il était un bon négociateur et un grand gestionnaire. Il était apprécié des associés et des partenaires de la compagnie. C'était un visionnaire et il avait de grandes ambitions pour la société. Avec Si Sahbi, la Trapsa a réalisé de grands projets qui ont permis d'améliorer les différentes installations et développer ses activités. Il était un grand patron plein d'attention et un bon patriote. Il a toujours agi dans l'intérêt de la Tunisie.»

Puisse Dieu lui accorder Son infinie miséricorde. 




RadioMed

une vague de bonheur

Écoutez-nous sur :

NABEUL
HAMMAMET
100.0
FM

CAP BON
GRAND TUNIS
104.1
FM



FM

 @RadioMedTunisie



MOBILE

 RadioMedTN



WEB

 Radio Med



PODCASTS

Téléchargez notre application maintenant
Sur Google Play !! 



 Cité El Wafa Nabeul Jadida 8000 Nabeul-Tunisie

 www.radiomedtunisie.com

 (+216) 72 32 85 00

 (+216) 72 32 85 60

 marketing@radiomedtunisie.com

Tous coupables !

C'

est à croire que la révolution est née sous une mauvaise étoile. De bout en bout, jour après jour, cette décennie aura été marquée par les attentats et les catastrophes en tous genres. Il ne se passe plus un jour sans qu'on

n'enregistre un évènement dramatique. A se demander ce que cette satanée révolution a fait de notre peuple pour qu'il change d'une manière radicale et que notre pays devienne une véritable cour des miracles, un ramassis d'opportunistes sans foi, ni loi, de corrompus, un vivier de terroristes, de bandits, d'égorgeurs et de violeurs.



• Par Hédi Béhi

C'est dans ce climat anxiogène que le pays s'apprête à célébrer le dixième anniversaire de la révolution, une décennie noire où on en a vu de toutes les couleurs. On piaffait d'impatience pour avoir droit à une vie politique évoluée, fondée sur le principe des trois pouvoirs, une justice indépendante et équitable, des élections transparentes. On les a obtenues, sans bombes lacrymogènes et si peu de victimes. On en a usé et abusé. Malheureusement, quand la chose parvient à son terme, elle se retourne en son contraire. C'est ce que le vieux proverbe arabe nous enseigne.

Pendant dix ans, on a confondu liberté et anarchie au point de clochardiser l'Etat comme ce fut le cas récemment à El-Kamour et ailleurs où des brigands n'ont pas hésité à humilier les représentants de l'Etat et leur imposer des accords léonins dont ils savent qu'ils ne seront pas en mesure de les honorer. Le responsable ? Inutile de chercher un bouc émissaire. Nous sommes tous coupables : les

gouvernants et les gouvernés, les élites, la classe politique, certainement la plus bête du monde, l'esprit corporatif étriqué, le retour au tribalisme, la presse qui n'a cessé de jeter de l'huile sur le feu pour vendre du papier et notamment les chroniqueurs qui prétendent avoir la science infuse, les riches qui cherchent à s'enrichir davantage et les pauvres à s'enrichir en dormant, notre égoïsme forcené, notre incivisme. Tout ce beau monde a conjugué ses efforts pour fouler aux pieds l'autorité de l'Etat. L'onde de choc de ces agissements générera immanquablement un cocktail détonant qui finira par nous exploser au visage. Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse.

Que faire pour pallier cette situation. Bertold Brecht conseillait sur le mode ironique dans l'une de ses pièces théâtrales de dissoudre le peuple et d'en élire un autre pour le remplacer. Même si cela est possible, ce serait chercher à guérir le mal par le mal. Se résoudre au suicide collectif, tout en se faisant accompagner par un orchestre symphonique comme l'ont fait les passagers du Titanic ? Traverser la Méditerranée ? Ce serait une ingratitude envers ce pays qui nous a bien aimés au point de nous passer nos caprices d'enfants gâtés. Il y a pourtant une alternative : un sursaut salvateur, une conscientisation du peuple. Il y a bien dans ce pays des hommes qui ont encore la fibre patriotique chevillée au corps pour le sauver des eaux.

Faute de quoi, ce serait une non-assistance à un pays en danger, une résignation à la fatalité. Ce serait enfin en toute jeunesse et en toute beauté le retour à la dictature la plus implacable

H.B.